|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT**  **ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**  **--------------**  **SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR L’ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (SP/CONEDD)**  **--------------**  **COORDINATION NATIONALE**  **DES PROJETS DU PANA** | **armoirie** | **BURKINA FASO**  **--------------**  Unité - Progrès - Justice |

**RAPPORT D’ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PROJET PANA-FEM**

***Version Finale***

* François Tambi KABORE, consultant senior, Chef de mission
* Michel Tindaogo KABORE, consultant associé, expert en développement local ;
* Soungalo TRAORE, consultant associé, expert en développement rural.

# REMERCIEMENTS

L’équipe d’évaluation souhaite exprimer ses remerciements à l’ensemble des Institutions et des personnes rencontrées : le Secrétaire général du Ministère de l’Environnement et du Développement durable, Président du Comité de Pilotage du Projet, le Directeur Général de la Météorologie, le Secrétaire Permanent du SP/CONEDD, les Directeurs Régionaux, provinciaux de l’Agriculture et de l’Hydraulique, des Ressources Animales, de l’Environnement et du Développement Durableet les agents de ces Directions, les VNU et le facilitateur chargés des villages pilotes. Elle n’oublie pas les Maires des communes abritant les villages pilotes qui ont, malgré leurs calendriers chargés, accepté de nous entretenir de la mise en œuvre du Projet.

La mission remercie le Groupe de référence, le Coordonnateur National du PANA-BF et son équipe pour l’accompagnement et les facilités dont elle a bénéficiées durant l’exercice d’évaluation à mi-parcours du projet.

Enfin, l’équipe d’évaluateurs souhaite remercier particulièrement les responsables CVD, les conseillers, les chefs de villages, qui n’ont ménagé aucun effort pour assurer la mobilisation des acteurs et pour l’accompagner dans les visites de réalisations. Malgré la période charnière de récoltes, les populations et les bénéficiaires se sont mobilisés pour contribuer à rendre plus vivants les succès et les insuffisances de la mise en œuvre du Projet à travers leur participation aux débats, la mise à disposition de leurs documents et pour permettre de visiter librement leurs réalisations. Qu’ils en soient spécialement remerciés.

# PREAMBULE

La mission d’évaluation à mi-parcours du PANA-FEM entamée depuis la mi-octobre 2012, à Ouagadougou et dans les 3 régions et provinces abritant les villages pilotes (Sahel/Oudalan, Centre Nord/Namentenga et Boucle du Mouhoun/Mouhoun) s’est achevée le 20 novembre 2012 par la transmission de ce rapport provisoire.

Initialement prévue pour être organisée en 2011, c’est finalement à la période ci-dessus indiquée que celle-ci s’est déroulée. Plusieurs raisons liées essentiellement à la mobilisation d’experts internationaux ont été avancées à la mission pour justifier le retard accusé et qui a pour conséquence qu’elle se déroule pratiquement à une année de la fin officielle de l’exécution du Projet[[1]](#footnote-2).

Au regard de la nouveauté de la problématique de la résilience à la variabilité et aux changements climatiques, l’équipe d’évaluateurs a tenu à rencontrer plusieurs acteurs tant à Ouagadougou que dans les Régions, provinces et villages. Elle s’est rendue dans tous les villages pilotes afin de toucher du doigt les différentes réalisations et de collecter des éléments pertinents pour fonder ses appréciations.

La mission d’évaluation à mi-parcours est composée de trois experts qui sont :

* François Tambi KABORE, expert en évaluation de projet, Chef de mission ;
* Michel T. KABORE, expert en développement local ;
* Soungalo TRAORE, expert en développement rural.

La mission d’évaluation à mi-parcours a rencontré un certain nombre de difficultés dont les plus importantes se résument comme suit :

La difficulté d’établissement d’une chronologie exacte des réalisations du Projet du fait (i) de l’installation récente de l’équipe de la Coordination Nationale du PANA (Coordonnateur et Cadres), du départ de 2 VNU initialement installés au Namentenga et au Mouhoun, les difficultés organisationnelles pour rencontrer l’ancien Coordonnateur,…

La perturbation du programme des rencontres dans les différentes Régions pour diverses raisons liées à un déficit d’information dans certains sites et au niveau de certains agents et au calendrier relativement chargé de certains responsables engagés dans plusieurs activités (Directeurs Région et Provinciaux, Maires,..),

Le temps court pour une bonne maîtrise de la dynamique surtout à Tin Akoff en lien avec la période ponctuée de fêtes et de jours fériés.

Malgré tout, la mission estime avoir conduit une évaluation enrichissante tant sur le plan de la conception de ce type de projet que des résultats atteints et des solutions aux insuffisances constatées.

L’exploitation judicieuse des réussites et des recommandations faites, la mission pense que le Projet peut réaliser ses objectifs de manière satisfaisante.

# LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

|  |
| --- |
| **ACRIC :** Appui aux Communes Rurales et aux initiatives Communautaires |
| **ALM :** Adaptive Learning Mechanism |
| **ATAD :**Alliance Technique d’Aide au Développement |
| **BKF :** Burkina Faso |
| **CC:** Changement Climatique |
| **CCNUCC** : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| **CPAF :** Centre Permanant d’Alphabétisation Fonctionnelle |
| **CPP :** Country Program Partenership(Programme dePartenariat de Pays pour la gestion durabledes terres) |
| **CONEDD :** Conseil National pour l’Environnement et le Développement Durable |
| **COPIL :** Comité de Pilotage |
| **CSMOD :** Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la Décentralisation |
| **CVD :** Conseil Villageois de Développement |
| **DCIME :** Division du développement des Compétences, de l’Information et du Monitoring de l’Environnement |
| **DEP :** Direction des Etudes et de a Planification |
| **DGACV** : Direction Générale de l’Aménagement et du Cadre de Vie |
| **DP :** Direction Provinciale |
| **DR :** Direction Régionale |
| **DGMETEO** : Direction Générale de la Météorologie |
| **DPAH :** Direction Provinciale de l’Agriculture et de l’Hydraulique |
| **DPEDD :** Direction Provinciale de l’Environnement et du Développement Durable |
| **DPRA :** Direction Provinciale des Ressources Animales |
| **DRAH :** Direction Régionale de l’Agriculture et de l’Hydraulique |
| **DREDD :** Direction Régionale de l’Environnement et du Développement Durable |
| **DRRA :** Direction Régionale des Ressources Animales |
| **FEM :** Fonds de l’Environnement Mondial |
| **FCFA :** Franc de la Communauté Financière de l’Afrique |
| **MAH**: Ministère de l’Agriculture et de l’Hydraulique |
| **MEDD :** Ministère de l’Environnement et du Développement Durable |
| **MRA**: Ministère des Ressources Animales |
| **NATURAMA :** Association des Amis de la Nature |
| **NEX :** National Execution (Exécution Nationale) |
| **PANA :** Programme d’Action National d’Adaptation, à la variabilité et aux changement climatiques au Burkina Faso |
| **PAPSA :** Projet d’Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire |
| **PCD :** Plan Communal de Développement |
| **PIF :** Projet d’Investissement forestier |
| **PIR :**Project Implémentation Report |
| **PNDD**[[2]](#footnote-3) : Politique Nationale de Développement Durable |
| **PNDEL** : Politique Nationale de Développement de l’Elevage |
| **PNGT** : Programme National de Gestion des Terroirs |
| **PNSR** : Programme National du Secteur Rural |
| **PNUD :** Programme des Nations Unies pour le Développement |
| **PRD** : Programme Régional de Développement |
| **PRODOC :** Document de Projet |
| **PSB :** Projet Sahel Burkina |
| **$ :** Dollar US |
| **SCADD** : Stratégie de Croissance Accélérée et Développement Durable |
| **SDR**: Stratégie du Développement Rural |
| **SG :** Secrétaire Général |
| **S/P :** Secrétaire Permanent ou Secrétariat Permanent |
| **SMART :** Spécifique ; Mesurable ; Atteignable ; Raisonnable ; Temporel |
| **TDR :** Termes de Référence |
| **UAT :** Unité d’Animation Technique |
| **UCEC/Sahel :** Union des Caisses d’Epargne et de Crédit du Sahel |
| **UGP :** unité de Gestion du Projet |
| **UFR :** Unité de Formation et de Recherches |
| **UICN :**Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| **UO :** Université de Ouagadougou |
| **VRA : (**Vulnerability Reduction Assessment**) :** approche de l’Evaluation de la Réduction de la Vulnérabilité (VRA) |
| **VNU :** Volontaire des Nations Unies |
| **ZATA** : Zone d’Appui Technique d’Agriculture |
| **ZATE** : Zone d’Appui Technique d’Elevage |

# SOMMAIRE

[REMERCIEMENTS 2](#_Toc356208753)

[PREAMBULE 3](#_Toc356208754)

[LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 4](#_Toc356208755)

[SOMMAIRE 6](#_Toc356208756)

[RESUME EXÉCUTIF 8](#_Toc356208757)

[I. INTRODUCTION 11](#_Toc356208758)

[1.1. CONTEXTE DU PROJET 11](#_Toc356208759)

[1.2. DESCRIPTION DU PROJET 11](#_Toc356208760)

[1.2.1. - Justification du projet 11](#_Toc356208761)

[1.2.2. - Objectifs, résultats du projet 12](#_Toc356208762)

[1.3. BUT DE L’EVALUATION A MI-PARCOURS 13](#_Toc356208763)

[II. METHODOLOGIE DE L’EVALUATION À MI– PARCOURS 14](#_Toc356208764)

[2.1. APPROCHE 14](#_Toc356208765)

[2.2. OUTILS 15](#_Toc356208766)

[2.3. COMMENTAIRES DE L’EQUIPE D’EVALUATION 15](#_Toc356208767)

[III. CONSTATS DE LA MISSION 16](#_Toc356208768)

[3.1. ANALYSE DE LA CONCEPTION DU PROJET 16](#_Toc356208769)

[3.1.1. Montage Institutionnel 16](#_Toc356208770)

[3.1.2. Mécanismes de suivi et d’évaluation 17](#_Toc356208771)

[3.1.3. Cadre logique 17](#_Toc356208772)

[3.2. ANALYSE DES RESULTATS ATTEINTS 18](#_Toc356208773)

[3.2.1. Pertinence 18](#_Toc356208774)

[3.3. EFFICACITÉ 20](#_Toc356208775)

[3.3.1. Arrangements institutionnels de mise en œuvre 20](#_Toc356208776)

[3.3.2. Qualité de la planification 22](#_Toc356208777)

[3.3.3. Adéquation entre résultats et flux financiers 23](#_Toc356208778)

[3.3.4. Réalisations 24](#_Toc356208779)

[3.3.4.1. Réalisations physiques 24](#_Toc356208780)

[a) Les activités de renforcement des capacités 24](#_Toc356208781)

[b) Les investissements du Projet 25](#_Toc356208782)

[3.3.4.2. Exécution financière 27](#_Toc356208783)

[3.3.5. Suivi évaluation 27](#_Toc356208784)

[3.3.6. Partenariat 28](#_Toc356208785)

[3.3.7. Communication 28](#_Toc356208786)

[3.3.8. Conclusions sur l’efficacité du projet 29](#_Toc356208787)

[3.4. EFFICIENCE 34](#_Toc356208788)

[3.5. EFFETS 35](#_Toc356208789)

[3.5.1. Effets liés aux résultats attendus du projet 35](#_Toc356208790)

[3.5.2. Effets sur l’environnement 38](#_Toc356208791)

[3.5.3. Autres effets 40](#_Toc356208792)

[3.6. DURABILITE 40](#_Toc356208793)

[3.6.1. Ressources naturelles 41](#_Toc356208794)

[3.6.2. Agriculture et sécurité alimentaire 41](#_Toc356208795)

[3.6.3. Ressources animales 41](#_Toc356208796)

[IV. PRINCIPALES DIFFICULTES 42](#_Toc356208797)

[V. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 43](#_Toc356208798)

[VI. ANNEXES 45](#_Toc356208799)

[ANNEXE 6.1 : THÈMES D’ÉCHANGES/ QUESTIONNEMENTS 46](#_Toc356208800)

[ANNEXE 6.2 : CALENDRIER DE LA MISSION 50](#_Toc356208801)

[ANNEXE 6.3 : GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES 51](#_Toc356208802)

[ANNEXE 6.4 : GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LE VNU DE GOROM-GOROM ET LE FACILITATEUR DE NAMENTENGA 52](#_Toc356208803)

[ANNEXE 6.5 : GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LES SIGNATAIRES DE MEMORENDUM OU DES PROTOCOLES 53](#_Toc356208804)

[ANNEXE 6.7 : REALISATIONS PHYSIQUES 64](#_Toc356208805)

[ANNEXE 6.8 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES 82](#_Toc356208806)

[ANNEXE 6.9 : BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE 89](#_Toc356208807)

# RESUME EXÉCUTIF

Le projet de « Renforcement des Capacités pour l’Adaptation de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques au Burkina Faso » s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements internationaux pris par le Burkina Faso à travers la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) le 20 septembre 1993 et le Protocole de Kyoto le 31 mars 2005. Il participe aux efforts développés par les autorités nationales en vue de lutter contre les effets négatifs des Changements Climatiques.

Le coût total de ce projet s’élève à 3.850.000 dollars US réparti entre le GEF (2.900.000 dollars US), le PNUD (500.000 dollars US) et le Burkina Faso (450.000 dollars US en nature). D’une durée initiale de 4 ans le projet se propose d’atteindre les 3 résultats suivants : (i) La capacité de planification et de réponse aux CC est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral, (ii) Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées par les communautés ce qui réduit le risque des impacts dus aux CC sur la production agro-sylvo-pastorale et (iii) Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats n°1 et 2 sont capitalisées et diffusées.

Les activités du projet ont démarré réellement en 2009. A date, le projet a utilisé environ 43% des ressources qui lui ont été allouées initialement. Selon le schéma initial, la fin officielle de l’exécution du projet est prévue pour décembre 2013.

L’évaluation à mi-parcours réalisée du 6 octobre au 15 novembre 2012 a permis de passer en revue la conception du document de projet, d’analyser les progrès réalisés durant le temps écoulé, d’analyser également la pertinence, l’efficacité, efficience, les effets/impacts et la durabilité des résultats atteints par le projet. Elle a aussi permis d’examiner le montage institutionnel et de recenser les difficultés opérationnelles rencontrées lors de sa mise en œuvre.

Les constats de la mission d’évaluation à mi-parcours, faits à partir d’interviews, d’entretiens, de visites de certaines réalisations sur le terrain, l’exploitation des documents liés à l’exécution ou à la conception du projet, ont permis de faire des recommandations en vue de renforcer la qualité de la mise en œuvre des activités du projet et de permettre la prise de décision sur les orientations à prendre pour la période restante. Des recommandations stratégiques ont également été faites pour l’instruction de futurs projets dans le domaine des CC.

D’une façon générale, le projet de « Renforcement des Capacités pour l’Adaptation de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques au Burkina Faso » est pertinent par rapport aux engagements internationaux du Burkina, aux politiques et stratégies nationales de développement notamment les orientations stratégiques contenues dans les documents tels que le SCADD, PNSR, PNDEL, PNDD.

Le projet est en adéquation avec les préoccupations opérationnelles des communautés de base ainsi que celles des agences du système des Nations Unies (PNUD et le FEM) qui le financent.

En tant que projet pilote et de démonstration, des efforts importants restent à faire afin de créer les conditions pour une capitalisation effective des pratiques et des expériences et pour une large diffusion des acquis du projet.

L’approche ainsi que le montage institutionnel du projet ont permis d’associer, avec certes quelques insuffisances, les communautés, les services déconcentrés et les structures décentralisées dans le processus de planification/programmation, de mise en œuvre et dans le suivi des activités. Ils ont également permis d’intégrer les activités du projet dans les fonctions classiques des entités impliquées dans son exécution et d’utiliser les compétences accumulées au sein des services techniques pour l’exécution et le suivi des activités.

Les résultats obtenus par le projet sont jugés satisfaisants et contribuent effectivement à la réduction des facteurs aggravants de la vulnérabilité aux CC au niveau des sites du projet. Le niveau des réalisations des résultats est satisfaisant quand bien même la mission estime que les certains indicateurs de résultats sont très vastes et dépassent souvent le cadre temporel du projet. Ces indicateurs devraient être réexaminés pour les adapter aux capacités réelles du projet à produire des changements dans une période déterminée (SMART). A date, à travers les formations et les investissements réalisés, le projet a permis de créer au sein de chaque village couvert par celui-ci des capacités critiques sur le nouveau paradigme du développement imposé par les CC. Grâce au projet il a été créé un paquet de pratiques effectivement éprouvées et adoptées par les communautés. Les différentes activités appuyées par le projet s’attaquent aux causes principales de la vulnérabilité dans le contexte de variabilité et de changement climatiques.

La mission estime que le COPIL et l’équipe du projet devraient accorder une attention particulière à l’efficience du projet. La faiblesse ou le manque de pilotage technique des activités, les retards constatés dans la mise en place des ressources allouées aux activités, la faible utilisation des compétences locales pour la réalisation des investissements dans les sites du projet ainsi que la non justification à temps des avances de fonds fournies aux différents partenaires, constituent des facteurs qui ont alourdi les coûts de réalisation des activités sur le terrain.

La mission observe que les conditions d’une durabilité des résultats du projet s’installent progressivement surtout au niveau du résultat n°2. En effet les nouvelles semences sont pleinement adoptées par les populations qui n’attendent plus nécessairement l’appui du projet. Plusieurs bénéficiaires de l’embouche ovine ont sans l’appui du projet renouvelé les investissements de départ.

Les effets du projet sur les bénéficiaires, les services techniques, l’environnement et les localités environnantes sont perceptibles. Les bénéficiaires ont vu leurs conditions de vie s’améliorer principalement grâce à la pratique de l’embouche ovine, l’aviculture et la production et stockage du fourrage. Beaucoup disent avoir réussi avec ces activités à améliorer leurs revenus, à assurer les frais de scolarité et de santé, à acquérir des objets d’habillement et des moyens de transport (vélo). La participation des populations au processus d’identification et de programmation des activités de développement s’est améliorée.

Au niveau des services techniques la mission a constaté une plus grande prise de conscience sur les questions liées aux CC du fait des actions de formation et de sensibilisation au profit des agents qui en tiennent compte dans leurs activités avec les producteurs. Grâce au projet, des idées de concertation ont commencé ou sont en train de germer notamment dans le cas de la protection des berges.

Compte tenu de ce qui précède, la mission d’évaluation à mi-parcours conclut que la mise en œuvre du projet a été globalement satisfaisante. En effet :

* Si l’on se place dans le cadre strict du projet, objet de l’évaluation à mi-parcours, on peut affirmer que les conditions pour l’atteinte du résultat n°1 ne sont pas totalement remplies. Il convient cependant de souligner qu’une bonne partie des activités contribuant à l’atteinte du résultat n°1 sont exécutée par le projet PANA Japon. A l’exception des actions de formation sur les CC et sur les informations pluviométriques, les actions de formation en appui aux investissements doivent être repensées en vue de les rendre plus efficaces et durables.
* La réalisation du résultat n°2 est satisfaisante. Les investissements réalisés dans les villages pilotes aident les populations à lutter efficacement contre les effets négatifs des CC.
* La mission estime que des efforts importants[[3]](#footnote-4) restent à faire en vue de soutenir la réalisation du résultat n°3. A l’exception de quelques voyages d’études, la mission a constaté que les outils de collecte et de stockage de toutes les leçons tirées du projet sont à développer. A part les quelques émissions radio, théâtres forum et conférences les leçons apprises du projet sont rarement partagées avec les partenaires locaux, les agences internationales y compris la communauté scientifique.

Au regard des acquis du projet et surtout de son adéquation avec les préoccupations du Burkina Faso en matière de CC, les activités du projet méritent d’être poursuivies et même élargies. Toutefois, la mission suggère un meilleur ciblage des activités afin de renforcer leur cohérence interne et leur complémentarité. Ce ciblage doit nécessairement être accompagné d’un pilotage technique des activités notamment les investissements, une capitalisation systématique des activités et des efforts tendant à réduire et à harmoniser les coûts d’exécution des activités sur le terrain.

La mission a fait les principales recommandations opérationnelles qui suivent :

* Elargir la zone du projet en passant de 2 à 4 villages par province ;
* Achever les activités en cours ;
* Poursuivre et renforcer :
  + les activités d’embouche ovine,
  + l’introduction des semences améliorées à double fin,
  + la fauche et conservation du fourrage naturel,
  + les activités de protection des berges, de fixation des dunes, de récupération des terres dégradées et des glacis.
* Réaffecter une partie des ressources allouées initialement aux résultats 1 et 3 pour renforcer le budget du résultat 2.
* Renforcer le partage des leçons apprises et des meilleures pratiques.
* Renforcer le système de collecte et la diffusion des informations pluviométriques.
* Renforcer le partenariat par la création d’un pool de soutien à l’approche holistique des questions de changements climatiques dans les régions avec l’aide des Projets et Programmes comme cela s’amorce dans la Région du Mouhoun ACRIC, PRD, CPP et PANA-FEM autour de la protection des berges du fleuve Mouhoun.
* Le renforcement des relations de l’UGP avec les services techniques déconcentrés pour le temps restant de manière à assurer une cohérence technique des interventions et un meilleur pilotage des investissements.
* Relecture du cadre logique pour mieux définir des indicateurs pertinents et des résultats effectivement réalisables par le projet ; les activités concourant à la réalisation de certains résultats étant répartis entre plusieurs projets.

1. INTRODUCTION

## **CONTEXTE DU PROJET**

Le Burkina Faso est un pays enclavé d’une superficie de 274 000 m2 avec une population d’environ 14,5 millions. Son économie est essentiellement agropastorale. Le secteur rural contribue pour 34% au Produit Intérieur Brut (PIB). Environ 72% de la population du Burkina vivent avec moins de 2 dollars par jour. Le classement du Burkina dans le rapport du PNUD a évolué comme suit : 2007 : 176 sur 177 pays ; 2011 : 181 sur 187.

Le Burkina se subdivise en 3 zones climatiques : (i) la zone sahélienne avec une pluviométrie moyenne allant de 300 à 600 mm et moins de 45 jours de pluie, (ii) la zone soudano sahélienne qui connait une pluviométrie moyenne de 600 à 900 mm d’eau et 70 jours de pluie environ et la zone soudano guinéenne avec une pluviométrie moyenne comprise entre 900 et 1200mm répartie entre 85 et 100 jours.

Sa situation socio-économique et son climat font du Burkina un des pays de l’Afrique de l’Ouest le plus exposé aux Changements Climatiques (CC).

Face à cette situation et dans le souci de lutter contre les effets des CC le Burkina Faso a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) le 20 septembre 1993 et le Protocole de Kyoto le 31 mars 2005.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de ses engagements internationaux le Burkina a élaboré en 2007 le Programme d’Action National d’Adaptation à la variabilité et aux CC (PANA). Selon le PANA les CC auront pour conséquence au Burkina (i) une réduction sensible de la disponibilité en eau, (ii) une régression du potentiel de la biomasse, et (iii) une réduction et une dégradation drastique du sol.

C’est pour lutter contre ces effets que le Burkina avec l’appui du PNUD/FEM a développé et met en œuvre le projet de « Renforcement des Capacités pour l’Adaptation de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques » dont l’objectif général vise à contribuer à renforcer la résilience et la capacité d’adaptation du Burkina Faso aux risques des changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral. Ce projet a été signé par les autorités nationales le 12 juin 2009.

## DESCRIPTION DU PROJET

### - Justification du projet

L’analyse du PANA a montré que les Régions du Sahel, du centre-Nord, du Centre-Ouest et du Mouhoun, situées dans les zones climatiques sahélienne et soudano-sahélienne avec une pluviométrie annuelle variant entre 200 à 900mm sont les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques. Il est prévu que la température augmentera de 0.8°c d’ici 2025 et de 1.7°c d’ici 2050. Par ailleurs ces régions connaitront un fort risque d’insécurité alimentaire et de réduction des ressources en eau et d’une aggravation des conditions de vie des populations rurales.

Toujours selon l’étude du PANA, l’agriculture, l’eau, l’élevage et la foresterie seront les secteurs les plus affectés par les changements climatiques. Pour l’agriculture, les prévisions font état d’une baisse de la pluviométrie devant conduire à une réduction de la productivité en céréale notamment le sorgho dans la zone sahélienne. Au niveau de l’eau il est attendu une réduction de la disponibilité en eau dans les principaux bassins fluviaux qui devrait affecter l’ensemble du pays et particulièrement les zones sahélienne et soudano sahélienne.

Cette situation aura des impacts négatifs sur les systèmes de culture et sur les communautés dans le Nord et le Centre du Burkina Faso. Les effets négatifs sur les ressources naturelles vont conduire certainement à une aggravation de la pauvreté, une réduction des revenus, une augmentation des conflits sociaux pour le contrôle des ressources naturelles, un accroissement des flux migratoires notamment les déplacés internes, une sévère crise alimentaire et des instabilités politiques.

Face à cette menace les autorités nationales et les communautés locales prennent des initiatives en vue d’accroitre leurs capacités de résilience aux effets des changements climatiques. Entre 1995 et 2006 les autorités politiques ont adopté une série de stratégies portant sur la gestion des ressources naturelles et l’élevage à travers :la stratégie du développement rural, la gestion des ressources naturelles, la politique nationale de l’environnement, la politique nationale de la forêt, les lois sur les forêts, la gestion de l’eau, l’environnement…

Au niveau des communautés de base les principales mesures prises se résument portent sur : les actions de conservation et de restauration des sols par la pratique du Zai, les demi lunes, la réalisation de sites anti érosifs, la diversification des cultures avec l’adoption de nouvelles variétés et l’intégration agriculture et l’élevage…

Le présent projet de renforcement des capacités pour l’adaptation de la vulnérabilité aux changements climatiques au Burkina Faso participe aux efforts déployés aux niveaux national et communautaire pour lutter contre les effets des changements climatiques.

### - Objectifs, résultats du projet

Le projet de « Renforcement des Capacités pour l’Adaptation de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques » vise à renforcer la résilience (et la capacité d’adaptation) du Burkina Faso face aux risques des CC dans le secteur agro-sylvo-pastoral. C’est un projet pilote dont les acquis en termes de bonnes pratiques de lutte contre les effets négatifs des changements climatiques devraient être diffusés à grande échelle.

Pour ce faire le projet se propose d’atteindre les trois résultats suivants : (i) la capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral, (ii) Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux changements climatiques sur la productivité agro-sylvo- pastorale, (iii) les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 e 2 sont capitalisées et diffusées.

La population cible du projet est d’environ 14 500 habitants répartis dans six villages localisés dans trois provinces :

* Mouhoun (Mounkuy et Souri) : 45% ;
* Namentenga (Kobouré et Safi) :39% ;
* Oudalan (Bagawa et Tin Akoff) : 16%.

Le Projet mis en œuvre dans le cadre du PANA-BF s’exécute en synergie avec deux autres projets financés respectivement par le Gouvernement du Japon et par le Gouvernement du Danemark : (i) Appui à mise en œuvre des approches intégrées à l'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso, (ii) L'adaptation aux changements climatiques en vue d’augmenter la sécurité humaine au Burkina Faso.

## BUT DE L’EVALUATION A MI-PARCOURS

La présente évaluation à mi-parcours du projet PANA-FEM, est organisée par le SP/CONEDD en collaboration avec le PNUD conformément aux procédures de gestion des programmes et projets bénéficiant de l’appui du PNUD.

L’objectif de l’évaluation à mi-parcours est de permettre au Gouvernement du Burkina Faso et au PNUD/FEM, d’évaluer la pertinence, l’évolution des actions mises en œuvre, le processus de mise en œuvre du projet et de prendre des décisions sur les aspects à considérer en priorité au cours du temps restant.

L’évaluation à mi-parcours vise à déterminer, aussi systématiquement et objectivement que possible, la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité, l’impact du projet et permettre d’améliorer la cohérence de la mise en œuvre du projet. Aussi, l’évaluation appréciera le niveau atteint des réalisations du projet par rapport à ses objectifs y compris un réexamen de la pertinence des objectifs, du processus de mise en œuvre et de la conception du projet.

Les points clés suivants sont abordés pendant l’évaluation à mi-parcours du projet :

* Evaluation du niveau de réalisation de l’objectif général du projet, des objectifs spécifiques et des résultats attendus du projet ;
* Evaluation des activités du projet : leur pertinence, planification, conception, dimension participative, engagement des bénéficiaires, qualité de leur exécution et degré de résultats ;
* Evaluation du cadre institutionnel et du processus de mise en œuvre du projet (pratique de gestion, mécanisme de prestation de service, logique et instruments d’interventions) : pertinence, efficacité, problèmes rencontrés, modification apportées (s’il y a eu) et modifications nécessaires si appropriées). Aussi, il faut faire un examen des rôles et des responsabilités des divers dispositifs et acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet, et du niveau de coordination entre les acteurs pertinents ;
* Evaluation des efforts des parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre du projet ;
* Identification des problèmes ou défis rencontrés pendant la mise en œuvre y compris des facteurs qui ont facilité ou freiné la réalisation des objectifs, et solutions adoptées (si des solutions ont été identifiées et/ou adoptées) ;
* Examen et évaluation des effets des activités du projet sur les bénéficiaires visés ;
* Evaluation de la perpétuation et de la pérennité éventuelles des résultats et des bénéfices du projet au-delà de l’achèvement de celui-ci ;
* Description des facteurs clés auxquels il faudra accorder de l’attention afin d’améliorer les perspectives de pérennité des résultats du projet et les possibilités de réplication de l’approche ;
* Examen de la mise en œuvre du suivi-évaluation du projet ;
* Description des principaux enseignements tirés en termes d’activités : méthodologies, mise en œuvre, institutions et autres ;
* Formuler des recommandations et suggestions pour l’avenir, consécutivement aux leçons apprises.

1. METHODOLOGIE DE L’EVALUATION À MI– PARCOURS

## APPROCHE

L’équipe d’évaluateurs a adopté une méthodologie faisant appel à l’approche participative avec pour objectifs de: (i) permettre une analyse concertée de la conception, de la stratégie, des arrangements de mise en œuvre, de la pertinence, des résultats atteints et des effets/impacts du projet, et (ii) se donner plus de chance de faire des recommandations pertinentes dont la mise en œuvre pourrait bénéficier de facilités, leur formulation ayant bénéficié de la contribution de différentes parties prenantes. La méthodologie a comporté les étapes suivantes :

* L’harmonisation de la compréhension du contenu de la mission d’évaluation au niveau des consultants, ceux-ci ayant été recrutés individuellement pour l’évaluation à mi-parcours du PANA-FEM.
* Une rencontre de cadrage avec l’UGP pour renforcer la compréhension et les modalités d’exécution de la mission.
* L’élaboration d’une méthodologie détaillée soumise au groupe de référence. Les observations faites par le groupe de référence ont été intégrées mieux préciser cette méthodologie et le calendrier d’exécution[[4]](#footnote-5).
* La recherche et exploitation documentaire relatives à la conception, les arrangements institutionnels, les outils d’orientation méthodologiques, l’utilisation des ressources financières et humaines.
* l’élaboration d’outils de collecte des données (guides d’entretien, fiches de collecte,…)[[5]](#footnote-6).
* L’organisation d’entretiens à Ouagadougou en début de mission avec le président du Comité de Pilotage et la Direction Générale de la Météo puis après l’étape terrain avec le SP/CONEDD, la conseillère technique de l’UGP au titre du PNUD, les différents experts de l’UGP (Communication, Suivi évaluation, formation).
* L’étape terrain, au cours de laquelle et pendant 11 jours, l’équipe a rencontré :
  + Les responsables des services déconcentrés du Ministère de l’Agriculture et de l’Hydraulique, des Ressources Animales et de l’Environnement et du Développement Durable (Directions régionales, provinciales et les agents de terrain)[[6]](#footnote-7).
  + Les maires des communes abritant les sites d’intervention du projet[[7]](#footnote-8).
  + Les responsables des Comités Villageois de Développement (CVD).
  + Les bénéficiaires des activités du projet identifiés de manière concertée avec les CVD. Les entretiens se sont faits sur le site de réalisation de l’activité, tant communautaire qu’individuel. La visite des réalisations communautaires et individuelles a servi de cadre d’échanges avec les bénéficiaires pour une meilleure appréhension de l’état de réalisation et de conduite des activités, les résultats atteints, les difficultés rencontrées, les effets/impacts, de la durabilité de celles-ci et pour recueillir leurs propositions d’amélioration.
  + Le VNU de l’Oudalan et le facilitateur du Namentenga avec lesquels ont été abordées les questions relatives à leur positionnement, de leurs relations avec la « hiérarchie », les services techniques, les responsables des sites et bénéficiaires. Leurs propositions d’amélioration ont également été enregistrées.
  + Des responsables des projets et programmes dans la Région de la Boucle du Mouhoun (PRD, ACRIC et CPP), sur les activités mises en œuvre ou prévues par leurs projets et les pistes possibles de partenariat.
  + Un prestataire de services (contrôle de la réalisation d’un parc de vaccination) à Boulsa afin de saisir la procédure de contractualisation et de mise en œuvre du contrat.
  + Avec tous ces acteurs, l’équipe de consultants leur a présenté, au fur et à mesure de leur maturation, les premières conclusions et recommandations pour bénéficier de leurs avis. Elle a mis en œuvre au cours de tout ce processus, outre les techniques ci-dessus indiquées (visite de réalisation, recherche et exploitation documentaire,) des outils variés pour disposer du cadre approprié d’échanges avec les différents acteurs. Ainsi, ont été réalisés des entretiens semi structurés, des focus groups, l’observation directe des réalisations.
* L’élaboration d’une synthèse des données collectées et la production d’une présentation en Power Point des premières conclusions et recommandations de l’équipe. Initialement prévue pour être faite au groupe de référence avant la production du rapport provisoire, la présentation s’est finalement déroulée avec l’UGP, les calendriers surchargés des membres ayant rendu difficile la réalisation de la programmation initiale.

Les observations et informations complémentaires faites au cours de cette présentation ont été intégrées pour produire le présent rapport provisoire. Soumis au commanditaire, celui-ci devra faire l’objet d’une restitution officielle au cours d’un atelier à programmer et à organiser avant la production du rapport final.

## OUTILS

La mission a élaboré et mis en œuvre des outils dont les plus utilisés ont été :

* la fiche récapitulative des thèmes d’échanges avec les différentes catégories d’acteurs,
* la fiche d’entretiens semi-structurés avec les différentes catégories d’acteurs,
* Les fiches d’évaluation des activités individuelles.

Tous ces outils sont présentés en annexe.

L’équipe d’évaluateurs a par ailleurs mis en œuvre la technique de l’observation directe sur site.

## COMMENTAIRES DE L’EQUIPE D’EVALUATION

Les termes de références tels que présentés pour l’évaluation à mi-parcours du projet et les différents documents consultés ont quelque peu troublé l’équipe. En effet, les TDR malgré leur clarté n’utilisent pas les terminologies que celles du PRODOC (qui n’a qu’une seule version anglaise). Même le titre du projet est différent d’un document à l’autre. Les résultats que rend la mission peuvent par conséquent comporter des biais liés à cette situation qui devra à l’avenir être harmonisée.

La mission s’est déroulée comme signalée plus haut du 6 octobre au 15 novembre 2012.

1. CONSTATS DE LA MISSION

## ANALYSE DE LA CONCEPTION DU PROJET

D’une façon générale le document de Projet constitue un cadre pertinent de référence pour toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre de celui-ci. La mission a cependant noté des insuffisances dont les principales se présentent comme suit :

### Montage Institutionnel

Le projet s’exécute selon la modalité d’exécution nationale. Le SP/CONEDD a été désigné pour assumer le rôle d’agence d’exécution au nom du gouvernement du Burkina Faso.

Aucune agence de réalisation n’a été identifiée. Cependant la mission a constaté une implication du bureau pays du PNUD dans la réalisation d’activités opérationnelles à travers le recrutement de prestataires de services. L’implication du PNUD n’est pas en soi une entorse à la modalité d’exécution nationale mais le PNUD et l’agence d’exécution du gouvernement auraient dû signer un accord précisant les activités dont la mise en œuvre requiert l’appui du PNUD.L’implication du PNUD s’est faite à la demande du projet de manière ponctuelle a-t-on dit à la mission. Les communes ainsi que les régions participent également à la mise en œuvre du projet alors qu’elles n’ont pas été initialement prévues. Une telle implication souhaitée par le Comité de Pilotage a visé à mettre en cohérence la mise en œuvre du projet avec le cadre institutionnel national.

Le document de Projet ne comporte pas non plus une description détaillée de l’implication des parties engagées dans la mise en œuvre du projet. Par contre, il a prévu un poste de Directeur du projet cumulativement avec le poste de Coordonnateur National. Ce faisant la conception du projet ne s’est pas conformée aux dispositions du décret 2007/775/PRES/PM/MEF portant réglementation générale des projets et programmes de développement de la catégorie B. Cette introduction non seulement alourdit les tâches au sein de la coordination mais crée aussi des duplications de tâches entre le Directeur National et le Coordonnateur.

La mission note avec satisfaction que la Coordination Nationale du PANA mise en place à partir de la fin de l’année 2011 est le résultat d’une fusion de trois Coordinations (PANA-Japon, PANA-Danida et PANA-FEM) dans la perspective d’une plus grande synergie d’intervention et de complémentarité. Elle l’a été grâce à un arrêté la classant dans la catégorie B des projets et programmes et l’étoffant de cadres administratif et spécialisés en communication et suivi-évaluation, dont le recrutement a été effectif en 2012.

Toutefois, elle observe que des efforts doivent encore être fournis pour qu’elle joue un rôle beaucoup plus important dans l’animation de la mise en œuvre du PANA-FEM. En effet, outre l’alourdissement des tâches ci-dessus évoqué, la mission n’a pas constaté une organisation opérationnelle pour que la Coordination joue un rôle d’animateur de la concertation entre ses différentes composantes et avec les partenaires techniques, de la mise en œuvre technique des activités sur le terrain. Ainsi, la mission n’a pas constaté l’existence de rencontres périodiques :

* internes réunissant les différentes composantes (Coordinateur National, Responsables de Cellules, VNU)[[8]](#footnote-9) en dehors des rencontres hebdomadaires autour de l’exécution des programmes d’activités. Ces rencontres mensuelles ou trimestrielles sont des occasions pour faire le point de l’exécution des programmes, des difficultés rencontrées afin de leur trouver des solutions et de programmer pour la période suivante[[9]](#footnote-10).
* avec les partenaires sur le terrain afin d’échanger sur l’évolution de la mise en œuvre des programmes, les appuis attendus, les difficultés rencontrées et les perspectives. De telles rencontres devraient aboutir en principe à des recommandations dont la mise en œuvre devrait améliorer l’efficacité des activités sur le terrain.

### Mécanismes de suivi et d’évaluation

Le document de projet a détaillé les outils et les types de suivi à mettre en œuvre dans le cadre de l’exécution du projet. Toutefois, il ne comporte pas un plan d’actions de mise en œuvre de ce suivi évaluation pour préciser les arrangements à prendre pour le suivi des indicateurs et des résultats ainsi qu’un chronogramme d’exécution et les responsabilités.

### Cadre logique

Le document de projet comporte un cadre logique qui définit clairement les objectifs et les résultats attendus (3) et identifie des indicateurs pour chaque résultat. Les éléments permettant de vérifier la réalisation des indicateurs sont également précisés. Toutefois la mission estime que les valeurs cibles de certains indicateurs sont ambitieuses pour un projet pilote ne couvrant que six villages sur les 8 000 que compte le Burkina Faso. En outre elle pense que les indicateurs 7 et 8 sont irréalistes parce que fondés sur des mécanismes non opérationnels. En effet le site du PNUD et le système ALM ne sont pas opérationnels pour les agents du projet et adaptés pour le partage d’information. Ils devraient être révisés. La mission suggère de les remplacer par les indicateurs ci-après : (i) le nombre de rapports techniques produits et (ii) le nombre de publications réalisées.

**Recommandations**

**Stratégiques**

* Prendre en compte les communes comme partie prenante de base dans la conception du projet du PANA. *Une telle intégration est importante dans le contexte de renforcement des capacités de résilience à la variabilité et au changement climatiques par les communautés à la base mais elle permet aussi de garantir la durabilité des certaines activités à travers une prise en compte par ces communes de certaines réalisations communautaires dont la gestion rationnelle peut assurer des retombées financières pour le développement local.*
* *Considérer le projet du PANA/FEM comme un projet d’intégration de tous les secteurs d’activités (agriculture, élevage, environnement, hydraulique, santé, météo,…). L’élaboration et la signature des protocoles avec les différents démembrements comme des prestataires de services peuvent empêcher une appréhension de la place importante qu’occupent ces services dans la mise en œuvre du PANA. En effet, ils constituent des pièces importantes dans l’accompagnement des collectivités territoriales et des communautés dans l’identification et la mise en place des bonnes pratiques adaptées pour la résilience à la variabilité et au changement climatique. Ils doivent par conséquent y intervenir de manière coordonnée et complémentaire pour la mise en œuvre de pratiques efficaces et pertinentes au niveau des producteurs.*

**Opérationnelles**

* *Renforcer le rôle joué par les communes dans les phases de programmations des activités et dans leur mise en œuvre en vue de faciliter le retour des informations sur le suivi des activités du projet*
* *Définir plus clairement la responsabilité du PNUD, des communes et des provinces dans la mise en œuvre du Projet*
* *Définir des indicateurs plus réalistes et plus adaptés au cadre substantif et temporel du projet pour permettre de mesurer de façon pertinente les progrès réalisés dans l’obtention des résultats.*
* *Revoir dans le montage du Projet PANA/FEM sous administration du PNUD pour se conformer aux dispositions du décret 2007/775/PRES/PM/RAF portant règlement des projets de catégories B qui n’indiquent pas de poste de Directeur National.*
* *L’UGP devrait renforcer ses relations de travail avec les services techniques des ministères en charge de l’environnement, de l’agriculture, de l’eau et des ressources animales. Cette collaboration pourrait renforcer le pilotage technique des investissements par le projet.*

## ANALYSE DES RESULTATS ATTEINTS

L’analyse documentaire, les rencontres avec les acteurs et les visites de certaines réalisations dans tous les 6 sites d’intervention du PANA-FEM, ont permis à la mission d’avoir une appréciation sur les progrès réalisés et des critères d’évaluation généralement admis (pertinence, efficacité, durabilité, effets/impacts).

### Pertinence

La formulation du projet et particulièrement la phase de l’identification des activités ont suivi un processus participatif et s’est inspirée des conclusions des études de milieu réalisées principalement dans les sites du projet.

Les objectifs ainsi que les résultats attendus sont conformes aux engagements internationaux du Burkina Faso liés au développement durable, aux préoccupations nationales contenues dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) notamment dans ses axes 1, 3et 4. Par ailleurs les objectifs ainsi que les résultats attendus du projet contribuent à la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement tels que la SDR, le PNSR, la PNDEL, la PNDD….

Le CPAP notamment le domaine de concentration « la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et la gestion des ressources naturelles » a été une source d’orientation et de définition des objectifs du projet. Les activités soutenues par celui-ci et son montage institutionnel ont pris en compte les préoccupations du FEM en matière de durabilité, de suivi/évaluation, de replicabilité et de développement de partenariat.

La mission a par ailleurs noté que le contenu du projet PANA-FEM s’attaque aux causes profondes de la vulnérabilité au niveau villageois à travers notamment les actions mises en œuvre dans les 6 villages sites pilotes : (i) introduction de semences améliorées pour la production agricole, ;(ii) introduction de races améliorées pour l’élevage avicole, (iii) embouche ovine et bovine, (iv) récupération des terres dégradées, protection des berges, aménagement de sites anti érosifs, fixation des dunes, (v) renforcement des capacités des acteurs (formation) et (vi) construction d’infrastructures hydrauliques, d’élevage. Les principales causes de la vulnérabilité des communautés de base se résument comme suit :

* La faiblesse des capacités financières des bénéficiaires.
* La faiblesse des capacités des populations à appliquer ou à utiliser les techniques ou les pratiques plus adaptées aux CC.
* La faiblesse des systèmes de gestion et de contrôle des fourrages.
* La faiblesse des moyens financiers et humains des services déconcentrés pour fournir un appui technique conséquent.
* L’émigration des populations actives des villages vers les villes à la recherche de meilleures conditions de vie.
* Le peu d’attention accordée à la durabilité et à la duplication des résultats des interventions soutenues par les partenaires au développement.
* Le manque d’information sur la pluviométrie et les prévisions météorologiques.

Le projet est également pertinent par l’approche opérationnelle préconisée et utilisée pour l’identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des activités. Nonobstant les insuffisances constatées dans la mise en œuvre de cette approche, le projet a essayé de mettre en œuvre une approche participative et d’associer les entités administratives à toutes les étapes de sa mise en œuvre. Ce faisant il a jeté les bases pour une prise en compte effective des besoins exprimés par les communautés, la prise en compte des activités réalisées à la base par les entités déconcentrées et décentralisées de l’Etat et leur insertion dans leurs fonctions classiques.

Enfin, la mission constate que l’exécution du PANA-FEM a permis :

* de créer la synergie et le partenariat  avec le PANA-Japon pour l’installation de stations météo dans les villages pilotes, la formation des agents et producteurs sur l’utilisation des informations météorologiques. Ces activités ont eu des effets sur les pratiques agricoles des producteurs des sites ;
* de prendre en compte l’existant en matière d’infrastructures mises en place par le PAPANAM, l’ATD, le PSB/Pays Bas, autour des banques de céréales et d’un centre d’alphabétisation ;
* de disposer de semences améliorées de sorgho niébé fourragers fournis par la FAO à Bagawa.

Tous les acteurs rencontrés- ceux des régions, provinces et villages en particulier -s’accordent pour dire, comme la mission, que le PANA-FEM est pertinent.

## EFFICACITÉ

### Arrangements institutionnels de mise en œuvre

Le projet de « Renforcement des capacités pour l‘adaptation à la vulnérabilité aux changements climatiques » est rattaché au Ministère en charge de l’environnement et de développement Durable à travers le SP/CONEDD qui en est l’organe d’exécution dans le cadre des relations entre le Gouvernement et le PNUD.

Le projet, de catégorie B, s’exécute toutefois sans équipe technique localisée dans chaque site. Les services techniques déconcentrés des Ministères du secteur rural (agriculture et hydraulique, ressources animales, environnement et développement durable) assurent la mise en œuvre sur le terrain.

L’exécution quotidienne de la mise en œuvre du projet est assuré par l’Unité de Coordination nationale du Projet ayant à sa tête un Coordonnateur des projets PANA et dont la structuration est encore en cours. Des VNU au profil correspondant aux caractéristiques techniques dominantes des Régions des villages sites, devaient initialement être placés au sein d’un service technique déconcentré de l’Etat correspondant désigné comme point focal. Ils devaient être chargés de jouer l’interface entre le projet, les services déconcentrés et les structures décentralisées et d’assurer l’animation de la concertation avec les acteurs impliqués. Par ailleurs, leurs compétences devaient être exploitées pour résoudre des contraintes y relatives dans les autres Régions. Dans les faits, la mission a constaté – même si elle n’a pu rencontrer qu’un seul VNU, les autres ayant quitté leur statut –que tous ont été abrités dans les Directions provinciales de l’Environnement et du Développement Durable. Le rattachement systématique des VNU aux DPE ne facilite pas la mise en œuvre des activités. La mission estime que conformément aux dispositions du projet les VNU devraient être rattachés aux DP du Ministère leader dans le site du projet. En outre, elle n’a pas pu vérifier l’apport du VNU rencontré dans la résolution de problèmes relevant de sa compétence dans une autre Région.

Il est établi un comité de pilotage dont la responsabilité est de fournir un appui, des orientations politiques et une supervision générale du projet. Il ne respecte pas de manière globale les dispositions du Décret N° 2007-777/PRES/PM/MEF du 22 Novembre 2007 portant réglementation des projets et programmes au Burkina Faso. Il est essentiellement composé de représentants d’institutions étatiques et la représentation des collectivités territoriales ne peut être pertinente que si celle-ci est assurée par au moins un Maire impliqué et non par le Président de l’Association des Municipalités du Burkina.

L’analyse de l’Arrêté N°2010-159/PRE/PM/MECV portant création, attributions et fonctionnement du comité de pilotage des projets de mise en œuvre du Programme d’Action National d’adaptation (PANA) et du Programme d’Investissement Forestier (PIF) laisse apparaître malgré la prise en compte de certains aspects, une non-conformité avec les dispositions du Décret2007/775/PRES/PM/MEF portant réglementation générale des projets et programmes de développement de la catégorie B avec :

* Son champ d’actions qui touchent 2 projets, le PANA et le PIF
* l’existence d’un poste de vice-présidence, de rapporteurs généraux desquels est exclu le Coordonnateur du Programme (positionné comme observateur),
* l’existence d’un rapporteur associé désigné pour chaque session.

Par ailleurs même si les dispositions du Décret N° 2007-777/PRES/PM/MEF du 22 Novembre 2007 n’est pas explicite on peut s’étonner au regard des attributions du Comité de Pilotage de «la communication ***éventuelle*** des documents afférents à chaque session statutaire » aux membres. Elle devrait être systématique (article 7 de l’arrêté).

Au niveau Provincial le Cadre de Concertation provincial qui regroupe les acteurs des sphères administratives et décentralisées et de la société civile, assure l’adoption des programmes d’activités annuels et le suivi de la mise en œuvre de ceux-ci après validation par le COPIL.

Sur le terrain les Maires, les Directions Régionales ont signé avec le projet des protocoles tripartites pour la mise en œuvre et le suivi des activités entre Juillet 2011 à Décembre 2012.

L’examen du protocole - signé par le Projet avec les communes et les Directions Régionales de l’Agriculture et de l’Hydraulique, des ressources Animales, de l’Environnement et du Développement Durable - et de la mise en œuvre de celui-ci, suscite des observations suivantes :

* La citation d’une entité inexistante, le conseil provincial dans le protocole.
* La place réelle de la Commune dans le protocole. La responsabilité de cette entité en tant que maître d’ouvrage se limite à la gestion des frais de suivi du Maire et du Cadre de Concertation Communal (CCO). Les fonds destinés à la réalisation des activités inscrits au titre des CVD sont gérés parfois sans trop de transparence par les Directions Provinciales (DP) qui reçoivent les chèques y relatifs (ce qui explique peut - être les récriminations citées plus haut de la part d’un Maire).
* La Directeur Régional signataire du protocole n’est pas responsable attitré de la gestion des activités dans les sites et des fonds y relatifs. Il en est le responsable moral. C’est une « délégation » contenue dans le protocole qui fait du Directeur Provincial et des agents placés dans les sites, les responsables de l’exécution des « activités trimestrielles programmées dans le cadre du projet PANA-BKF-PNUD/FEM ». Le signataire reçoit un chèque nominatif tout comme le DP et les agents pour les frais de suivi qu’ils doivent assurer chacun selon un nombre de jours prédéterminé. On peut alors bien se poser la question de savoir si le signataire du protocole l’a fait à titre personnel ou en tant que autorité technique régionale. Si la première hypothèse semble être cohérent avec le chèque nominatif, elle exclut que l’autorité puisse s’exercer sur la hiérarchie. Dans ces conditions les services sont plutôt considérés comme des prestataires et non des maillons importants de la chaine de l’Etat pour accompagner une prise en charge des questions liées à la variabilité et aux changements climatiques.

Au niveau des villages, les CVD assurent la coordination de la programmation et de l’exécution, le suivi et le bilan des activités.

Au-delà des acquis de ce montage institutionnel, certaines insuffisances ont été relevées. Il s’agit :

* de la prédominance de la ligne administrative (DR, DP, ZA, UA) au détriment de la ligne décentralisée. L’intervention des CVD dans chaque village n’est pas suffisante pour parler de maîtrise d’ouvrage des communes. La prise en compte des organes dirigeants des communes, n’a été considérée que tardivement par le COPIL et pour la signature des protocoles. Les mécanismes d’adoption des programmes d’activités se focalisent sur le Cadre de Concertation Provincial[[10]](#footnote-11) avant leur validation par le COPIL. Dans un tel contexte, on comprend que les réajustements qui devaient se faire dans les PCD pour prendre en compte les CC n’aient pas connu un début de mise en œuvre. Seule l’activité de protection des berges du Mouhoun, prise en compte dans le PCD initial de la commune de Ouarkoye peut être signalée.

La résolution des questions de l’adaptation et de la réduction de la vulnérabilité des populations aux effets de la variabilité et du changement climatiques relève de la gestion directe des populations avec l’accompagnement et l’appui des services techniques. Dans ces conditions, la place centrale des communes doit être reconnue aux étapes de l’identification, de la mise en œuvre, du suivi et de l’évaluation des projets y relatifs. Leurs capacités et compétences actuelles ne doivent pas servir de prétexte pour leur mise à l’écart si la durabilité est souhaitée.

Cette implication devrait permettre d’assurer non seulement plus de chances de pérennisation sur le plan institutionnel mais également sur le plan économique. En effet, certaines réalisations communautaires faites dans les villages et inscrites comme des investissements communaux peuvent servir de base pour la mise en place de systèmes de gestion ayant des retombées économiques profitables à tous les citoyens de la commune.

La signature des protocoles avec les communes et les services techniques déconcentrés par le projet souffre de plusieurs insuffisances. En effet, le Directeur Régional signataire ne maîtrise pas la partie financière de l’exécution technique. Le montant de l’exécution financière des activités placé sous la responsabilité du CVD est dans les fait exécuté par la Direction provinciale chargé avec les agents de l’unité d’encadrement du village de la mise en œuvre technique des activités. La responsabilité du signataire n’est pas conforme à ses attributions en tant qu’autorité technique au niveau régional[[11]](#footnote-12). Les Directeurs provinciaux et les agents à la base sont les véritables chevilles ouvrières de la mise en œuvre des activités, sans que des mécanismes de redevabilité n’existent pour permettre un suivi plus rigoureux de ce qui se met en œuvre dans les villages. Les indications sur les activités mises en œuvre au cours des rencontres périodiques de ces directions ne suffisent pas à assurer une exploitation judicieuse des acquis au niveau de l’entité technique dans une perspective de « généralisation ou de diffusion ».

### Qualité de la planification

La programmation annuelle des activités sur le terrain se fait selon un processus participatif depuis les villages en association avec les CVD, jusqu’au niveau national pour la validation des programmes d’activités par le Comité de Pilotage, en passant par l’adoption au niveau du Cadre de Concertation Provincial.

Ce processus de planification avec l’appui des services déconcentrés et le VNU a permis de bien cibler l’appui du projet par rapport aux réalités socio-économiques et par rapport aux autres appuis apportés par d’autres intervenants aux villages. Il donne l’occasion aux différents acteurs de faire le bilan de la mise en œuvre de ce qu’ils ont en commun décidé, de faire les recadrages nécessaires et la programmation de nouvelles activités.

Ce processus explique l’extension de certaines activités non initialement prévues pour être réalisées dans certains villages, comme c’est le cas de :

* L’embouche ovine uniquement prévue à Bagawa et étendue avec bonheur par la suite aux autres villages.
* La mise en place de comité de gestion des berges élargie à tous les sites où sont entreprises des activités y relatives.
* L’extension du renforcement des infrastructures avicoles et les capacités techniques qui s’est soldée par un appui en race améliorée, d’aliments et d’équipements avicoles dans d’autres villages qu’à Souri,
* etc.

C’est également le cas de la révision de certaines activités initialement prévues pour les adapter aux besoins des populations. Ainsi :

* Les activités de restauration des terres dégradées ont été remplacées par des activités de fixation des dunes à Tin Akoff.
* La construction du centre d’alphabétisation de Bagawa a été également révisée pour tenir compte de l’appui d’un autre intervenant, le projet apportant son appui pour l’équipement et à la réfection d’un ancien centre.
* La réalisation d’un centre solaire à Tin Akoff a été transformée en activités de réalisation de nouveaux et de réhabilitation d’anciens forages à la demande du CVD.

Toutefois, la mission, à travers les entretiens directs avec les bénéficiaires, avec les communes, les DR et les DP, estime que le programme adopté par les instances du projet ainsi que la teneur et les raisons des modifications parfois apportées aux propositions initiales ne sont pas portées de manière systématique à la connaissance des villages et services techniques concernés.

Les communes estiment qu’elles sont écartées de la mise en œuvre et se déclarent incapables d’assurer le suivi de la mise en œuvre des activités comme le stipule les protocoles qu’elles ont signés avec le SP/CONEDD. En effet, la conduite des activités du PANA-FEM ne respecte ni les dispositions des protocoles ni celles du CSMOD en matière de maîtrise d’ouvrage*.*

### Adéquation entre résultats et flux financiers

Conformément aux dispositions de la modalité d’exécution nationale et à la demande du projet, le PNUD met à la disposition de ce dernier, sur une base trimestrielle, les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail approuvé par le COPIL. Depuis le démarrage du projet celui-ci a reçu du PNUD un montant total de cinq cent vingt-sept (527) millions de FCFA. Le projet a reversé au PNUD pour cause de non utilisation la somme 58 millions de FCFA soit environ 11% des ressources reçues. Il ressort que les demandes d’avances introduites auprès du PNUD par le projet ont été assez bien exécutées en termes de volume et de timing. La faiblesse des avances âgées reversées au PNUD étant faible n’a pas pu agir négativement sur la réalisation des résultats.

L’exécution du projet fait intervenir sur le terrain des acteurs non initialement prévus dans la conception du projet. Ces arrangements ont certainement facilité l’exécution des activités, mais ont institué un circuit parallèle au circuit administratif en vigueur dans la mise en œuvre des activités. En effet des protocoles sont signés par les régions et les communes mais les ressources financières prévues par ces protocoles sont directement remises sous forme de chèques nominatifs aux Maires, DR, DP. Ces chèques nominatifs sont émis au profit des DP pour la réalisation des activités et constituent un risque financier pour le projet et le PNUD. Le paiement direct des frais de suivi aux Directeurs régionaux et provinciaux et aux agents[[12]](#footnote-13)constitue une « alternative » malheureuse sans lendemain. En effet, l’accompagnement et l’appui des services déconcentrés aux actions mises en œuvre dans les villages pilotes doivent suivre la ligne de l’organisation administrative existante pour être cohérents et durables. Les « circuits courts » créés pour permettre l’exécution des projets ne survivent jamais à ceux-ci.

Tous les bénéficiaires, les services techniques et les structures décentralisés soulignent les retards et le décalage dans la mise en œuvre et le suivi des activités. Cette situation est en relation avec le lent dénouement des marchés d’investissements, la non justification des avances et la mise en place des ressources financières. Elle engendre des frustrations au sein des populations, accentue les problèmes de mobilisation dans les villages et crée un déficit de confiance entre les populations et les services techniques soupçonnés de bloquer les financements à leur profit[[13]](#footnote-14). Certaines actions prévues en 2011 sont toujours en attente, d’autres sont reportées faute de ressources.

Le niveau de réalisation financière dans les provinces 2010 et 2011, présenté sur le tableau ci-dessous, malgré une progression intéressante est révélateur du faible taux d’absorption des budgets adoptés en rapport avec des retards de financement ou des décalages d’activités pour non dénouement des procédures de marchés. La situation des réalisations physiques par site et par résultat de cette même période présentée en Annexe 6.7 confirme le faible niveau de réalisations des programmes d’activités.

**Tableau N°1 Niveau de réalisation 2010-2011 des ressources allouées aux activités sur le terrain dans les provinces (Unité : FCFA)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **2010** | | | **2011** | | | **TOTAL**  **2010-2011** | |
|  | ***Budget*** | ***Exécution*** | ***Taux d'exécution*** | ***Budget*** | ***Exécution*** | ***Taux d'exécution*** | ***Budget*** | ***Exécution*** |
| **Namentenga** | 117 200 000 | 45 570 300 | 39% | 171 919 000 | 69 944 281 | 40,70% | 289119000 | 115514581 |
|  |  |  |  |  |  |  |  | |
| **Oudalan\*** | 142 900 000 | 26 025 700 | 18% | 119 734 500 | 35 393 164 | 29, 6% | 262 634 500 | 61 418 864 |
|  |  |  |  |  |  |  |  | |
| **Mouhoun** | 112 850 000 | 26 781 775 | 24% | 160 818 225 | 84 889 303 | 52,80% | 273 668225 | 111 671 078 |
| **Total** | **372 950 000** | **98 377 775** | **26,40%** | **452 471 725** | **190 226 748** | **42%** | **825421725** | **288604523** |
| **Taux Global** |  |  |  |  |  |  | **35%** | |

Source : Élaboré à partir des Rapports annuels d’activités 2010 et 2011

\*Le site de Tin Akoff a connu une suspension d’activités en 2012 en lien avec une crise interne autour du choix des bénéficiaires.

### Réalisations

Dans le cadre de son exécution, le Projet a assuré aux échelles nationale, régionale, provinciale et villageoise des activités qui ont abouti à des réalisations dans plusieurs domaines. On peut citer les réalisations tant physiques que financières dont la synthèse est présentée ci-dessous. Pour les détails CF. Annexe5.7 sur le niveau de réalisation par village d’intervention.

#### Réalisations physiques

##### Les activités de renforcement des capacités

Les équipements mis en place avec l’appui du Projet sont répertoriés plus loin. En ce qui concerne le domaine de la formation, les activités ont touché plusieurs thématiques en direction des différentes catégories d’acteurs. Le tableau ci-dessous présente les différentes activités de formation organisées dans les 3 provinces.

**Tableau N°2Situation des activités de formation dans les zones d’intervention**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type de formation** | **NIVEAU DE PARTICIPATION/PROVINCE** | | | | | | | | | **Total PANA-FEM** | |
| Mouhoun | | | Namentenga | | | Oudalan | | |
| H | F | T | H | F | T | H | F | T | Total | Femme |
| CC et Environnement | 370 | 200 | 570 | 110 | 87 | 197 | 221 | 71 | 292 | 1059 | 358 |
| Multisectorielle | 264 | 352 | 616 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 616 | 352 |
| Elevage | 47 | 38 | 85 | 0 | 0 | 0 | 60 |  | 40 | 147 | 78 |
| Agriculture | 0 | 0 | 0 | 17 | 7 | 24 | 86 | 17 | 103 | 127 | 24 |
| TOTAL | 681 | 590 | 1271 | 127 | 94 | 221 | 327 | 128 | 455 | 1947 | 812 |

Source : Rapport d’exécution 2010 à 2012 : UGP/PANA

Ce tableau indique des efforts déployés dans toutes les provinces pour le renforcement des connaissances dans les différents domaines autour des effets de la variabilité et du changement climatiques, ou visant la sensibilisation des acteurs sur ces effets. Sur le plan strictement agro-sylvo-pastoral, les activités de formation ont été fortement liées aux actions programmées et à la météorologie. Comme indiqué plus haut, l’absence de supports didactiques pour une mémorisation dans la durée des acquis de ces formations constitue un défi à relever. Dans certains cas, la non mise en œuvre de l’activité à laquelle, est liée la formation constitue une des causes de déperditions des acquis de ces formations.

##### Les investissements du Projet

Les appuis du Projet dans les villages ont porté sur des activités communautaires et individuelles.

* ***Les investissements communautaires***

Ils ont permis de mettre en place dans les différents villages, des actions de préservation de l’environnement, de défense et de restauration des terres, de sécurité alimentaire (banques de céréales) et infrastructures de stockage de sous-produits agro-industriels (SPAI) et bien d’autres équipements améliorant la résilience des populations à la variabilité et au changement climatique. Les données présentées dans le tableau N° 3 ci-dessous.

**Tableau N°3 : Situation des réalisations communautaires dans les villages d’intervention**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Types d’investissemen**t | **PROVINCES DE REALISATIONS** | | | **TOTAL** |
| **Mouhoun** | **Namentenga** | **OUDALAN** |
| Fixation des dunes (ha) | - | - | 40 | **40** |
| Protection des berges (ha) | *38* | *10* | *15,8* | **63,8** |
| DRS/CES (Zai, cordons (ha) | 0 | 5 | 0 | **5** |
| Récupération des glacis (ha) | - | 28,19 | 50 | **78,19** |
| Piste à bétail (km) | 40 | - | - | **40** |
| Parc de vaccination (nombre) | - | 1 | - | **1** |
| Banque de céréales (nombre) | 1 | 1 | 1 | **3** |
| Sacs de céréales (sacs de 100Kg) | 200 | 134 | 400 | **734** |
| SPAI (sacs de 50 Kg) | 0 | 380 | 450 | **830** |
| Jardin polyvalent (nombre) |  | 2 |  | **1** |
| Riz pluvial strict (ha) |  | 5 |  | **5** |
| Reboisement (nombre de plants) | 36 000 | 15 606 | 45 800 | 97 406 |
| Pépinière (nombre) | 2 | 1 | 0 | **3** |
| Moulin (nombre) |  | 1 |  | **1** |
| Forages (nombre) |  | 5 |  |  |

Source : Rapport d’exécution 2010 à 2012, UGP/PANA complété par les informations collectées sur le terrain

* ***Les investissements individuels***

Les appuis apportés par le Projet assurent également à l’échelle individuelle des investissements importants au niveau surtout des femmes dans le domaine particulier de la production animale. Ainsi, sont mis à leur disposition des unités d’embouche ovine, des coqs de race améliorée notamment dans le Mouhoun (Souri et Mounkuy) et le Namentenga (Kobouré), des verrats à Mounkuy. Seuls les hommes de Tin Akoff ont bénéficié de l’opération embouche bovine. Le tableau de la page ci-dessous.

**Tableau N°4 Situation des investissements individuels dans les provinces d’intervention**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Types d’investissemen**t | **BENEFICIAIRES /PROVINCE TOUCHEES** | | | | | | **TOTAL**  **PANA-FEM** |
| **Mouhoun** | | **Namentenga** | | **OUDALAN** | |
| H | F | H | F | H | F |
|  | | | | | | |
| Elevage porc (nbre ) | - | 3 | - | - | - | - | 12 femmes bénéficiaires organisées en groupe de 3 femmes |
| Aviculture (nbre de coqs) | - | 50 | 10 | - | - | - | 20 Femmes et 10 hommes bénéficiaires |
| Embouche ovine (nbre d’animaux) | - | 200 |  | 110 |  | 120 | 190 Femmes bénéficiaires |
| Embouche bovine (nbre d’animaux) | - | - |  | - | 20 | - | 20 hommes bénéficiaires |
| SPAI ( nbre de sacs ) |  |  |  | 190 |  | 700 | 890 |
| Fourrages (ha) |  | 64,5 |  | 17 |  | 20 | 101,5 ha |
| Fenil (nbre) |  | 2 |  | 5 | 20 | 10 | 37 |
| Bergerie (nbre ) |  |  |  | 10 |  |  | 35 femmes |
| Poulailler (nbre ) |  | 2 |  | 10 |  |  | 12 |
| Fosse fumière stabilisée (Nbre ) |  | 50 | 100 |  |  |  | 150 |
| DRS/CRS (Zai, cordons pierreux) (ha) |  |  | 50 |  | 50 |  | 100 ha |

Source : Rapport d’exécution 2010 à 2012, UGP/PANA complété par les informations collectées sur le terrain

Les réalisations sur le terrain sont généralement bien exécutées avec une grande participation et une contribution des bénéficiaires quand cela celle-ci est requise. Toutefois, certaines activités ont été mal exécutées en relation avec la défaillance de qualification requise ou d’absence de suivi technique comme c’est le cas des travaux de récupération de glacis à Safi dans la province du Namentenga, le labour pour la culture de riz à Kobouré ou encore le puits maraîcher de Souri et de Mounkuy avec l’absence de captage.

En terme d’insuffisances, la mission a noté la non réalisation de certains investissements importants pour les populations (puits et forages, banques de céréales,..). En effet, les procédures de passation de marché assurées par le PNUD ont été spécialement signalées par tous les acteurs rencontrés comme la cause du retard de réalisation ou la non réalisation des investissements avec pour conséquences l’accentuation de la difficile mobilisation dans les villages, le déficit de confiance qui s’installe entre les populations et les services techniques soupçonnés de bloquer les financements à leur profit[[14]](#footnote-15)***.***

#### Exécution financière

Le niveau d’exécution financière depuis le démarrage du Projet en2009, indique que sur un budget de 3 412 050, 1 464 995 $ ont été investis dans le cadre de l’exécution du Projet soit un taux d’exécution 42, 94%. Le tableau N°5 en fournit les détails. Le reliquat budgétaire représente alors 57,06% du montant du financement.

**Tableau N° 5 Synthèse du niveau d’exécution budgétaire 2009 à 2012**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **BUDGET ($)** | | | | | | | | | | | |
| **2009** | | | **2010** | | | **2011** | | | | **2012** | |
| **Prévu** | **exécuté** | **taux%** | **Prévu** | **exécuté** | **Taux** | **Prévu** | **réalisé** | **Taux** | **Prévu** | **exécuté** | **taux** |
| **R1** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 14,000.00 | 7,489.85 | 53,49 | 229,000.00 | 38,143.50 | 16.66 |
| **R2** | 48,60 | 30,861.67 | 63,5 | 438,464 | 261,603.41 | 59,66 | 432,759.00 | 474,111.93 | 109 | 1,022,174.00 | 229,667.48 | 22,46 |
| **R3** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 104,656.00 | 25,390.15 | 24,26 | 274,000.00 | 2,757.53 | 1 |
| **R4** | 87,50 | 32,311.48 | 36,92 | 45,695 | 46,259.83 | 101 | 216,879 | 107,867.20 | 49,76 | 220,000.00 | 135,399.46 | 61,54 |
| **TOTAL FEM** | 136,10 | 62,153.59 | 45 | 506,549 | 312,305.85 | 61,65 | 827,115.00 | 630,060.47 | 76,17 | 1,942,286.00 | 460,477.88 | 23,07 |

Source : Données du PNUD/PBB 2009-2012

L’analyse par résultat de l’exécution financière indique, comme le montre le tableau N°6suivant, que le résultat 2 « Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale » est celui qui a produit le meilleur taux de réalisation budgétaire depuis le démarrage du Projet avec 51,29%

**Tableau N°6 : Taux d’exécution financière par résultat**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **RESULTATS** | **NIVEAU D’EXECUTION BUDGETAIRE ($)** | | |
| **PREVU** | **REALISE** | **TAUX (%)** |
| **R1** | 243 000 | 45 632 | 18,77 |
| **R2** | 1 941 997 | 996 242 | 51,29 |
| **R3** | 378 656 | 28 143 | 7,43 |
| **R4** | 570 074 | 321 836 | 56,45 |

Source : Données du PNUD

### Suivi évaluation

Au démarrage, le Projet n’a pas mis en place en son sein un dispositif de suivi évaluation malgré la prise en compte de cette dimension lors de sa formulation. Le recrutement d’une chargée du suivi évaluation en 2012, devrait permettre de régulariser cette situation largement insuffisante pour un Projet pilote de cette importance au regard des faits suivants :

* Le système de rapportage plus orienté vers la satisfaction de partenaires particuliers (FEM, SP/CONNEDD, DEP/MEDD) ne permet pas de disposer aisément de données sur les performances du projet (inexistence d’un cadre de performances). Les formats actuels de rapportage ne permettent pas une telle disponibilité. Le format de présentation des rapports doit être harmonisé et connu de tous les acteurs impliqués pour permettre de disposer de données satisfaisantes pour tous les partenaires internes et externes.
* La pertinence et les valeurs cibles des indicateurs ne sont pas adaptées comme indiqué plus haut, sans qu’il ne soit entrepris un travail d’ajustement.
* L’inexistence d’une base de données alimentée par le terrain à travers des outils, des mécanismes de collecte et une périodicité de transmission, de saisie, de traitement et production d’informations. Une telle absence ne permet pas de disposer de données sur les réalisations du projet et leurs effets/impacts, afin de donner des orientations claires pour leur amélioration.
* La non production de rapport technique ni de publication qui est une exigence du document de projet.

Le suivi des activités sur le terrain, réalisé par les services techniques et les communes est un maillon faible du projet. Si pour certaines activités, la qualité du suivi est appréciée par les bénéficiaires, il n’est pas de même pour d’autres où les bénéficiaires ont enregistré des pertes importantes (47% de mortalité des moutons à Mounkuy en 2011 et 100% des coqs à Souri en 2012. Enfin, on note que la réalisation des activités de formation ne bénéficie pas toujours d’approches novatrices consistant à identifier au cours de celles-ci des volontaires pour la mise en œuvre et dont le suivi devrait permettre une collecte de données nécessaires à l’extension de l’activité.[[15]](#footnote-16)

La mission n’a pas pu se convaincre des visites de terrain effectivement réalisées par le bureau du PNUD en dehors des visites de personnalités.

### Partenariat

Comme déjà mentionné ci-dessus, le projet FEM/PANA s’exécute en synergie avec deux autres projets financés respectivement par les Gouvernements du Japon et de Danemark. D’autres partenariats avaient été envisagés avec certains projets œuvrant dans le domaine des CC : UICN, PNGT2, NATURAMA, ACRIC, …

Un début de concertation a été amorcé entre ACRIC, PRD, CPP et PANA-FEM dans la province du Mouhoun.

La collaboration avec la DGMETEO a été très bénéfique pour les villageois, les prévisions saisonnières étant diffusées et effectivement utilisées pour la planification des activités agricoles par les producteurs.

Même si les partenariats n’ont pas été conclus, avec certains intervenants (ATAD,…) des concertations ont eu lieu. Par ailleurs dans la mise en œuvre des activités dans les six villages, certaines réalisations ont tenu compte de celles déjà mises en place par d’autres partenaires comme indiqué plus haut.

### Communication

Jusqu’en 2012, le Projet ne disposait pas d’une cellule de communication. Les activités de communication ont de ce fait été pilotées à travers certains partenaires (DGM pour les informations météorologiques à travers les radios locales, rencontres de concertation et organisation des sessions du COPIL) ou sur le terrain avec les théâtres forums, les voyages d’études, etc.

Dans ce contexte, l’élaboration et la validation interne de la stratégie de communication du PANA est un acquis important pour plus de visibilité des actions entreprises. Toutefois cette stratégie devrait mettre un accent particulier sur le partage d’information et la diffusion des pratiques.

La cellule de communication et celle en charge du suivi/évaluation devront travailler en étroite collaboration pour soutenir principalement la réalisation du résultat n°3 : « Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées ».

### Conclusions sur l’efficacité du projet

D’une manière générale, la mission estime que l’efficacité du Projet est globalement satisfaisante. Cependant l’analyse de l’efficacité par résultat laisse apparaitre de grandes disparités :

* **Résultat 1 :** Les capacités de planification et de réponse aux CC sont améliorées

Les résultats atteints dans ce domaine restent assez mitigés avec toutefois une justification liée à la forte prise en compte des activités y relatives par le PANA Japon qui travaille au niveau institutionnel à l’atteinte des objectifs. La mission n’a noté dans ces conditions aucun changement fondamental dans la réglementation et l’élaboration d’outils pour introduire les préoccupations sur le CC dans les plans de développement soit au niveau régional ou villageois, depuis le démarrage du projet.

Les législations au niveau de l’eau, de l’agriculture et de l’élevage n’ont pas été révisées pour tenir compte du nouveau paradigme de développement imposé par les changements climatiques. Les réalisations intéressantes faites au niveau des villages n’ont pas encore eu d’effets sur la superstructure à l’exception de la DGM qui a mis à profit l’appui du projet pour renforcer ses fonctions de collecte d’informations météorologiques et des prévisions saisonnières. Elle a, par ailleurs, assuré des sessions de formation sur les informations météorologiques au profit des services techniques et des populations des villages sites et la mise à disposition d’informations à travers les radios locales.

Les formations conduites grâce à l’appui du projet sur les thèmes liés à la variabilité et au changement climatiques ont certainement contribué à élargir la compréhension des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités, même si l’impact de celles-ci reste encore limité.

Au niveau provincial, les DP n’ont pas modifié leurs structures organisationnelles pour intégrer les préoccupations en matière de CC, même si on note un début de concertation au niveau provincial pour l’adoption des programmes d’activités par le CCP regroupant plusieurs acteurs.

Les communes estiment que les préoccupations en matière de CC pourraient être prises en charge en leur sein mais insistent sur l’insuffisance des ressources financières et humaines.

Au niveau villageois on note également une implication des CVD et conseillers dans la programmation annuelle et la mise en œuvre des activités. La maîtrise de cette programmation qui intègre les appuis des autres partenaires, selon eux, leur échappe toutefois par la suite, la mise en œuvre des activités relevant des services techniques et du Projet. L’organisation dans certains sites d’ateliers bilans en fin d’année constitue également un acquis noté par ces acteurs.

Au niveau villageois on note également une implication des CVD et conseillers dans la programmation annuelle et la mise en œuvre des activités. La maîtrise de cette programmation qui intègre les appuis des autres partenaires, selon eux, leur échappe toutefois par la suite, la mise en œuvre des activités relevant des services techniques et du Projet. L’organisation dans les différents sites d’ateliers bilans en fin d’année constitue également un acquis relevé par ces acteurs, même s’ils indiquent y avoir peu d’influence[[16]](#footnote-17)**.**

* **Résultat 2**:Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro sylvo pastorale

Les résultats atteints indiquent que les activités mises en œuvre relèvent de bonnes pratiques dans le domaine agro-sylvo-pastoral, sont progressivement adoptées par les communautés. La mission estime que ces résultats concourent à créer un paquet critique d’activités qui contribuent au renforcement des capacités pour l’adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux CC. Ces activités sont :

* Embouche ovine et bovine ;
* Aviculture domestique ;
* Fauche et le stockage des fourrages ;
* Usage de semences améliorées à double fin principalement le sorgho et le niébé ;
* CES/DRS (sites anti érosifs, récupération des terres dégradées et des glacis,..) ;
* Protection des berges des cours d’eau et le reboisement.
* Banques de céréales,…

Les résultats physiques atteints par le Projet au niveau des activités de renforcement des capacités, des investissements communautaires et individuels et de l’exécution financière permettent de dire qu’il a été efficace dans la réalisation du résultat 2.

* **Résultat 3 :** Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisés et diffusées.

Dans les conditions d’exécution actuelles du projet, plusieurs activités ont été mises en œuvre par les différents acteurs pour contribuer à l’atteinte de ce résultat. Ce sont :

* Les théâtres forums
* Les émissions radiophoniques
* Les conférences dans les établissements scolaires (Région du Centre Nord)
* Les sessions du CCP, du CCO et du COPIL,
* Les voyages d’études.

La mission estime toutefois que la systématisation de la production de documents de référence, de rapports ou de publications dans le contexte de mise en place de cellules de communication et de suivi-évaluation, devrait renforcer l’efficacité du Projet dans la réalisation de ce résultat qui reste faible.

D’une manière globale, les activités soutenues par le projet contribuent à l’atteinte des résultats. Néanmoins, la mission se pose des questions sur la cohérence et la qualité du choix de certaines infrastructures ou réalisations. Il s’agit :

* des dotations communautaires en charrettes et ânes pour transport du fourrage et résidus de récoltes dans les villages de Souri et Mounkuy et qui suscitent des inquiétudes. En effet, Leur nombre est insuffisant (10) à Souri au regard du nombre de quartiers (14), base de leur répartition par le CVD. A Mounkuy ce sont 20 unités prévues dont 15 livrées pour autant de quartiers qu’à Souri. Le principe adopté dans les villages est de les placer auprès d’un dépositaire désigné dans chaque quartier pour en faciliter l’utilisation communautaire. Ce dépositaire est chargé de l’entretien des ânes (alimentation et soins) sans toutefois une définition concertée de modalités claires de gestion ; ce qui peut être source de conflits entre dépositaire et utilisateurs. L’utilisation communautaire sans compensation de ces équipements compromet la durabilité de l’opération. Comme signalé à Souri, la mort de deux ânes entraine une paralysie des activités initialement prévues pour être mises en œuvre avec cet équipement.
* de la construction d’infrastructures communautaires d’embouche, d’amélioration de l’aviculture ou d’élevage porcin.
* de la construction d’infrastructures d’utilisation commune isolées des habitations à Kobouré pour l’aviculture laisse perplexe. Une telle pratique n’étant pas connue traditionnellement, il semble que le choix n’ait pas fait l’objet de concertations autour de sa pertinence dans le sens d’assurer même la sécurité des animaux (vols et autres agressions nocturnes). Ces réalisations ont d’ailleurs été abandonnées par la suite sans que des enseignements n’aient été tirés avec les populations.
* de la construction de bergeries communautaires soulève également les mêmes problèmes à Safi, Kobouré. La gestion communautaire de tels investissements qui regroupent les animaux de plusieurs femmes est difficilement justifiable. Comme la mission l’a constaté sur le terrain à Safi, l’éloignement des femmes peut constituer un handicap difficilement surmontable pour assurer l’alimentation et l’abreuvement quotidiens des animaux. Le poids de la réussite de l’opération finit par être supporté dans une large mesure par la « famille logeuse » de l’infrastructure
* de l’évolution de nombre d’animaux remis à chaque femme, sans concertation avec les CVD, les bénéficiaires, crée des incompréhensions dans les sites. Ainsi :

Le nombre d’animaux est passé de un à cinq (5) par femme entre 2011 et 2012 à Safi et Kobouré, de 2 à 3 à Mounkuy et Souri, tandis qu’à Tin Akoff et Bagawa, le nombre a régressé de 6 à 4. Dans les cas particuliers du Namentenga (Safi et Kobouré), l’organisation autour de la bergerie communautaire a été maintenue par les sites dans le contexte de changement du nombre d’animaux, afin d’éviter des clivages dans les villages. La décision a ainsi été prise d’inscrire le nom d’une femme pour les 5 animaux et de considérer que ceux-ci appartiennent à des femmes dans la famille de celle inscrite.

La régression du nombre d’animaux dans l’Oudalan a semé la confusion. Si en 2010, le prix d’achat des animaux relativement bas a permis l’élévation du nombre d’animaux de 5 à 6 par femme par la suite la hausse des prix a entrainé une baisse du nombre. Les explications n’ont certes pas convaincu des bénéficiaires soupçonneux.

* de la non communication aux bénéficiaires des prix et lieux d’acquisition des animaux de l’embouche, élevage de volaille et de verrats, ne semble pas non plus être une « bonne pratique », tant en terme de transparence que de création de conditions pour la durabilité des activités. En effet, en dehors de Souri où les prix d’achat des animaux en 2012 ont été communiqués aux bénéficiaires de l’embouche ovine, dans aucun autre site, cette information n’a été rendue publique. Ce faisant, les évaluations personnelles de la rentabilité des activités ne sont pas possibles et en cas de besoins de renouvellement, il n’est pas facile de localiser les fournisseurs.
* de l’inadaptation de certaines infrastructures à l’environnement local. La bergerie modèle de Souri et d’autres types de la même infrastructure à Mounkuy sont symptomatiques de cette inadaptation. Il n’est pas possible de vulgariser le modèle de Souri au regard de son coût (1 million FCFA environ) et son contraste avec l’habitat local constitué de banco et de chaume. Dans certains cas comme à Mounkuy, l’intégration des infrastructures à la conception mieux élaborée aux habitations en fait automatiquement des compléments de l’habitat, comme l’a constaté l’équipe.

Au regard des constats faits sur les réalisations et présentés ci-dessus, la mission estime que l’exécution du PANA-FEM donne un niveau d’efficacité satisfaisant pour le résultat 2. Malgré les efforts engagés le niveau d’efficacité des résultats 1 et 3 reste mitigé.

D’une manière générale, des efforts importants devront encore être fournis le projet PANA/FEM pour atteindre un niveau d’efficacité contribuant fortement à la réalisation de l’objectif.

**Recommandations**

**Stratégiques**

* *Envisager l’intervention d’acteurs privés dans la gestion de la mise en œuvre des projets afin d’offrir aux services déconcentrés la possibilité de jouer leur rôle de contrôle de la mise en œuvre des orientations et stratégies définies par l’Etat. En effet, dans les conditions actuelles, le positionnement des services déconcentrés peut en faire des juges et parties. Ce faisant, ils échappent au contrôle qu’eux-mêmes auraient dû assurer. La qualité douteuse de certaines infrastructures ou activités productives n’est-t-elle pas liée à ce positionnement ?*
* *Faire de l’élaboration d’une méthodologie et d’une approche cohérente une conditionnalité importante du démarrage des projets PANA. Une telle condition devrait permettre une conduite harmonieuse des activités pour offrir de réelles possibilités de résultats encore plus visibles, de capitalisation et de leçons tirées. Dans ce sens l’élaboration des manuels d’exécution, de procédures et de suivi évaluation devra constituer un axe prioritaire.*
* *Prendre en compte le montage institutionnel des services techniques dans la gestion des programmes et des financements afin non seulement d’assurer une cohérence des interventions mais également pour garantir des chances d’une plus grande adoption et diffusion des acquis du Projet*
* *Accompagner la mise en œuvre des conclusions de l’étude de faisabilité de la protection des berges du Mouhoun et du Sourou, évaluées à 8 milliards à avec une contribution de l’Etat.*

**Opérationnelles**

* *Veiller à une meilleure implication des populations dans l’identification des infrastructures et activités adaptées à leurs préoccupations et au contexte de leur village.*
* *Prendre des dispositions pour constituer de manière concertée à l’échelle de chaque village un comité*[[17]](#footnote-18) *chargé d’identifier et de mettre en œuvre une procédure de sélection et de choix des bénéficiaires et des intrants (animaux, aliments et produits vétérinaires,…) pour la réalisation des activités d’embouche, d’amélioration de l’aviculture et de l’élevage porcin. La transparence devrait être assurée pour permettre aux bénéficiaires de disposer d’informations précises sur leurs activités et pour leur offrir des perspectives.*
* *Recentrer les mécanismes de passation de marchés surtout pour les acquisitions des services liés aux activités opérationnelles afin de prendre en compte les mécanismes nationaux aux échelles les plus adaptées (réalisation dans les ministères ou dans les Régions ou encore au sein de communes). Toutefois, les dispositions prévues par les accords entre le Gouvernement et le PNUD devront être prises en compte à la condition qu’elles permettent de faire face à des blocages constatés.*
* *Rendre plus fluide le circuit de justification des fonds et de réapprovisionnements par la mise en place d’outils de justification simplifiés intégrant les expériences des services techniques en la matière. Cette simplification est d’autant plus nécessaire qu’elle va conditionner dans une large mesure le bon niveau de réalisation des programmes d’activités.*
* *Eviter les changements inopinés de « direction » dans la mise en œuvre des activités d’une année à l’autre, d’un site à l’autre sans concertation préalable avec les différents acteurs. Les changements devraient résulter de la réalisation d’un bilan concerté des résultats et difficultés rencontrées. Ils doivent être le produit d’échanges sur la cohérence des activités avec les réalités locales afin d’aboutir à des propositions réalistes et adaptées s’inscrivant dans les objectifs visés par le projet.*
* *Elaborer des fiches, schémas ou croquis facilement compréhensibles par les bénéficiaires des activités de formation sur les thèmes de formation afin de leur permettre de gérer dans la durée les acquis de ces activités de formation. Dans le même sens, il serait judicieux d’opter pour le reste du temps du projet pour une formation de formateurs endogènes dans chaque site et dans les domaines non encore couverts pour disposer de ressources internes d’appui et de formation sur les thèmes techniques et sur la variabilité et les changements climatiques*
* *Renforcer la synergie et la complémentarité des différents investissements et permettre la comparaison des leçons tirées à travers la production de notes techniques pour préciser la philosophie, la nature et le contenu des investissements*
* *Raccrocher la construction des banques de céréales et leur dotation en fonds de roulement à la nouvelle approche mise en œuvre par le MAH/PAPSA visant à en faire de coopératives de commercialisation de céréales (unités à caractère plus économique) et établir le partenariat nécessaire pour la prise en charge de celles-ci*[[18]](#footnote-19).
* *Organiser des ateliers bilan par site avec une forte représentation des communautés à la base et une animation externe pour faire le point de la mise en œuvre des activités, de l’approche globale mise en œuvre et pour l’adoption de programmes adaptés au contexte du site. Une telle activité bien conduite devrait permettre de disposer de meilleures conditions non seulement de programmation mais également de mise en œuvre et de résultats meilleurs.*
* *Doter les services déconcentrés d’un minimum de moyens(humains, matériels et financiers) pour leur permettre d’assurer le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain.*

## EFFICIENCE

D’une manière générale les activités mises en place par le projet sont efficientes au regard :

* de l’utilisation de matériaux locaux pour les infrastructures destinées aux activités génératrices de revenus dans les villages (embouche, aviculture, élevage porcin).
* des ratios frais de gestion/investissement qui indiquent comme montre le tableau ci-dessous une évolution intéressante même s’ils n’atteignent pas encore les prévisions. Ils sont d’une manière générale bons avec une moyenne de 1FCFA de frais de gestion pour 2,3 FCFCA d’investi et une oscillation entre 1/1,66FCFA et 1/2,9 FCFA de 2010 à 2011.

**Tableau N°7 : Ratios Frais de gestion/investissements dans les provinces d’intervention en 2010 et 2011**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Frais de gestion | | Frais d'investissement | | Ratio | |
|  | *Prévu* | *Réalisé* | *Budget* | *Exécution* | *Prévu* | *Réalisé* |
| 2010 | 62 000 000 | 59 422 559 | 372 950 000 | 98 377 775 | 1/6 | 1/1,66 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| 2011 | 95 000 000 | 65 196 334 | 452 471 725 | 190 226 748 | 1/ 4,8 | 1/ 2,9 |
| Total | 157 000 000 | 124 618 896 | 825 421 725 | 288 604 523 | 1/ 5,25 | 1/ 2,3 |

Source : Elaboré à partir des rapports annuels 2010 et 2011

La mission note toutefois que :

* Le recours à des prestataires « extérieurs » pour livrer des animaux ou pour réaliser des infrastructures est non seulement plus onéreux mais prive également l’économie locale de ressources indispensables au développement local.
* la mise en place de bonnes pratiques exige des choix de prestataires qualifiés pour la réalisation. Dans le cas du sous-solage des terres récupérées à Safi, du labour du bas-fond de Kobouré ou de la réalisation des puits maraîchers de Souri et de Mounkuy, ces choix n’ont pas été appropriés au regard des résultats atteints**.**
* L’abandon de réalisations financées dans le village de Kobouré pour l’aviculture dénote d’un manque de cohérence aboutissant à la réalisation d’investissements inutilisés.
* Les retards accusés dans la mise en œuvre de certaines activités aboutissent à des coûts supplémentaires pour les bénéficiaires ayant apporté une contribution. En effet, les fosses fumières non stabilisées, les bergeries non finalisées à temps à Tin Akoff, Bagawa, la construction du magasin SPAI de Souri encore inachevée, entraînent des dépenses supplémentaires pour les bénéficiaires ayant assuré le creusage et la construction de ces infrastructures.
* des modifications sont apportées aux budgets détaillés soumis par les services techniques sans consultations préalables, rendant difficile l’exécution de ceux-ci (cas de la fourniture de sachets pour les pépinières avec la DREDD Mouhoun)

Au regard de l’état des critères d’efficience ci-dessus usités, la mission estime que l’exécution du projet PANA-FEM à l’heure actuelle, est moyennement efficiente.

**Recommandations opérationnelles**

* *Envisager le recours à l’expertise locale pour l’acquisition de certains intrants disponibles dans les activités l’intervention afin non seulement de réduire les coûts mais également pour renforcer l’économie locale.*
* *Prendre des mesures pour éviter les retards dans la réalisation des activités afin de contenir les coûts de réalisation.*
* *Mettre en place des mécanismes périodiques de concertation avec les partenaires du Projet dans les Régions et provinces d’intervention.*

## EFFETS

A Ouagadougou, dans les régions, provinces et villages pilotes, les entretiens avec les différentes catégories d’acteurs et les bénéficiaires, les visites de réalisations, ont permis à la mission d’apprécier les effets du projet.

Cette appréciation présentée ci-dessous est faite dans un premier temps au regard des résultats attendus du projet, puis sur l’environnement et enfin d’autres effets.

### **Effets liés aux résultats attendus du projet**

* **Résultats 1 –** *La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.*

Dans tous les sites, ont été mises en œuvre des activités présentées dans les parties indiquées plus haut dans le présent rapport. Ces activités ont eu des effets sur les différents acteurs et sur l’environnement.

* ***Sur les bénéficiaires***

Au niveau de cette catégorie d’acteurs on enregistre des esquisses de changement de comportements avec l’internalisation des données météo dans le calendrier des travaux agricoles, l’adoption de nouvelles pratiques et de nouvelles technologies. Ainsi ont été indiqués :

* La prise en compte des indications diffusées par la météo à travers les radios locales pour l’adaptation des dates de semis dans tous les villages. A Mounkuy, le conseiller dit : « Avant de faire le semis j’écoute la radio et si les informations me disent qu’il va avoir une pluie, je me prépare pour profiter au maximum de l’humidité.»
* Le report de certaines activités agricoles pour cause de temps incompatible prévu par la météo (épandage d’engrais et traitement phytosanitaires à Mounkuy et Souri). A Souri, le Chef de village indique que « Pour traiter avec efficacité mon champ de coton, les informations pluviométriques me sont importantes pour éviter que le produit ne soit lavé par la pluie.»

En rapport avec d’autres innovations introduites, les populations signalent la planification à bonne date de la fauche et de la conservation du fourrage naturel. Leurs pratiques habituelles consistaient à la fauche du fourrage séché, peu riche pour les animaux à leurs dires (Oudalan particulièrement) et au stockage des résidus de récoltes sur les toits et arbres (Namentenga). Dans le Mouhoun, des producteurs rencontrés indiquent que « même sans animaux certains pour avoir planifié la production niébé fourrager, tirent des revenus de la vente des bottes de fourrage »[[19]](#footnote-20).

Enfin, le choix des bénéficiaires des actions au début s’est beaucoup plus appuyé sur le niveau d’engagement de ceux-ci dans les activités de développement du site et des indices certains de filiation avec les leaders. Avec l’approfondissement des connaissances dû au Projet, un affinement progressif des critères de choix pour prendre en compte en plus le niveau de vie modeste du bénéficiaire, s’installe. Actuellement « Nous considérons actuellement le niveau de vie des personnes choisies et de leurs capacités à pourvoir s’occuper des animaux ».

Enfin, les producteurs des villages pilotes signalent l’importance de la tenue des ateliers de bilan et de programmation qui permettent de prendre en compte leurs besoins réels « en corrigeant le tir après chaque mise en œuvre du programme d’activités.» dit le Président du CVD de Tin Akoff.

* ***Sur les services techniques***

Au niveau national et régional, si les acquis de l’information et de la formation sur les changements climatiques sont perceptibles au cours des échanges avec les services techniques. Ils apprécient comme indiqué plus haut la pertinence du projet et signalent par ailleurs, la plus grande compréhension des enjeux, défis et surtout une meilleure identification et planification des bonnes pratiques à promouvoir.

La Direction régionale de l’Environnement et du Développement Durable du Mouhoun, indique que « Actuellement, sur la base des activités de protection des berges de Souri et Mounkuy, nous avons pu faire un travail de sensibilisation autour de la protection des berges dans la Région. Nous allons utiliser les résultats au cours de la prochaine conférence du CONEDD» dit le DRECV de la Boucle du Mouhoun.

Les services techniques indiquent également l’amélioration des compétences des agents grâce aux actions de formation tant en leur direction qu’au bénéfice des producteurs facilitant ainsi la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Enfin, les services techniques et les communes signalent le renforcement des capacités de suivi des activités sur le terrain par les agents même s’ils signalent la faiblesse de moyens et les conditions ne correspondant pas à la réalité de leur vécu.

Toutefois, la mission n’a pas noté de changement fondamental dans l’organisation des services comme signalé dans le chapitre relatif à l’efficacité en dehors de la DGMETEO.

D’une manière générale, le résultat 1 présente un faible niveau d’atteinte des objectifs en relation avec la prise en compte par le PANA Japon des activités y relatives. Le souci de synergie explique cette situation qui évite le double emploi.

* **Résultats 2 -** *Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux changements climatiques sur la productivité agro-sylvo-pastorale*.

En rapport avec ce résultat, les constats faits par l’équipe de consultants et les échanges avec les CVD et les bénéficiaires, fournissent des éléments ci-dessous.

* ***Sur les bénéficiaires***

Les bénéficiaires des activités mises en œuvre par le projet ont amélioré leurs revenus, même si ceux-ci restent encore faibles et disparates d’un site à un autre, d’une activité à l’autre. Ainsi par exemple dans le domaine de :

* l*’agriculture*, la mission a noté que :
* Les semences de niébé, de sésame et de sorgho introduites dans les sites ont fait l’objet d’adoption se traduisant par une extension des superficies à partir de la diffusion interne des semences ou en lien avec l’augmentation des achats auprès des services chargés de l’agriculture, surtout dans la province du Mouhoun. « Beaucoup de gens vont directement acheter les semences améliorées avec l’agent de l’agriculture » dit le responsable CVD de Souri. L’agent a confirmé cette information.
* L’introduction du riz pluvial strict à Safi, permet d’espérer des revenus additionnels. En effet, sur le site, l’exploitation du bas-fond a été assurée à partir de semences de base acquises auprès de l’INERA. L’application du protocole pour la certification au cours de la phase de production devrait permettre de disposer de semences certifiées dont la vente constitue une nouvelle opportunité financière pour les producteurs de ces semences et une facilitation de l’acquisition de semences améliorées produites localement par les autres villages de la province et de la Région[[20]](#footnote-21).
* Le champ de niébé des femmes de Souri, qui a été le seul dans la zone à mieux se comporter en 2011 a fait l’objet de la seule visite commentée ayant regroupé des producteurs venus de plusieurs villages. Même si la production est restée modeste (714 Kg pour l’hectare ensemencé), il a permis de créer les conditions de la diffusion de semences améliorées de niébé.
* La mise en œuvre des activités ont permis des relations plus entretenues avec les agents techniques autour de celles-ci et une amélioration de l’appui conseil. « Quand j’ai un problème avec les moutons, j’appelle avec mon portable l’agent d’élevage et il vient. Je paye 1000 FCFA pour son carburant » dit un producteur de Souri.
* L’adoption et la mise en place de nouvelles variétés de semences fourragères (sorgho, niébé) connaissent un développement certain dans tous les sites. C’est le constat fait par la mission à :
* Bagawa et Tin Akoff, pour le niébé fourrager particulièrement avec un engouement appréciable, des stocks importants observés dans les fenils. « j’ai 80 balles de niébé fourrager dans mon fenil et je peux garantir l’alimentation de mes animaux pendant l’année » dit une femme de Bagawa pratiquant l’embouche ovine.
* Kobouré où les résultats du sorgho fourrager en 2010 sur un champ collectif ont eu un effet démultiplicateur sur le nombre de producteurs engagés d’une année à l’autre. En 2012, ce sont 13 producteurs (dont 3 femmes) qui s’y sont engagés sur des superficies allant de 0,5 à 3 ha. En outre, les producteurs non « enregistrés » qui ont acquis les semences auprès des exploitants du champ collectif se sont également engagés dans la production du sorgho fourrager.
* Mounkuy et Souri où, l’introduction des variétés de sorgho et de niébé fourragers connaît un niveau d’adoption assez intéressant. Pour le niébé, « on estime un taux d’adoption de 80% » estime par le responsable CVD de Souri.
* *l’élevage*, les effets sont perceptibles sur plusieurs plans. Ainsi :
* L’embouche ovine a permis aux femmes dans tous les sites non seulement d’améliorer leurs pratiques d’élevage à travers les formations reçues mais également de disposer de revenus certes modestes, mais utiles pour elles. En dehors de Souri où les marges brutes du 1er cycle 2012 sont faibles (entre 5 000 et 8 000 FCFA par mouton), les femmes des autres sites ont tiré meilleurs profits, les marges brutes allant de 15 à 50 000 FFCA[[21]](#footnote-22). « Avec les produits de la vente de mes premiers animaux, j’ai pu assurer mes ordonnances médicales » dit une femme de Mounkuy.
* Dans le site de Bagawa, les femmes ont établi des relations avec une caisse d’épargne et de crédit (UCEC/Sahel) pour faciliter la gestion de leurs revenus issus de la vente des animaux mais également les achats. Une telle relation devrait leur permettre d’avoir accès au crédit pour l’élargissement de leurs activités d’embouche.
* A Souri, l’équipe a observé que les femmes détenant des unités d’embouche ont toutes des cahiers dans lesquels sont notés les évènements survenus dans celles-ci. Même si la qualité de la saisie n’est pas toujours évidente, ces cahiers remplis par des enfants fournissent des informations utiles.
* Les femmes engagées dans l’amélioration de l’aviculture à Mounkuy et Souri, malgré le fort taux de mortalité des coqs géniteurs, disposent d’une descendance relativement importante, permettant à certaines femmes de tirer des revenus substantiels, les ventes se situant entre 10 et 20 unités à des prix allant de 2000 à 3250 FCFA sur le marché local. « J’ai pu acquérir un vélo et des chèvres dont une a vêlé » dit une autre femme de Souri.
* La facilitation du transport du fourrage fauché ou des résidus de récoltes vers les fenils grâce à l’équipement mis à la disposition des villages sites (Mounkuy et Souri).
* Dans tous les sites, les femmes pratiquant ces activités, ont tiré des revenus qu’elles ont investis dans la santé, l’alimentation et la scolarité de leurs enfants. Certaines ont acquis de nouveaux biens d’habillement et moyens de locomotion. Une femme ayant bénéficié de 2 coqs dont 1 est mort, détient au moment du passage de la mission environ 75 animaux métissés. Elle a acquis un vélo et une chèvre qui a aujourd’hui 2 agneaux avec les revenus déjà tirés de cette activité. D’autres enfin (les plus nombreuses ?) ont acquis des animaux d’autres espèces à cycle court (chèvres ou brebis) avec les produits de la vente de leurs animaux.

Tous ces éléments saisis par la mission permettent d’affirmer que l’efficacité économique du projet est établie.

### Effets sur l’environnement

Plusieurs effets ont été observés sur l’environnement dont les principaux sont :

* du processus de protection des berges des cours d’eau qui progressivement permet de libérer celles-ci tout en les regarnissant en plantant des arbres. Ce processus dans les villages de Bagawa, de Mounkuy et Souri, malgré leur réalisation récente, laisse voir une régénération des arbustes et une strate herbacée importante. Même si la mission a constaté des « résistances de certains occupants qui arrachent les plants plantés » à Souri, ces résultats indiquent de futurs effets bénéfiques à tous les acteurs. Ils disent « espérer que les décisions de trouver un consensus avec les exploitants touchés par la mesure de libération des berges, vont permettre d’aller de réussir l’opération ».
* L’amorce de la récupération de terres dégradées à des fins pastorales, de la fixation de dunes à Bagawa, de Safi, de Tin fait la fierté des CVD rencontrés. En effet on observe non seulement la bonne reprise des arbres à Bagawa, l’enherbement à nouveau de ce site et de ceux de Safi et Tin Akoff mais également la bonne physionomie à Safi des cultures mises en place sur certaines parties de ces zones « où rien ne poussait ».
* La mise en œuvre de mécanismes internes de concertation sociale pour favoriser la mise en place de mesures de gestion durable des cours d’eau et des terres d’utilisation communautaire (pâturage, champ collectif,…).

A Safi, Souri et Mounkuy, la mission a noté l’amorce de négociations internes entre les différents acteurs autour des implications de la mise en œuvre de certaines activités. Il s’agit particulièrement de la récupération des terres dégradées à des fins pastorales et de la protection des berges. Les concertations visent à déterminer les dispositions permettant aux producteurs installés actuellement aux abords ou dans les lieux de réalisation de ces activités de disposer de nouvelles terres pour la poursuite de leurs activités. L’introduction de cette dynamique qui vise à préserver la paix sociale tout en garantissant la continuité des activités de production des personnes susceptibles d’être touchées par des activités communautaires, est un atout important pour garantir la réussite des activités de gestion durable des ressources. Elle amorce la mise en œuvre de la réinstallation à base communautaire qui devient de plus en plus importante dans les évaluations de projets. Son importance impose de la part des services techniques impliqués une compilation de données afin de la documenter dans l’optique d’une extension de l’approche.

* La formation de pépiniéristes a eu pour effet, la production dans les villages de plants servant aux activités de protection des berges et dans la récupération des terres dégradées. Outre, la disponibilité locale des plants pour les activités de reboisement, les pépiniéristes ont amélioré leurs revenus (un de ceux-ci dit avoir a acheté des vivres pour sa famille et un vélo à sa femme avec les revenus de sa pépinière en 2012).
* la combinaison des sites antiérosifs, du zaï et de l’utilisation de la fumure organique sur les glacis récupérés à des fins agricoles à Safi produit sur le sorgho la mesure de ce qui peut se réaliser au mieux. La localisation du champ collectif qui en fait l’objet offre également une opportunité de diffusion des thèmes développés.
* ***Sur les services techniques***

Au niveau de ces acteurs, le projet a aidé à l’identification de bonnes pratiques économiquement et socialement viables qui, introduites dans les villages, donnent des résultats intéressants. Ce faisant, il leur a permis de mieux prendre conscience des enjeux et défis à relever dans le contexte de variabilité et du changement climatique. Enfin, ils signalent un appui et une mise en œuvre plus concrète de la prise en compte du genre.

* **Résultats 3 –** *Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées.*

Tant au niveau des bénéficiaires que des services techniques, les sessions d’information, de formation et de sensibilisation (théâtres forums) ont permis une meilleure compréhension de la variabilité et du changement climatiques.

Les activités menées dans les villages ont favorisé la dissémination tant dans les villages qu’à l’extérieur de bonnes pratiques mises en œuvre et qui ont visé la réduction de la résilience à la variabilité et au changement climatiques. Ainsi, les variétés améliorées, la production de niébé et de sorgho fourragers sont sollicitées auprès des producteurs des villages déjà engagés ou auprès des agents en charge de leur vulgarisation.

Les voyages d’études organisés tant entre les producteurs des villages pilotes qu’en direction d’autres villages ayant des expériences avec d’autres projets et programmes au Burkina ont permis non seulement d’échanger sur leurs expériences mais également de s’approprier certaines bonnes pratiques mises en place déjà dans les villages comme la protection des berges, la récupération des terres dégradées, la fixation des dunes (Tin Akoff), protection des berges (Mounkuy et Souri).

### Autres effets

L’équipe d’évaluateurs a également enregistré des d’autres effets en relation avec les interventions du projet. Il s’agit :

* De la création d’une troupe théâtrale dans le village de Mounkuy pour mieux participer à la sensibilisation sur les effets de la variabilité et du changement climatiques et les pratiques de résilience.
* De l’accentuation des tensions liées au leadership politique (peut être préexistantes) dans les sites de Tin Akoff et de Souri et ayant abouti à des remises en cause de choix des bénéficiaires ou à de changement de responsables CVD et même de Chef de village (Souri ).
* De la tendance au renforcement de l’esprit d’assistés au niveau des populations malgré leur contribution dans certains cas à la mise en place des infrastructures devant abriter les activités (embouche, aviculture, élevage de porc,….). Elles considèrent que les animaux leur ont été donnés gratuitement. Ce sentiment de gratuité est renforcé par la non communication dans la majorité des cas, des prix de ces animaux, la non évaluation du coût de la contribution demandée aux bénéficiaires en « investissement humain »[[22]](#footnote-23) et l’absence d’analyse avec les bénéficiaires du compte d’exploitation afin de leur fournir les bases d’une gestion dans durée de leurs unités.

## DURABILITE

La durabilité est la mesure selon laquelle les effets engendrés perdurent après les appuis du PANA-FEM aux différents acteurs notamment ceux des 6 villages pilotes. La mission, sur la base des éléments recueillis et/ou observés, estime que cette durabilité varie selon la nature des activités et le type d’investissement réalisé. Elle indique ci-dessous les différentes exigences pour une gestion durable des acquis du Projet et la situation actuelle.

Les acquis dans le domaine du renforcement des capacités seront préservés dans une large mesure si 2 conditions sont remplies :

* Le renforcement de l’intérêt des producteurs du fait des résultats obtenus dans les activités soutenues par le Projet,
* L’environnement propice à la valorisation des acquis de la formation.

Toutefois, la mission observe que malgré l’approche positive adoptée par le projet et consistant à mobiliser les bénéficiaires sur la base de leur intérêt personnel et à privilégier les repas collectifs lors des formations en lieu et place des perdiems, les supports didactiques ou outils pédagogiques font gravement défaut. Or dans les conditions d’analphabétisme en milieu rural, ces outils de mémorisation sont importants pour assurer l’utilisation dans la durée des acquis de la formation.

En outre, il n’a pas été envisagé de former des formateurs en dehors des pépiniéristes et des vaccinateurs villageois. Une telle catégorie d’acteurs aurait certainement contribué à la continuité du processus de renforcement des capacités tant au sein de leur communauté qu’en dehors du village, de la province ou de région.

Enfin, les services techniques rencontrés indiquent la faiblesse des ressources humaines, matérielles et financières pour continuer à assurer la formation et le suivi-appui des producteurs.

### **Ressources naturelles**

La pérennité des acquis des activités de gestion des ressources naturelles est liée à plusieurs facteurs évoqués par les bénéficiaires et agents des services techniques. Ce sont entre autres :

* L’environnement favorable à l’écoulement de la production des plants produits par les pépiniéristes.
* Une plus grande prise de conscience de l’importance de la protection des berges par les populations.
* La réinstallation à base communautaire des personnes déplacées pour cause d’activités d’intérêt communautaire (protection des berges, piste à bétail, récupération des terres dégradées,..).

Les résultats atteints par certains pépiniéristes peuvent les encourager à poursuivre leurs activités. Toutefois, ils doivent élargir leur clientèle pour s’assurer un marché « permanent », comme l’ont fait certains avec la production de plants fruitiers à Mounkuy. Le développement des activités de protection des berges du Mouhoun, peut constituer pour les pépiniéristes de Mounkuy et de Souri une opportunité pour le maintien et le renforcement de leurs activités.

Enfin, le constat de l’arrachage de plants reboisés dans la zone de servitude à Souri indique l’importance de conduire de manière diligente les négociations internes sur les modalités de départ des exploitants des berges afin de garantir la durabilité des activités mises en place avec l’appui du Projet.

### Agriculture et sécurité alimentaire

Dans le domaine de l’agriculture tout comme celui de l’élevage, trois principaux facteurs vont influer sur la durabilité des activités mises en œuvre. Il s’agit : (i) des capacités des bénéficiaires à prendre en charge les frais de renouvellement des investissements, (ii) de la capacité des services déconcentrés à continuer d’assurer l’appui technique aux bénéficiaires et (iii) du degré d’intégration des activités du projet dans celles des communes et des fonctions classiques des services techniques.

Ainsi l’introduction des semences améliorées de maïs, sorgho et niébé a donné des résultats intéressants et leur démultiplication est devenue tellement rapide qu’elles ont été diffusées dans des villages voisins assez distants. Leur adoption et extension en font des thèmes durables[[23]](#footnote-24), comme c’est le cas du maïs à Souri et Mounkuy.Les services techniques indiquent partout que beaucoup de producteurs leur sollicitent des semences améliorées mises en place dans les villages contre paiement ; ce qui est un signe de durabilité.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l’expérience de Safi et Mounkuy en matière de stockage et de vente des céréales au bénéfice des habitants, montre une baisse tendancielle des volumes de céréales de cycle en cycle. Une telle situation conforme à l’expérience des banques de céréales est compromettante pour la viabilité de l’activité. Leur transformation en coopératives de commercialisation de céréales telle envisagée MAH/PAPSA avec le village de Safi peut être un gage de pérennité.

### Ressources animales

D’une façon générale les activités d’embouche bovine, ovine ou d’élevage de volaille ont un succès auprès des producteurs. Partout, la mission a constaté que la majorité des bénéficiaires ont déjà plusieurs cycles à leur registre avec le renouvellement des investissements initiaux en acquérant à leurs propres initiatives des animaux sur les marchés locaux pour l’embouche ovine. Certains ont même pris des initiatives pour réadapter l’embouche à leur besoin de sécurité alimentaire et financière. Ainsi, dans les villages deBagawa, de Mounkuy, de Safi et de Souri, les bénéficiaires de l’embouche ovine ont acquis qui des brebis, qui des chèvres en vue de débuter ou de renforcer un élevage naisseur.

En matière de bonnes pratiques d’élevage, l’adoption et l’extension de la fauche et conservation du fourrage ainsi que des semences améliorées à double fin, sont une garantie de leur pérennisation comme l’attestent les producteurs et les agents de terrain. D’ailleurs, à la suite de l’introduction de semences améliorées à double fin, beaucoup de producteurs se sont adressés aux services techniques de l’Etat pour l’acquisition de ces semences contre payement.

La mission a également noté la tendance à l’évolution de certaines femmes ayant bénéficié de l’appui pour l’amélioration de l’aviculture, vers l’acquisition, à partir de la vente de la descendance des coqs de race améliorée, d’animaux à cycle court (chèvres) afin de garantir le maintien dans la durée de meilleures conditions de vie[[24]](#footnote-25)

Malgré cet intérêt socio-économique de l’activité d’embouche pour les populations des villages pilotes, elle peut avoir des difficultés pour se pérenniser dans la province du Mouhoun à cause du contraste énorme entre les bergeries et les logements des bénéficiaires (de qualité meilleure). La mission a constaté que déjà certaines sont intégrées et servent manifestement de compléments d’habitat.

Dans les provinces de Namentenga (embouche ovine) et du Mouhoun (l’élevage de porcs) la mise en place d’infrastructures communautaires peut également constituer un frein à la pérennisation de l’activité. D’ailleurs certaines adaptations sont déjà en cours pour la poursuite de l’activité, les animaux étant localisés au niveau de chaque femme ou remis à des femmes habitant la même concession (cas de Kobouré et Safi).

Une des conditions générales de durabilité des résultats du projet est la responsabilisation des communes et de ses démembrements et l’appui-conseil conséquent des structures administratives bénéficiant d’appuis institutionnels conséquents.

1. PRINCIPALES DIFFICULTES

L’exécution du Projet a été confrontée à des difficultés de plusieurs ordres dont les plus saillantes sont indiquées ci-dessous. Il s’agit :

* Du retard dans la mise en place des ressources financières. Dans la majorité des cas et à tous les niveaux (village, commune, province et région) le calendrier de réalisation des activités a été perturbé par la réception tardive des ressources prévues.
* Cette situation tient plus à des problèmes internes au Projet pour la mise à disposition diligente des fonds au niveau des services techniques. L’analyse de la situation des paiements du PNUD à la Coordination Nationale du PANA ne permet pas en effet de constater des retards pouvant justifier la situation. La question maintes fois évoquée du retard dans la justification des fonds mis à la disposition de ces services et les reports successifs d’activités semble expliquer cette situation, sans que des dispositions définitives ne soient recherchées.
* Les options techniques et les appuis techniques des services techniques n’ont pas toujours été à la hauteur des attentes. Si l’identification des bonnes pratiques à mettre en œuvre a donné satisfaction, les intrants ou les équipements accompagnant celles-ci, n’ont pas toujours été pertinents.

C’est le cas des choix des matériaux et des types et modalités de mise en place des bergeries dans plusieurs sites, des conditions de mise à disposition des coqs de race améliorée, des modalités d’acquisition des animaux, etc.

La pertinence des options n’a pas toujours été également prouvée avec les changements de direction sans que les explications convaincantes aient été produites.

Au fond, le montage du projet qui s’est appuyé l’assurance d’une existence de compétences au niveau des services techniques. Les options techniques n’ont pas été accompagnées de concertations entre ces services et le Projet d’une part et entre services techniques et bénéficiaires d’autre part avant la mise en place. Il en a résulté des insuffisances méthodologiques et techniques et qui constituent des menaces à la viabilité de certaines activités.

Enfin, la mission constate que le manque ou l’insuffisance de personnels dans les Directions Régionales des Ressources Animales et de l’Environnement et du développement Durable (Oudalan et Mouhoun) ne permet pas de faire face efficacement aux exigences et défis nouveaux et importants comme ceux liés à la lutte contre les effets des changements climatiques.

* Les mécanismes d’application des critères de sélection des bénéficiaires ont parfois été difficiles à mettre en place au niveau des villages au point que des critères autres que ceux liés à la pauvreté aient été pris en compte. Toutefois, les conflits nés de ces choix ont entraîné une progression dans la mise en place de mécanismes transparents ;
* Les appuis du projet aux bénéficiaires ne sont pas remboursables. Ceci peut renforcer dans certaines localités comme à Tin Akoff le sentiment d’assistance et rendre faible l’appropriation des activités par les bénéficiaires.
* La forte mortalité des moutons en 2011 à Kobouré et des coqs à Souri en 2012, déstabilise les bénéficiaires engagés dans les opérations et peut entrainer certains au découragement. La non adaptation de ces animaux ou le manque d’acclimatation avant leur mise en place n’ont manifestement pas été considérés.
* Les retards importants accusés par les activités dont la mise en œuvre impliquait le PNUD et dont le caractère vital était manifeste pour les populations, ont été constamment évoqués par les différentes catégories d’acteurs. Certaines activités programmées en 2010 sont toujours dans l’attente de dénouement des procédures.

1. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La mission d’évaluation s’est déroulée sans encombre dans les 6 villages pilotes et auprès des autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet. L’équipe d’évaluation à travers les différentes rencontres et les visites de réalisation a pu apprécier de manière objective ce qu’elle a entendu et vu.

Elle note qu’à travers des arrangements avec plusieurs catégories d’acteurs (Services techniques et communes particulièrement) le Projet a mobilisé et mis en place des fonds pour la réalisation des activités aux différentes échelles (national, régional et villageois) pour l’atteinte de ses objectifs.

Ainsi, malgré des difficultés manifestes de démarrage et de mise en route, le Projet a fait des avancées importantes au niveau du résultat 2 où sur le terrain, les activités ont produit des résultats satisfaisants au regard de leurs effets sur les bénéficiaires, les services techniques et l’environnement.

Si des amorces éparses sont constatées pour le résultat 1, la mission note toutefois que les réalisations en cours dans le cadre de PANA-Japon et PANA-Danida avec lesquels intervient en synergie le Projet, sont porteuses d’amélioration de la capacité de planification et de réponse aux changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

En ce qui concerne le résultat 3, l’équipe d’évaluation estime que les efforts importants à fournir pour un bon niveau d’efficacité peuvent rapidement donner de bons résultats. Ce qui nécessite un travail en synergie des spécialistes recrutées pour assurer respectivement la communication et le suivi évaluation pour la capitalisation et la diffusion des acquis du Projet.

Le Projet dispose de bonnes bases pouvant être renforcées de manière significative dans un bref délai, grâce à des améliorations soutenues et un suivi rigoureux.

Au regard du niveau de réalisation financière par résultat depuis le démarrage du Projet et en considération de l’importance du résultat 2 du Projet, du niveau d’absorption du budget, de l’intervention des autres projets du PANA dans le domaine du renforcement des capacités des acteurs et de la durée restante du Projet, l’équipe d’évaluation recommande de manière spécifique :

* La réaffectation d’une partie du budget des résultats 1 et 3 pour renforcer le budget du résultat 2 ;
* L’extension du nombre de villages couverts par le Projet de 2 à 4 dans chaque Province, pour la mise en œuvre des activités ayant des effets perceptibles : embouche ovine, protection des berges, introduction de variétés améliorées (niébé, maïs, sorgo, niébé et sorgho fourragers),
* Le renforcement des relations de l’UGP avec les services techniques déconcentrés pour le temps restant de manière à assurer une cohérence technique des interventions et un meilleur pilotage des investissements.

1. ANNEXES

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ANNEXE 6.1 : THÈMES D’ÉCHANGES/ QUESTIONNEMENTS | | | | | |
| **Membres COPIL, SP/CONEDD, UCP et PNUD/FEM** | | **Signataires Mémorandums** | **Signataires Protocoles** | **CVD** | **Bénéficiaires** |
| **Pertinence du projet** | * Adéquation avec les politiques nationales * Stratégie du projet, * Approche * Planification, cadre logique et indicateurs, * Modalités de gestion, les ressources (humaines financières), * Déblocages de fonds, * Appréciation sur le montage institutionnel et financier * Ancrage institutionnel et Coordination/synergie (effectivité de synergie entre les 3 projets du PANA : local, activités, matériel et unité de coordination). | * Cohérence avec les politiques et stratégies sectorielles | * Adéquation avec les préoccupations régionales, provinciales | * Adéquation avec les préoccupations des villages * Insertion dans le PCD | * Adéquation avec les problématiques et les besoins |
| **Efficacité du projet** | * Appréciation des progrès réalisés * Appréciation du niveau de réalisations des différents objectifs (global et spécifiques) et des résultats * Appréciation sur la production des rapports techniques et des publications * Appréciation de la diligence des procédures d’acquisition des services * Appréciation sur la stratégie de communication * Difficultés rencontrées et perspectives | * Appréciation du niveau de réalisations des différents programmes d’activités * Appréciation de la mise en œuvre des mémorandums * Difficultés rencontrées et perspectives | * Appréciation du niveau de réalisations des différents programmes d’activités * Difficultés rencontrées et perspectives | * Appréciation du niveau de réalisations des différents plans d’actions des villages * Appréciation de la participation et l’implication * Difficultés rencontrées et perspectives | * Appréciation du niveau de réalisations des différentes activités et des résultats * Appréciation de la participation et l’implication * Difficultés rencontrées et perspectives |
| **Efficience du projet** | * Appréciation de la budgétisation et l’utilisation des fonds * Appréciation sur la mise en œuvre des recommandations des audits et les orientations données * Appréciation sur le timing des réalisations (plan de travail) * Appréciation sur les problèmes de mise en œuvre (marchés,…) * Appréciation sur les risques et leur gestion (augmentation des prix des produits alimentaires,…) | * Appréciation sur le timing de la mise en place des ressources financières (budget prévisionnel et réalisation) * Appréciation sur l’état du partenariat avec le projet et les bénéficiaires dans les sites | * Appréciation sur le timing de la mise en place des ressources financières (budget prévisionnel et réalisation) * Appréciation sur l’état du partenariat avec le projet et les bénéficiaires dans les sites | * Appréciation sur le timing de la mise en place des plans d’actions (budget prévisionnel et réalisation) * Appréciation sur l’état des appuis assurés par les services techniques * Appréciation sur les risques et leur prise en compte | * Appréciation sur le timing de la mise en place des activités (budget prévisionnel et réalisation) * Appréciation sur l’état des appuis assurés par les services techniques * Appréciation sur les risques et leur prise en compte |
| **Effets du projet** | * Appréciation des effets du projet sur l’atteinte des objectifs du PANA | * Appréciation sur l’appropriation des activités * Appréciation des effets des activités sur l’adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques | * Appréciation sur l’appropriation des activités (capacités à poursuivre les activités) * Appréciation des effets du projet sur les pratiques techniques et | * Appréciation sur l’appropriation des activités (capacités à poursuivre les activités) * Appréciation des effets du projet sur les pratiques techniques et la programmation des activités dans les villages * Appréciation des effets pratiques sur l’environnement | * Appréciation sur l’appropriation des activités (capacités à poursuivre les activités, réinvestissement) * Appréciation des effets du projet sur les pratiques techniques * Appréciation sur l’amélioration des revenus et des conditions de vie * Appréciation sur la prise en compte des couches défavorisées (femmes, jeunes et hommes). |
| **Impacts du projet** | * Appréciation de l’impact du projet sur le plan national : prise en compte des préoccupations en matière de changements climatiques par les différents ministères. * Appréciation sur la prise en compte de la variabilité et des changements climatiques au sein des ministères sectoriels | * Appréciation des éléments d’impact de la mise en œuvre des mémorandums sur le terrain et au sein du secteur | * Appréciation des éléments d’impact de la mise en œuvre des protocoles | * Appréciation sur l’amélioration des plans d’investissement au niveau du village. | * Appréciation de la prise de conscience sur les activités possibles pour l’adaptation et de réduction de la vulnérabilité. * Appréciation sur les échanges d’expériences, l’existence d’intérêt et extension de leurs activités dans des zones non couvertes. |
| **Durabilité du projet** | * Appréciation de la capitalisation, de la diffusion et de l’extension de l’utilisation des bonnes pratiques * Appréciation des affectations budgétaires et des décisions politiques en matière de variabilité et de changements climatiques. * Appréciation de la stratégie de sortie du projet | * Appréciation de la capitalisation, de la diffusion et de l’extension de l’utilisation des bonnes pratiques | * Appréciation de la capitalisation, de la diffusion et de l’extension de l’utilisation des bonnes pratiques | * Appréciation des capacités acquises pour assurer la poursuite des activités (organisationnelles, techniques, financières,…). * Appréciation sur l’extension des bonnes pratiques dans d’autres villages | * Appréciation des capacités acquises pour assurer la poursuite des activités (organisationnelles, techniques, financières…). |
| **Mécanismes de suivi-évaluation** | * Nombre de réunion du comité de pilotage, du SP/CONEDD et l’UCP * Etat de mise en œuvre des recommandations, conclusions ou recommandations * Nombre de missions réalisées sur le terrain et le suivi de la mise en œuvre des recommandations | * Appréciation sur les mécanismes de suivi des activités par le projet et par eux-mêmes : * Nombre de missions * Recommandations * Suivi de la mise en œuvre des recommandations | * Appréciation sur les mécanismes de suivi des activités par le projet et par eux-mêmes: * Nombre de missions * Recommandations * Suivi de la mise en œuvre des recommandations | * Appréciation du suivi des activités par les services techniques déconcentrés, le projet et par eux-mêmes : * Nombre de missions * Recommandations * Suivi de la mise en œuvre des recommandations | * Appréciation du suivi de leurs activités par les services techniques et le projet. |

## ANNEXE 6.2 : CALENDRIER DE LA MISSION

La mission s’est déroulée conformément au tableau récapitulatif ci-dessus.

**Tableau N° A1 : Calendrier de la mission d’évaluation à mi-parcours**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Etape** | **activité** | **Période** |
| Rencontre de concertation entre consultants | Harmonisation, compréhension échanges sur TDR, méthodologie, élaboration des outils. | 6 et 8 octobre 2012 |
| Rencontre cadrage | Présentation de la méthodologie, arrangements logistiques. | 9 au 10 octobre 2012 |
| Recherche et exploitation documentaire, préparation des rencontres avec parties prenantes | Inventaire et recherche bibliographie, web, élaboration des outils, choix des personnes à rencontrer et programmation opérationnelle. | 10 au 11 Octobre 2012 |
| Rencontres avec les parties clefs | Rencontre avec l’UGP et les signataires de mémorandum, | 12 au 16 octobre 2012 |
| Visites de terrain : Oudalan, NamentengaMouhoun. | Rencontres avec les Directions Régionales et provinciales.  Rencontres avec les Maires, CVD et bénéficiaires, visites de réalisations | 17 octobre au 2 novembre 2012 |
| Compilation et analyse des données collectées | Analyse approfondie des données et formulation des constats et des grandes lignes des conclusions et recommandations de l’équipe d’évaluateurs | 3 au 6 novembre 2012 |
| Débriefing de la mission | Présentation des constats et grandes lignes conclusions et recommandations à l’UGP | 7 novembre 2012 |
| Productions des livrables | Élaboration et dépôt du rapport provisoire, | 8 au 19 novembre 2012 |
| Atelier de restitution | Date à déterminer par UGP et SP/CONEDD |
| Élaboration et dépôt rapport final (word power point) | Après l’atelier |
| Atelier restitution et atelier de validation | Date à déterminer par UGP et SP/CONEDD |

## ANNEXE 6.3 : GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES

**Relations avec la DP**

1. Techniques
2. Financières
3. Hiérarchiques
4. Mécanismes de suivi
5. Autres

**Relations avec la DR**

1. Techniques
2. Financières
3. Hiérarchiques
4. Mécanismes de suivi
5. Autres

**Relations avec les bénéficiaires**

1. Techniques
2. Financières
3. Hiérarchiques
4. Mécanismes de suivi
5. Autres

**Relations avec les autres agents des services techniques**

1. Techniques
2. Financières
3. Hiérarchiques
4. Mécanismes de suivi
5. Autres

**Effets/impacts du projet**

1. Au niveau des bénéficiaires
2. Au niveau des autres intervenants
3. Au niveau de l’environnement
4. Durabilité.

**Appréciations générales sur le Projet**

1. Montage
2. Démarche, approche
3. Partenariat
4. Concertation interne
5. Concertation externe
6. Mise en œuvre
7. Mécanismes de suivi et évaluation
8. Evolutions constatées
9. Autres

**Principales difficultés rencontrées sur le poste**

**Principales propositions de solutions**

## ANNEXE 6.4 : GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LE VNU DE GOROM-GOROM ET LE FACILITATEUR DE NAMENTENGA

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom et prénom** | **Localité** | **Date N** | **Formation de base** | **Années Exp.** | **Années et domaines** | **Nb années en poste** |

**Relations avec l’UGP**

1. Techniques
2. Financières
3. Hiérarchiques
4. Mécanismes de suivi
5. Autres

**Relations avec le SP/CONEDD**

1. Techniques
2. Financières
3. Hiérarchiques
4. Mécanismes de suivi
5. Autres

**Relations avec le COPIL**

1. Techniques
2. Financières
3. Hiérarchiques
4. Mécanismes de suivi
5. Autres

**Relations avec les Services techniques**

1. Techniques
2. Financières
3. Hiérarchiques
4. Mécanismes de suivi
5. Autres

**Impacts du projet**

1. Au niveau des bénéficiaires
2. Au niveau des autres intervenants
3. Au niveau de l’environnement
4. Durabilité.

**Appréciations générales sur le Projet**

1. Montage
2. Démarche, approche
3. Partenariat
4. Concertation interne
5. Concertation externe
6. Mise en œuvre
7. Mécanismes de suivi et évaluation
8. Evolutions constatées
9. Autres

**Principales difficultés rencontrées sur le poste**

**Principales propositions de solutions**

## ANNEXE 6.5 : GUIDE D’ENTRETIEN AVEC LES SIGNATAIRES DE MEMORENDUM OU DES PROTOCOLES

Nom et Prénom : (Universités, Instituts, DR et maires) Lieu : Date : / / 2012

*Indication des* activités/actions prévues dans le cadre de l’exécution du Mémorandum ou du Protocole

*4.1 L’effectivité*qui permet de rendre compte de la réalité des actions conduites (notamment : degré de réalisation des activités, respect des prévisions, rédaction de rapports, gestion des imprévus et de leurs causes).

Faire un inventaire des réalisations en termes d’activités.

Repérer les résultats non atteints et essayer de comprendre les raisons.

Faire un inventaire des difficultés (liés au respect des délais, et des procédures) et leurs causes.

*4.2 L’efficacité* est la mesure selon laquelle les objectifs de Projet/Mémorandum ou Protocole ont été atteints. Une mesure dans laquelle une initiative produit les résultats prévus.

Faire une analyse des résultats atteints par le Mémo/Proto en référence aux prévisions.

Apprécier les conditions (facteurs d’influence, ) dans lesquelles les activités ont été réalisées.

Analyser les difficultés liées à la conduite des activités.

Respect des délais.

Contraintes particulières.

Situations imprévues.

*4.3 L’efficience* est la mesure selon laquelle les ressources sont converties en résultats de façon économe ; mesure dans laquelle l’initiative produit les extrants prévus par rapport à la dépense en ressources.

Mesure de l’efficience en terme d’incidence de l’apport du PANA sur les réalisations des activités des Mémorandums ou Protocoles (rapport résultat/coût).

*4.4 La pertinence* permet de juger le niveau de cohérence de l’appui avec les priorités globales du PANA/BF et les besoins spécifiques des Acteurs/Partenaires.

Apprécier la cohérence de l’appui aux partenaires des Mémo/Protocoles.

Apprécier les solutions apportées aux préoccupations de ces structures.

*4.5 Les effets/impact* est la mesure des changements positifs et/ou négatifs, prévus ou imprévus par le PANA-FEM.

*Mesures des effets/impacts sur :*

*Citer les différents Partenaires et leurs activités, quels changements au niveau des revenus, des pratiques,…*

*La promotion du partenariat et la mobilisation des ressources.*

*4.6 La durabilité/viabilité* est la mesure selon laquelle les effets engendrés perdurent après l’appui pour les institutions bénéficiaires notamment les bénéficiaires, l’environnement, les services techniques.

Transfert de compétences du PANA-FEM aux (i) Directions régionales /Agro-sylvo-pastoral (ii) Communes et CVD.

Mesures envisagées pour consolider les acquis de l’appui.

*4.7. Recueillir les recommandations formulées à l’endroit du projet*

ANNEXE 6.6 : TERMES DE REFERENCE POUR L’EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le PNUD Burkina Faso en tant qu’agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a appuyé le Gouvernement Burkinabé à conduire le processus de formulation du Programme d’Action National d’Adaptation (PANA) à la variabilité et aux Changements Climatiques. En novembre 2007, le Gouvernement a adopté son PANA.

L’analyse du PANA a montré que les régions du Sahel, du Centre-Nord, du Centre-Ouest et du Mouhoun, situées dans les zones climatiques soudano-sahéliennes avec une pluviométrie comprise entre 200 et 750 mm, sont les plus vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques et de ce fait, connaissent un fort risque d’insécurité alimentaire et de réduction des ressources en eau, doublé du phénomène de la pauvreté affectant rudement la vie des populations rurales.

Ainsi, pour inverser les tendances de dégradation de ces ressources naturelles, le Burkina Faso a obtenu du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM), à travers le Fonds d’Appui au Pays en Développement (LCDF), des financements pour la mise en œuvre du projet intitulé : «Renforcement des capacités pour l’adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux Changements Climatiques», en vue d’atténuer les effets de la vulnérabilité aux changements climatiques dans ces zones sensibles.

Ainsi, l’objectif majeur dudit projet est d’œuvrer à renforcer les capacités nationales spécifiques en matière de prévention et d'alerte précoce, d'amélioration soutenue de la production agro-sylvo-pastorale, et de lutte contre l'ensablement et l'envasement des cours d'eau afin d’assurer la sécurité alimentaire tout en préservant les espèces et les écosystèmes naturels dans ce contexte du changement climatiques.

Les axes d’intervention et les groupes ciblés par le projet sont les suivants :

* Projet habilitant en phase expérimentale. Investissement directe dans les six villages retenus. Utilisation d’une approche participative pour l’identification des contraintes et des activités. Forte implication des structures déconcentrées (Directions Provinciales de l’Environnement et du Développement Durable, Directions Provinciales de l’Agriculture, de l’Hydraulique, Directions Provinciales des Ressources Animales), des structures décentralisées (Comités Villageois de Développement, Conseils communaux, Conseils régionaux).
* **Composantes** :

Renforcement des capacités politiques, institutionnelles et des populations locales à répondre aux changements climatiques dans le secteur agropastoral ;

Démonstration des meilleures pratiques d’adaptation aux changements climatiques dans la production agropastorale pour une amélioration durable de la sécurité alimentaire ;

Gestion des connaissances, diffusion des leçons et des meilleures pratiques.

* **Groupes cibles**:Populations vulnérables de six villages pilotes à savoir : Tin Akoff et Bagawa (Province du Mouhoun), Kobouré et Safi (Province du Namentenga), Monkuy et Ouarkoye (Province de l’Oudalan). Les partenaires de terrain (Organisme d’exécution) sont le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) et le Secrétariat Permanent du Conseil pour l’Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD).

Synergie et complémentarité avec d’autres projets.

Ce projet de tests de bonnes pratiques et de paquets technologiques d’adaptation est complété et mis en œuvre en synergie d’une part, avec des financements du Gouvernement du Japon en vue de promouvoir au niveau national et au niveau des collectivités territoriales et locales, la prise en compte des changements climatiques dans les stratégies et processus de planification, et d’autre part, à travers la contribution du Royaume du Danemark dans le but de renforcer davantage les capacités des services techniques, des décideurs et des populations à faire face aux défis environnementaux et singulièrement aux effets néfastes des changements climatiques.

A l’issue de deux ans et demi de son exécution et pour répondre aux exigences des procédures du FEM, ce projet devra faire l’objet d’une évaluation à mi-parcours.

Les présents termes de références serviront de référence à cette évaluation.

1. **OBJECTIFS DE L’EVALUATION**

Conformément aux procédures de gestion des programmes et projets mis en œuvre avec l’assistance technique du PNUD et au document du projet, dans le cadre de l’Exécution Nationale, le PNUD en collaboration avec le SP/CONEDD, envisage l’évaluation à mi-parcours du projet PANA FEM.

L’objectif de l’évaluation à mi-parcours est de permettre au Gouvernement du Burkina Faso et au PNUD-FEM, d’évaluer la pertinence, l’évolution des actions mises en œuvre, le processus de mise en œuvre du projet et de prendre des décisions sur les aspects à considérer en priorité au cours du temps restant.

L’évaluation à mi-parcours vise à déterminer, aussi systématiquement et objectivement que possible, la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la durabilité, l’impact du projet et permettre d’améliorer la cohérence de la mise en œuvre du projet. Aussi, l’évaluation appréciera le niveau atteint des réalisations du projet par rapport à ses objectifs, y compris un réexamen de la pertinence des objectifs, du processus de mise en œuvre et de la conception du projet.

Les points clés suivants seront abordés pendant l’évaluation à mi-parcours du projet :

* Évaluation du niveau de réalisation de l’objectif général du projet, des objectifs spécifiques et des résultats attendus du projet ;
* Évaluation des activités du projet : leur pertinence, planification, conception, dimension participative, engagement des bénéficiaires, qualité de leur exécution et degré de résultats ;
* Évaluation du cadre institutionnel et du processus de mise en œuvre du projet (pratique de gestion, mécanisme de prestation de service, logique et instruments d’intervention) : pertinence, effectivité, problèmes rencontrés, modifications apportées (s'il y a eu) et modifications nécessaires (si appropriées). Aussi, il faut faire un examen des rôles et des responsabilités des divers dispositifs et acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet, et du niveau de coordination entre les acteurs pertinents ;
* Évaluation des efforts des parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre du projet ;
* Identification des problèmes ou défis rencontrés pendant la mise en œuvre y compris des facteurs qui ont facilité ou freiné la réalisation des objectifs, et des solutions adoptées (si des solutions ont été identifiées et/ou adoptées) ;
* Examen et évaluation des effets des activités du projet sur les bénéficiaires visés ;
* Évaluation de la perpétuation et de la pérennité éventuelle des résultats et des bénéfices du projet au-delà de l’achèvement de celui-ci ;
* Description des facteurs clés auxquels il faudra accorder de l’attention afin d’améliorer les perspectives de pérennité des résultats du projet et les possibilités de réplication de l’approche ;
* Examen de la mise en œuvre du suivi-évaluation du projet ;
* Description des principaux enseignements tirés en termes d'activités : méthodologies, mise en œuvre, institutions et autres :
* Formulation des recommandations et suggestions pour l’avenir, consécutivement aux leçons apprises.

1. **CHAMP D’APPLICATION DE L’EVALUATION**

Les principaux acteurs de l’évaluation comprennent les structures étatiques représentées par le comité national de pilotage, les institutions en charge de la mise en œuvre du projet, les ONG et Associations de Développement impliqués dans la mise en œuvre du projet, les collectivités locales et territoriales, les communautés locales et les institutions partenaires notamment le PNUD et le Point Focal national FEM.

L’évaluation à mi-parcours couvrira toutes les composantes du projet, notamment les aspects ci-après liés à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cette section servira de guide pour la planification et la conduite de l'évaluation à mi-parcours.

1. **Progrès accomplis dans l’atteinte des résultats**

* Changements dans les conditions du développement : L'accent doit être mis sur la perception du changement parmi les parties prenantes, y compris les membres des communautés des zones du projet.
* Effets, résultats et mesure du changement : Les progrès accomplis pour atteindre les résultats doivent s’appuyer sur une comparaison des indicateurs avant et après (jusqu'à la date d'aujourd'hui) l’intervention du projet. Ils peuvent également être évalués en comparant les conditions sur le site du projet à celles existant sur des sites similaires non gérés (zones dont les écosystèmes sont similaires mais n’ont pas bénéficié des interventions du projet).
* Stratégie du projet : Examiner la pertinence de la stratégie du projet. Les résultats du projet, tels qu’ils sont formulés dans le PRODOC, présentent-ils toujours la meilleure stratégie pour l’atteinte des objectifs du projet ? [[25]](#footnote-26) Dans quelle mesure l’approche actuelle du projet, la logique d’intervention, les pratiques de gestion sont-elles utiles et pertinentes pour, d’une part, renforcer les capacités des structures nationales impliquées dans la gestion des projets du PANA et de ses zones adjacentes et, d’autre part, réaliser les objectifs du projet?
* Calendrier : Compte tenu du temps restant jusqu’à la fin prévue du projet, des difficultés rencontrées par le projet durant ses deux (02) premières années de mise en œuvre et des ressources réellement disponibles pour la programmation, le calendrier est-il toujours réaliste ? Si nécessaire, formuler des recommandations de révision de ce calendrier, en proposant des points de référence pour la durée de mise en œuvre restante du projet.
* Partenaires : Evaluer les résultats de l’assistance technique apportée au projet par les partenaires et déterminer si la stratégie actuelle (ou l’absence de stratégie) pour attirer et fidéliser des collaborateurs qualifiés pour appuyer la mise en œuvre du projet reste pertinente.
* Performances : en mettant l’accent sur les résultats attendus, les évaluateurs doivent mesurer les performances du projet relatives aux aspects suivants:
* réalisation de l’ensemble des produits prévus et leur contribution aux résultats du projet, en tenant compte de la phase actuelle;
* amélioration de la capacité de gestion durable des interventions du PANA dans les différents sites;
* capacités professionnelles et qualité des contributions et des activités des principaux partenaires d’exécution du programme, à savoir la partie gouvernementale et l’Unité de Gestion du projet ;
* aspects liés à la gestion du projet, notamment l’organisation de la coordination, l’organisation des équipes, l’ensemble des compétences requises pour relever les défis, le style de gestion et la gestion des ressources humaines et financières (en sachant que les évaluateurs ne procéderont pas à un audit du projet, mais pourront avoir accès aux rapports d’audit financier réalisés);
* adéquation et efficacité des modalités de mise en œuvre du projet.

Pour tous les points ci-dessus, les évaluateurs doivent formuler des recommandations sur l’amélioration des performances du projet. Le rapport d’évaluation à mi-parcours doit comporter une appréciation des performances globales du projet (Très satisfaisant (HS), Satisfaisant (S), Assez satisfaisant (MS) et Peu Satisfaisant (U).

* Durabilité : Evaluer la durabilité des bénéfices du projet, au sein et en dehors du domaine du projet après son achèvement. L’évaluation à mi-parcours (EMP) doit également accorder une attention particulière à la contribution potentielle du projet à la mise en place des conditions de base nécessaires pour atténuer la vulnérabilité des communautés.
* Perspective liée au genre. Evaluer le degré de prise en compte par le projet des disparités entre les sexes lors de la mise en place et de l’application des interventions du projet. Comment les questions liées au genre sont intégrées dans les interventions du projet? Proposer des mesures de renforcement de l’approche du projet en matière de genre.

Gestion adaptative du projet

* Systèmes de suivi : Evaluer les outils de suivi actuellement utilisés: Fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils les principaux partenaires ? Sont-ils efficaces ? Des outils supplémentaires sont-ils nécessaires ?
* Indicateurs : Sont-ils utiles et adéquatement suivis ? Evaluer les données de référence.[[26]](#footnote-27) Si nécessaire, faire des propositions réalisables sur la création de données de référence complètes pour tous les principaux indicateurs (indicateurs sur les objectifs et les résultats). La reconstruction des données de référence doit suivre les processus participatifs et peut être réalisée dans le cadre d’un exercice d’apprentissage.[[27]](#footnote-28)S'assurer que le système de suivi, y compris les indicateurs de performances et d’impact, répond au moins aux exigences minimales du FEM[[28]](#footnote-29). Appliquer les indicateurs SMART si nécessaire.
* Gestion des risques : Valider si les risques, tels qu'identifiés dans le document du projet et les APR/PIR, sont pertinents. Décrire les risques supplémentaires (si identifiés) et proposer une évaluation et des stratégies de gestion des risques à adopter. Evaluer si le projet doit ou non être inclus dans la catégorie des "projets à risque".

1. **PLANIFICATION DU TRAVAIL**

* Evaluation de l’utilisation du cadre logique comme outil de gestion durant la mise en œuvre, ainsi que les modifications qui y sont apportées. S'assurer que le cadre logique répond aux exigences du PNUD-FEM en termes de format et de contenu. Evaluer la cohérence entre le budget basé sur les résultats et le budget basé sur les données(budget Atlas) et proposer des solutions d’amélioration selon le cas. Evaluer l’utilisation de plans de travail régulièrement actualisés. Evaluer l’utilisation de technologies de l’information électroniques pour appuyer la mise en œuvre, la participation et le suivi, ainsi que d’autres activités du projet. S'assurer que les processus de planification du travail sont basés sur les résultats.[[29]](#footnote-30)
* Planification financière : Evaluer les systèmes de contrôle financiers, y compris la création de rapports et la planification, qui permettent à l’unité de gestion du projet de prendre des décisions budgétaires avisées (demander que les rapports d’audit soient communiqués selon le cas). Evaluer la ponctualité et la pertinence des flux de financement provenant du PNUD, mais également des responsables du projet vers les équipes de terrain. Evaluer le degré de diligence raisonnable exercée dans la gestion des fonds et les audits financiers.
* Facteurs sous-jacents : Evaluer les facteurs sous-jacents qui vont au-delà du contrôle immédiat du projet et qui influencent les produits et les résultats. L’adéquation et l’efficacité des interventions et des stratégies de gestion du projet par rapport à ces facteurs doivent être prises en compte.
* Contribution du PNUD : En mettant l’accent sur l’appui apporté par le bureau du PNUD au Burkina Faso et l’Unité de Coordination Régionale Environnement du PNUD, les évaluateurs doivent évaluer le rôle du PNUD par rapport aux exigences énoncées dans le guide de suivi et d’évaluation des résultats du PNUD. Les éléments suivants doivent être pris en compte: visites sur le terrain ; revue tripartite (le cas échéant) ; suivi et analyse des termes de référence par le comité directeur ; préparation et suivi de l’APR (Annual Project Report) et du PIR ; rapports d’avancement trimestriels et financiers; plans de travail ; rapports d’exécution budgétaire du projet (ou ATLAS combineddelivery report). Evaluer aussi la contribution du PNUD au projet en termes d’assistance « intangible » (consultation politique et dialogue, plaidoyer et coordination). Proposer des mesures de renforcement de l’assistance apportée par le PNUD à la gestion du projet.
* Stratégie de partenariat : Evaluer l’implication des partenaires dans le cadre de gestion adaptative du projet. Evaluer la participation des parties prenantes locales à la gestion et à la prise de décisions relatives au projet. Une analyse des points forts et des points faibles de l’approche adoptée par le projet doit être incluse, ainsi que des suggestions d’amélioration si nécessaire.

1. **PHASE FINALE DU PROJET (DEUXIEME PARTIE DE LA MISE EN ŒUVRE)**

Sur la base des constatations, l'équipe de l'évaluation à mi-parcours fournira des recommandations pour le reste du projet: activités à continuer, à prioriser ou à abandonner; nouvelles activités, approches et méthodologies, amélioration du cadre de gestion du projet; aspects de suivi-évaluation, etc. Ces recommandations doivent être faisables, justifiées et pertinentes pour vraiment améliorer la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats et objectifs attendus.

1. **DUREE DE LA MISSION**

L’évaluation à mi-parcours sera conduite durant le mois d’octobre 2012, pour une durée effective de travail de 21 jours. Elle abordera les questions suivantes : la conception du Projet, la mise en œuvre du Projet, l’impact du Projet et la phase finale du Projet.

**Annexe 1 : METHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

La méthodologie qu’utilisera l’équipe d’évaluation sera présentée en détail aux parties prenantes et pourra intégrer des éléments d’information issus :

* de la revue documentaire ;
* des interviews ;
* des visites de terrain ;
* des questionnaires et des enquêtes auprès des bénéficiaires du projet ;
* de l’atelier de restitution et des discussions sur les constatations et les recommandations de l’EMP ;
* des méthodes participatives de collecte et d’analyse de données.

1. **Revue documentaire**

Les évaluateurs doivent se familiariser au projet à travers une revue des documents pertinents avant les visites de terrain. Ces documents comprennent entre autres :

* le Document de Projet ;
* les programmes d’activités, budgets et rapports de réalisations ;
* les rapports des réunions du Comité de Pilotage du Projet ;
* les rapports d’études ;
* le rapport d’audit ;
* les directives du FEM en matière de suivi-évaluation ;
* les directives du PNUD en matière de suivi-évaluation[[30]](#footnote-31).

Les copies en papier des documents sélectionnés, qui ne sont pas disponibles en version électronique, seront envoyées par courrier aux évaluateurs avant les visites de terrain.

1. **Visite de terrain**

Les évaluateurs visiteront les sites de réalisations dans les zones d’intervention à savoir : Bagawa et Tin Akoff (Oudalan), Monkuy et Souri (Boucle du Mouhoun), Safi et Kobouré (Namentenga).

1. **Interviews**

Les évaluateurs rencontreront tous les acteurs locaux impliqués dans l’exécution du projet dans ces zones et conduiront des interviews avec notamment :

* le personnel du Projet ;
* le SP/CONEDD ;
* les membres du Comité de Pilotage ;
* les institutions en partenariat avec les projets du PANA ;
* les prestataires ayant exécutés les activités du projet ;
* les représentants des parties prenantes locales ;
* les autorités administratives et coutumières des sites d’intervention du projet ;
* les représentants des projets et programmes des communes d’intervention ;
* les représentants des communes d’intervention du projet et des parties prenantes qui ne sont pas directement impliquées dans le projet qui peuvent avoir vécu ou ont espéré vivre ses impacts.

Bien que les évaluateurs indépendants devraient se sentir libres pour discuter avec les autorités concernées sur toutes les questions pertinentes à leur tâche, ils ne sont pas autorisés à prendre un engagement au nom du SP/CONEDD, du PNUD, du FEM ou de l’UCP/PANA.

1. **EQUIPE DE L’EVALUATION**

L’évaluation sera exécutée par une équipe de trois (3) consultants nationaux.

* Le chef de mission, doit avoir des connaissances et une expérience avérées concernant le programme opérationnel FEM. Il est spécialement exigé qu’il ait :
* au moins dix (10) ans d’expériences dans la conduite des évaluations des projets et programmes de développement ;
* un niveau d’étude universitaire du BAC+5 au moins dans un domaine relatif au développement rural ;
* une expérience approfondie des techniques d’évaluation de projet, particulièrement ceux financés par le FEM ;
* de bonnes connaissances sur les questions de changements climatiques, particulièrement de l’Adaptation et une expérience avérée dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ;
* une familiarité au contexte de développement des pays africains et du Burkina Faso en particulier ;
* une solide connaissance du système des Nations Unies et du PNUD en particulier serait un atout ;
* des compétences analytiques avérées ;
* de très bonnes capacités à organiser et interpréter les données et présenter les résultats sous forme orale et écrite ;
* des compétences à travailler en groupe et conduire une équipe ;
* une maîtrise des langues anglaise et française.

Les deux consultants nationaux doivent avoir les profils suivants :

**Un (1) consultant associé, expert en développement local** :

De niveau BAC + 5 et avec une expérience d’au moins cinq (5) ans dans le domaine dudéveloppement local, il sera responsable de l'analyse institutionnelle, de développement local, de l'engagement des partenaires, de la conduite des enquêtes auprès des bénéficiaires, des questions sur la gestion du projet et des processus de coopération entre les différents partenaires.

**Un (1) consultant associé, expert en développement rural**:

De niveau BAC + 5 et avec une expérience d’au moins cinq (5) ans dans le domaine du développement rural, il sera responsable des aspects techniques du projet, des investissements, des activités techniques, de la gestion des activités du secteur agro-sylvo-pastoral et des impacts en terme environnemental et de la gestion locale des ressources naturelles.

Aucun membre du groupe des consultants ne doit être directement impliqué dans la conception ou la mise en œuvre du projet.

1. **ARRANGEMENT DE MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION**

* Le SP/CONEDD à travers l’Unité de Coordination du Projet assure la coordination de l’évaluation et est responsable en collaboration avec le PNUD du recrutement des experts ainsi que la gestion de leur contrat. Il assurera la prise en compte par les consultants des commentaires des différentes parties pour l’élaboration du rapport final.
* L’Unité de Coordination du Projet guidera l’équipe des consultants dans les rencontres avec les partenaires et la mission terrain. Elle fournira aux consultants toute la documentation nécessaire pour le bon déroulement de l’évaluation. Elle sera en charge de l’organisation de la réunion de validation du rapport d’évaluation et de la réunion tripartite finale.
* Il sera mis en place dans le cadre de la présente évaluation, un groupe de référence (comité de suivi) présidé par le SP/CONEDD. Le groupe de référence sera composé des représentants des principales parties prenantes à la mise en œuvre du projet. Il aura pour tâche de valider la méthodologie détaillée de la mission, de valider les rapports provisoires et définitifs de la mission.
* Le calendrier détaillé de la mission ainsi qu’une méthodologie détaillée de la mission seront formulés par l’équipe de consultants et soumis pour examen et validation par le groupe de référence ou comité de suivi. Ce calendrier doit comprendre entres autres étapes :
* la prise de contact entre les consultants, le PNUD et le SP/CONEDD pour une meilleure compréhension des termes de références de la mission ;
* la revue documentaire ;
* la visite de terrain ;
* les questionnaires ou interview selon la méthodologie adoptée par les consultants ;
* la restitution des premiers éléments au PNUD et au SP/CONEDD ;
* la rédaction du rapport provisoire d’évaluation à mi - parcours ;
* la transmission du rapport provisoire aux différents acteurs et organisation d’une réunion de validation ;
* l’élaboration du rapport final de l’évaluation à mi-parcours du projet ;
* la tenue de la réunion de validation du rapport final de l’évaluation à mi-parcours du projet ;
* la réunion tripartite finale et ;
* la multiplication et diffusion du Rapport final.

L’Unité de Coordination du projet conformément aux dispositions du contrat de la mission d’évaluation mettra à la disposition des consultants les moyens nécessaires pour leur mission.

1. **PRODUITS ATTENDUS DE L’EVALUATION A MI-PARCOURS**

*L’EMP produira deux principaux produits :*

1. Rapport d'évaluation à mi-parcours: Sur la base des points ci-dessus, l'évaluation doit produire un document de maximum 40 pages qui résument et analysent les activités, les produits et les effets du projet qui ont été réalisés jusqu'à ce jour, et visant plus précisément à : (1) évaluer le degré de réalisation des objectifs et les lacunes évidentes, (2) dégager les enseignements des expériences du projet, en particulier les éléments qui ont bien fonctionné et ceux qui n'ont pas fonctionné et, (3) faire des recommandations pour renforcer l'efficacité, le rendement, les effets, la mise en œuvre, l'exécution et la viabilité du projet. Le rapport d'évaluation à mi-parcours sera fourni en français et en anglais (le PNUD organisera la traduction et les évaluateurs participeront à sa révision). Le choix de la langue initiale du rapport, anglais ou français, dépendra du profil de l'évaluateur. Dans tous les cas, le rapport devra être produit dans les deux langues (Français et Anglais).
2. Présentation Powerpoint (en français) des conclusions de l'évaluation: Une présentation en PowerPoint (en français) s'avère nécessaire pour la tâche de divulgation des résultats de l'évaluation.

La version finale du rapport de la mission d’évaluation devrait être soumise en format électronique (MS Word) au SP/CONEDD et au PNUD/FEM au plus tard trois (3) semaines après la mission de terrain.

Une structure indicative du rapport d’évaluation à mi-parcours, y compris possible contenus, est compilé dans l'Annexe.

S’il y’a discordance entre les parties sur les constats et les avis des experts, cela doit être consigné dans un rapport annexé au rapport final.

Annexe2. STRUCTURE INDICATIVE DU RAPPORT D’EVALUATION A MI-PARCOURS

Note : les contenus sont indicatifs

Sommaire

Acronymes et terminologie

1. Résumé Exécutif: y compris la méthode, les constatations de la mission, et les principales conclusions et recommandations.

2. L'évaluation à mi-parcours

* But de l’évaluation
* Principaux éléments traités
* Méthodologie utilisée
* Structure de l’évaluation

3. Constatations de la mission sur le Projet

* Pertinence/qualité de la conception du projet
* Démarrage du projet
* Problèmes auxquels le projet devrait s’attaquer
* Statut de réalisation des objectifs du projet
* Analyse des principaux acteurs et leur engagement
* Résultats attendus
* Problèmes et faiblesses rencontrés
* Appropriation par le pays et les partenaires
* Gestion du projet et approche de mise en œuvre
* Système de suivi-évaluation
* Participation
* Rentabilité
* Rôle du SP/CONEDD
* Rôle du PNUD

4. Résultats, leçons tirés et recommandations

* Réalisation de l'objectif et des résultats (y compris notations et justification des performances)
* Viabilité
* Contribution au renforcement des connaissances du personnel national
* Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures destinées à suivre et à renforcer les bénéfices initiaux du projet
* Propositions d’orientations futures soulignant les principaux objectifs

**POSSIBLES ANNEXES**

* TDR
* Itinéraire
* Liste des personnes rencontrées
* Résumé des visites sur le terrain
* Liste des documents consultés
* Questionnaires/s utilisé/s et synthèse des résultats
* Cofinancement et ressources mobilisées.

## ANNEXE 6.7 : REALISATIONS PHYSIQUES

**Situation des réalisations par site d’intervention (province et région) et par thématique**

**Région du Centre Nord**

**Safi et Kobouré (Province du Namentenga)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats/Activités** | | **Prévisions** | **Réalisation** | **Taux de réalisation** | **Commentaires** |
| **Résultats 1. *La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.***[[31]](#footnote-32) | |
| ***Résultat 2. Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale dans le village de Safi*** | |  |  |  |  |
| **2.1. Domaine agricole** | Application des techniques CES/DRS de cordons pierreux et de végétalisation ligneuse à base de jatrophacurcas | 10 Ha | 10 Ha | 100% |  |
| Application participative des techniques de récupération agricole des terres/glacis dégradés (zaï, demi-lunes, charrue delphino avec l’encadrement et l’assistance de la Brigade forestière du MECV sur dix (10) ha par an comme moyen de réduction de la vulnérabilité des paysans aux CC | 40 Ha | 28, 19 | 70% |  |
| Traitement des ravines | 3 | 0 | 0% |  |
| Restauration du couvert végétal par le traitement des terres nues et dégradées par du sous-solage à raison de dix (10) ha/an | 40 Ha | 25 Ha | 62,5% |  |
| Assistance à la production de fumure organique à l’aide d’une batterie de fosses fumières avec disponibilité d’eau en vue de la vente du produit aux producteurs à raison de dix (10) fosses par an pour dix (10) ménages | 40 fosses fumières | 50 fosses fumières | 125% |  |
| Introduction à la production de riz pluvial strict | 5 Ha | 5 Ha | 100% |  |
| Construction d’une banque de céréales | 1 | 1 | 100% |  |
| Lancement d’un système de warrantage à travers la banque de céréales | 1 | 0 | 0% |  |
| **2.2. Domaine environnement** | Formation en technique d’entretien des arbres de la bande de protection du cours d’eau de Safi (4/4 séances) | 4 sessions | 4 sessions | 100% |  |
| Aménagement d’un "Jardin Potager Africain  (JPA) " ou économie d’eau par irrigation goutte à goutte (unité = 0,25 ha/famille ou ménage) : variante avec jujubier greffé et palmier dattier, sur légumes divers | 1 jardin | 0 jardin | 0% |  |
| Déploiement d’une technologie de production intensive de feuilles de baobab en tant que source de renforcement de la qualité nutritionnelle et d’adaptation des ménages aux CC | 1 jardin | 1 jardin | 100% |  |
| Reforestation puis mise en défens (forêts villageoises) d’une bande de cent (100) m sur les berges (choix raisonné pour des espèces ligneuses adaptées et utilitaires) sur 10 ha/an | 40 Ha | 10 Ha | 25% |  |
| Mise en place d’un comité spécifique de gestion des cours d’eau et de leurs berges | 1 | 1 | 100% |  |
| **2.3. Domaine élevage** | Aménagement de trois (3) points d’eau pastoraux (boulis, puits) par an pour le bétail | 12 | 0 | 0% |  |
| Délimitation/restauration de zones à vocation pastorale à raison de trois (3) ha/an | 12 | 0 | 0% |  |
| Récupération de glacis à des fins pastorales (à la charrue delphino) au rythme de trois (3) ha/an | 12 | 25,63 | 200% |  |
| Embouche ovine et bovine féminine à raison de cinq (5) unités de production familiale par an | 5 | 5 | 100% |  |
| Construction de poulailler | 10 | 10 | 100% |  |
| Appui à la construction d’un magasin avec fonds de roulement pour la diffusion et la vente des SPAI | 1 | 1 | 100% |  |
| Formation du comité de gestion du magasin SPAI | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Ravitaillement du magasin | 190 sacs | 190 sacs | 100% |  |
| Construction d’un parc de vaccination = Activité non prévue dans le programme d'activités = 1/1 réalisé en 2012 | 1 | 1 | 100% |  |
| **2.4. Domaine multisectoriel** | Sensibiliser rechercher l’adhésion des communautés et partenaires et les mobiliser pour la mise en œuvre du projet (favoriser la cohésion sociale) | 1 séance | 1 séance | 100% |  |
| Construction d’un puits à grand diamètre (PGD) par quartier | 1 | 0 | 0% |  |
| Sensibilisation / information / formation en matière de CC : deux (2) séances destinées à vingt cinq (25) personnes la première année (dont une pour les élus et les responsables coutumiers/religieux) | 50 théâtres forum | 200 théâtres forum | 400% |  |
| Formation / renforcement des capacités en CC en diverses techniques de production agro-sylvo-pastorale : 4 séances/an | 16 | 8 | 50% |  |
| Mise en place comité de gestion du moulin | 1 | 1 | 100% |  |
| Climatologie : Renforcement des équipements (pluviomètre) | 2 | 2 | 100% |  |
| Climatologie : Renforcement des équipements (station automatique) | 1 | 1 | 100% |  |
| Formation des producteurs sur l’utilisation de l’information climatique et météorologiques pour l’optimisation de la productivité | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Réalisation de séances d'auto-évaluation des activités 2011 | 1 | 1 | 100% |  |
| Organisation d'une session du Cadre de Concertation Provinciale (CCP) pour examiner le rapport 2011 et le Programme 2012 | 1 | 1 | 100% |  |
| ***Résultat 3. Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées.*** | |  |  |  |  |
| **Résultats 1. *La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.***[[32]](#footnote-33) | |  |  |  |  |
| ***Résultat 2. Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale dans le village de Kobouré*** | |  |  |  |  |
| **2.1. Domaine agricole** | Application des techniques CES/DRS de cordons pierreux et de végétalisation ligneuse à raison de deux (2) ha par an | 8 Ha | 0 Ha | 0% |  |
| Aménagement d’un "Jardin Potager Africain  (JPA) " ou économie d’eau par irrigation goutte à goutte (unité = 0,25 ha/famille ou ménage) : variante avec jujubier greffé et palmier dattier, sur légumes divers | 1 | 0 | 0% |  |
| Appui aux maraîchers avec un crédit pour l’approvisionnement en intrants au rythme de dix (10) crédits par an | 40 | 0 | 0% |  |
| Construction d’une banque de céréales | 1 | 1 | 100% |  |
| Lancement d’un système de warrantage à travers la banque de céréales | 1 | 0 | 0% |  |
| **2.2. Domaine environnement** | Mise en place d’un jardin polyvalent pilote pour les personnes vulnérables (femmes, jeunes, vieux) pour la production de plants destiné au reboisement, aux vergers, à la vente aux projets et lors des campagnes annuelles de plantation) et pour la production maraîchère avec un (1).ha clôturé, un (1) forage, un équipement complet. | 1 | 0 | 0% |  |
| Protection des berges des mares de Roulguin, Koulbilè, Bounsi et Rolongul par traitement des ravines, stabilisation des berges, plantations d’arbres appropriés | 5 | 0 | 0% |  |
| **2.3. Domaine élevage** | Formation des producteurs en méthodes de fauche et de conservation de fourrages et de résidus de récoltes | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Promotion des cultures fourragères à raison de trois (3) ha par an pour trois (3) spéculations | 12 | 17 | 140% |  |
| Délimitation de zones de pâturage à raison de trois (3) ha par an | 12 | 0 | 0% |  |
| Embouche ovine et bovine féminine à raison de cinq (5) unités de production modèles familiales par an | 20 | 15 | 75% |  |
| Appui à l’aviculture villageoise améliorée en production semi intensive à raison de dix (10) unités de production modèle par an | 40 | 20 | 50% |  |
| Construction de fenils à raison de cinq (5) unités par modèle et par an au profit des groupements sélectionnés | 20 | 5 | 25% |  |
| **2.4. Domaine multisectoriel** | Réhabilitation des forages et valorisation agricole des environs | 5 | 5 | 100% |  |
| Sensibilisation / information / formation en matière de CC : deux (2) séances destinées à vingt cinq (25) personnes la première année (dont une pour les élus et les responsables coutumiers/religieux) | 50 | 50 | 100% |  |
| Formation des producteurs sur l’utilisation de l’information climatique et météorologiques pour l’optimisation de la productivité | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Formation / renforcement des capacités en CC en diverses techniques de production agro-sylvo-pastorale à raison de quatre (4) séances par an | 16 | 8 | 50% |  |
| Création d’un cadre de concertation pour la gestion des mares du village se réunissant deux (2) fois en assemblée générale par an | 8 assemblées | 0 assemblées | 0% |  |
| Réalisation de séances d'auto-évaluation des activités 2011 | 1 | 1 | 100% |  |
| Organisation d'une session du Cadre de Concertation Provinciale (CCP) pour examiner le rapport 2011 et le Programme 2012 | 1 | 1 | 100% |  |
| ***Résultat 3. Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées.*** | |  |  |  |  |

**Région de la Boucle du Mouhoun**

**Souri et Monkuy (province du Mouhoun)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats/Activités** | | **Prévisions** | **Réalisation** | **Taux de réalisation** | **Commentaires** |
| **Résultats 1. *La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.***[[33]](#footnote-34) | |
| ***Résultat 2. Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale dans le village de Mounkuy*** | |  |  |  |  |
| **2.1. Domaine agricole** | Application des techniques CES/DRS de cordons pierreux et de végétalisation ligneuse | 30 Ha | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Préservation de 30 ha/an de jachère améliorée | 30 Ha | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Production de semences améliorées avec l’assistance de la recherche sur 1 ha par an et par type de semence (maïs, sorgho, niébé, sésame, riz pluvial) | 15 Ha | 31,5 | 210% | Seules les spéculations à cycle très court ont pu être mises en place au mois d'août; Niébé : 187,5 kg sur 12,5 ha. Sésame: 60 kg sur 15 ha. |
| Assistance à la production de fumure organique à raison de dix (10) fosses par an pour dix (10) ménages et à l’arboriculture fruitière dont des fruitiers sauvages améliorés | 100 | 50 | 50% |  |
| Construction et mise en service d’une banque de céréales fonctionnelle | 1 | 1 | 100% |  |
| Lancement d’un système de warrantage à travers la banque de céréales | - | 10 tonnes | - | (-) : Non renseigné par l’UGP  Collecte des 10 tonnes de céréales effectuée avec 1 700 000, revente complète effectuée |
| **2.2. Domaine environnement** | Régénération naturelle assistée (RNA) de 30 ha/an | 90 Ha | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| reforestation puis mise en défens (forêts villageoises !) d’une bande de cent (100) m sur les berges (choix raisonné pour des espèces ligneuses adaptées et utilitaires) sur 10 ha/an | 10 Ha | 15 Ha | 150% |  |
| Aménagement d’un jardin polyvalent pilote pour les personnes vulnérables destiné à la production de plants pour les opérations de reboisement, les vergers, la vente aux projets, et destiné également à la production maraîchère (1 ha clôturé, 1 forage, un équipent d’exploitation complet) | 1 Ha | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Mise sur pied d’un comité ad hoc et d’un mécanisme de prévention et de gestion des feux de brousse | 1 | 1 | 100% |  |
| Mise en place d’un comité spécifique de gestion du cours d’eau et de ses berges | 1 | 1 | 100% |  |
| **2.3. Domaine élevage** | Lutte contre la trypanosomiase animale et ses vecteurs | 4 soins | 4 soins | 100% |  |
| Aménagement de trois (3) points d’eau pastoraux par an le long des pistes à bétail | 9 | 0 | 0% |  |
| Aménagement de pistes à bétail et aire de pâture à Monkuy | - | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Amélioration de l’aviculture villageoise (poulets canard, dindon) Aviculture | - | 60 coqs | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Equipement de 5 Vaccinateurs Villageois de Volailles dont 2 femmes en trousseaux de vaccination | 5 | 5 | 100% |  |
| Embouche ovine féminine pour deux (2) groupements sélectionnés (un en début de projet et un autre à mi-parcours) | 2 | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Elevage pilote porcin | 8 femmes | 12 femmes | 150% |  |
| Acquisition de béliers pour l'embouche ovine | 2 femmes | 20 femmes | 1000% |  |
| Appui à la fauche et à la conservation de fourrage naturel pour six (6) ménages par an | 6 ménages | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Appui à la production fourragère sur quatre (4) ha par an | 4 Ha | 32,5 Ha | 812,5% |  |
| **2.4. Domaine multisectoriel** | Sensibiliser rechercher l’adhésion des communautés et partenaires et les mobiliser pour la mise en œuvre du projet (favoriser la cohésion sociale) | 1 séance | 1 séance | 100% | Environ 300 personnes touchées |
| Construction d’un puits à grand diamètre (PGD) | 1 | 1 | 100% |  |
| Réalisation de séances d'auto-évaluation des activités 2011 | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Organisation d'une session du Cadre de Concertation Provinciale (CCP) pour examiner le rapport 2011 et le Programme 2012 | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Climatologie : Renforcement des équipements Acquisition de pluviomètres | 2 | 2 | 100% |  |
| Climatologie : Renforcement des équipements : station automatique | 1 | 1 | 100% |  |
| Sensibilisation/information/formation en matière de CC : deux (2) séances destinées à vingt cinq (25) personnes la première année (dont une pour les élus et les responsables coutumiers/religieux) | 50 personnes | 160 personnes | 360% |  |
| Formation / renforcement des capacités en CC en diverses techniques de production agro-sylvo-pastorale : 4 séances/an | 4 | 4 | 100% |  |
| ***Résultat 3. Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées.*** | |  |  |  |  |
| **Résultats 1. *La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.***[[34]](#footnote-35) | |  |  |  |  |
| ***Résultat 2. Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale dans le village de Souri*** | |  |  |  |  |
| **2.1. Domaine agricole** | Aménagement de 30 ha/an de cordons pierreux et de végétalisation ligneuse | 30 Ha | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Préservation de 30 ha/an de jachère améliorée | 30 Ha | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| production de semences améliorées avec l’assistance de la recherche sur 1 ha par an et par type de semence (maïs, sorgho, niébé, sésame) | 4 Ha | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Construction et mise en service d’une banque de céréales fonctionnelle | 1 | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Lancement d’un système de warrantage à travers la banque de céréales | - | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| **2.2. Domaine environnement** | Création de pépinières villageoises | 1 | 1 | 100% |  |
| Mise sur pied d’un comité ad hoc et d’un mécanisme de prévention et de gestion des feux de brousse | 1 | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Mise en place d’un comité spécifique de gestion du cours d’eau et de ses berges | 1 | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Aménagement d’un jardin polyvalent pilote pour les personnes vulnérables destiné à la production de plants pour les opérations de reboisement, les vergers, la vente aux projets, et destiné également à la production maraîchère (1 ha clôturé, 1 forage, un équipent d’exploitation complet) | 1 Ha | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Régénération naturelle assistée (RNA) de 30 ha/an | 30 Ha | - | - | Non renseigné par l’UGP |
| reforestation puis mise en défens (forêts villageoises !) d’une bande de cent (100) m sur les berges (choix raisonné pour des espèces ligneuses adaptées et utilitaires) sur 10 ha/an | 10 Ha | - | - | Non renseigné par l’UGP |
| **2.3. Domaine élevage** | Aménagement de trois (3) points d’eau pastoraux par an le long des pistes à bétail | 9 | 0 | 0% |  |
| Aménagement des parcours existants à raison de cinq (5) ha par an | 5 | 0 | 0% |  |
| Amélioration de l'aviculture villageoise par l'introduction de géniteurs (coqs) de race performante (40) = 40/40 coqs pour 20 productrices | 40 | 40 | 100% |  |
| Formation et équipement de volontaire vaccinateur villageois (VVV) | 5 | 5 | 100% |  |
| Embouche ovine féminine pour deux (2) groupements sélectionnés (un en début de projet et un autre à mi-parcours) | 2 | 2 | 100% |  |
| Assistance de productrices pilotes pour l’aviculture, l’embouche ovine, les aulacodes, la cuniculiculture, le porc, et l’apiculture à raison de deux (2) femmes par spécialité sur la durée du projet. | 2 | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Appui à la fauche et à la conservation du fourrage naturel par soutien de six (6) ménages par an | 6 | 10 | 166,67% |  |
| Appui à la production fourragère sur quatre (4) ha par an | 4 Ha | 32 | 800% |  |
| **2.4. Domaine multisectoriel** | Sensibiliser rechercher l’adhésion des communautés et les mobiliser pour la mise en œuvre du projet | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Sensibilisation/information/formation en matière de CC : deux (2) séances destinées à vingt cinq (25) personnes la première année (dont une pour les élus et les responsables coutumiers/religieux) | 50 | 160 | 320% |  |
| Formation / renforcement des capacités en CC en diverses techniques de production agro-sylvo-pastorale : 4 séances/an | 4 | 22 | 550% |  |
| Climatologie : Renforcement des équipements : Acquisition de pluviomètres | 2 | 2 | 100% |  |
| Climatologie : Renforcement des équipements : station automatique | 1 | 1 | 100% |  |
| Réalisation de séances d'auto-évaluation des activités 2011 | 1 | 1 | 100% |  |
| Organisation d'une session du Cadre de Concertation Provinciale (CCP) pour examiner le rapport 2011 et le Programme 2012 | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Construction d’un puits à grand diamètre (PGD) par quartier | 1 | 1 | 100% |  |
| ***Résultat 3. Les leçons apprises et les meilleures pratiques des résultats 1 et 2 sont capitalisées et diffusées.*** | |  |  |  |  |

**Région du Sahel**

**Tin Akoff et Bagawa (Province de l’Oudalan)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats/Activités** | | **Prévisions** | **Réalisation** | **Taux de réalisation** | **Commentaires** |
| **Résultats 1. *La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.***[[35]](#footnote-36) | |
| ***Résultat 2. Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale dans le village de Tin Akoff*** | |  |  |  |  |
| **2.1. Domaine agricole** | Récupération de terres fortement dégradées pour les productions agro-sylvo-pastorales (céréales, gomme arabique, etc.) à partir de la technologie Vallerani | 10 Ha | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Construction et mise en service d’une banque de céréales fonctionnelle | 1 | 1 | 100% |  |
| **2.2. Domaine environnement** | Création d’une bande de protection de cent (100) m sur les berges du Béli et des mares à base de ligneux et de graminées (réhabilitation des bourgoutières à Echinochloastagnina) | 100 | 0 | 0% |  |
| **2.3. Domaine élevage** | Aménagement d’une zone de pâture pour accroître la Production fourragère de saison sèche à raison de 100 ha au total | 100 | 20 | 200% |  |
| Récupération de glacis à des fins pastorales au rythme de trois (3) ha par an | 9 Ha | 0 | 0% |  |
| Aménagement de « jardins de l’éleveur » à base de Moringaoleifera et de graminées vivaces au rythme de dix (10) jardins par éleveur et par an | 30 | 10 | 33,33% |  |
| Appui à l’embouche bovine et ovine pour les femmes au rythme de dix (10) femmes par an (10 x 250 000 f x 4 ans = 10 millions FCFA) | 10 femmes | 10 femmes | 100% |  |
| Constitution de stocks de fourrages et de SPAI | 600 sacs | 350 sacs | 58,33% |  |
| Appui à l'équipement des unités d'élevage | 120 | 80 | 66,67% |  |
| Appuyer la construction de fenils individuels (20) | 60 | 30 | 50% |  |
| Aménagement d’une zone de pâture pour accroître la production fourragère de saison sèche à raison de 100 ha au total | 100 | 20 | 200% |  |
| Renforcement des capacités en matière de gestion des pâturages naturels et des flux migratoires (transhumance transfrontière) | 3 | 1 | 33,33% |  |
| **2.4. Domaine multisectoriel** | Sensibiliser rechercher l’adhésion des communautés et partenaires et les mobiliser pour la mise en œuvre du projet (favoriser la cohésion sociale) | 7 théâtres forum | 1 théâtre forum | 14,28% |  |
| Réalisation de séances d'auto-évaluation des activités 2011 | 1 | 0 | 0% |  |
| Organisation d'une session du Cadre de Concertation Provinciale (CCP) pour examiner le rapport 2011 et le Programme 2012 | 1 | 0 | 0% |  |
| Sensibilisation / information / formation en matière de CC : deux (2) séances destinées à vingt cinq (25) personnes la première année (dont une pour les élus et les responsables coutumiers/religieux) | 50 | 25 | 50% |  |
| Formation des producteurs dans les différents secteurs d'activités | - | 10 | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Formation des producteurs sur l’utilisation de l’information climatique et météorologiques pour l’optimisation de la productivité | 1 séance | 1 séance | 100% |  |
| Formation en gestion coopérative, aux techniques et bonnes pratiques d’adaptation aux CC, alphabétisation fonctionnelle | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Mise en place d’un comité local de l’eau (CLE) du Béli | 1 | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Aménagement d’une AEPS solaire à usage mixte (homme et bétail sédentaire) Cout = 30 millions FCFA | 1 | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Réalisation de nouveaux forages | 3 | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Réhabilitation d’anciens forages | 3 | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| **Résultats 1. *La capacité de planification et de réponse aux changements climatiques est améliorée dans le secteur agro-sylvo-pastoral.***[[36]](#footnote-37) | |  |  |  |  |
| ***Résultat 2. Les meilleures pratiques sont connues, éprouvées et adoptées, par les communautés, ce qui réduit les risques des impacts dus aux CC sur la productivité agro-sylvo-pastorale dans le village de Bagawa*** | |  |  |  |  |
| **2.1. Domaine agricole** | Aménagement d’un "Jardin Potager Africain  (JPA) " ou économie d’eau par irrigation goutte à goutte (unité = 0,25 ha/famille ou ménage) : variante avec jujubier greffé et palmier dattier, sur légumes divers | 30 Ha | 10 Ha | 33,33 |  |
| Récupération de terres fortement dégradées pour les productions agro-sylvo-pastorales (céréales, gomme arabique, etc.) à partir de la technologie Vallerani (50 ha x 60 000 F= 3 millions FCFA) | 100 | 50 | 50% |  |
| Construction et mise en service d’une banque de céréales fonctionnelle | 1 | 1 | 100% |  |
| **2.2. Domaine environnement** | Création d’une bande de protection de cent (100) m le long des berge de la mare à base de ligneux Ziziphusmauritiana, Acacia raddiana, Acacia senegal et de graminées pérennes fourragères ou annuelles Andropogon gayanus, Pennisetumpedicellatum, Panicum laetum | 30000 | 15800 | 52,67% |  |
| Désensablement / curage de certaines parties de la mare pour lui redonner son caractère pérenne (10 millions F forfait) | 1 marre | - | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| **2.3. Domaine élevage** | Aménagement de « jardins de l’éleveur » à base de Moringaoleifera et de graminées vivaces au rythme de dix (10) jardins par éleveur et par an | 30 | 10 | 33,34% |  |
| Délimitation consensuelle, aménagement et mise en défens d’une zone de pâture par restauration des parties dégradées (récupération des terres dégradées par la technologie Vallérini, enrichissement floristique avec des espèces ligneuses Acacia radiana, A. senegal, Ziziphusmauritiana et herbacées Andropogon gayanus, Pennisetumpedicellatum, Panicum laetum ) pour accroître la dicponibilité fourragère de saison sèche | 100 Ha | 0 | 0% |  |
| Appui à l’embouche bovine et ovine pour les femmes du groupement mixte PINAL au rythme de dix (10) femmes par an avec l’octroi d’un fonds pour l’acquisition des animaux maigres, des intrants alimentaires et vétérinaires et la construction de fenils. (10 x 250 000 F = 2 500 000 F) | 30 | 30 | 100% |  |
| Appuyer l’acquisition de fonds de roulement pour l’achat de SPAI | 300 sacs | 350 sacs | 116,67% |  |
| Appuyer la construction de fenils individuels | 30 | 20 | 66,67% |  |
| Renforcement des capacités en matière de gestion rationnelle des pâturages naturels et des flux migratoires (transhumance transfrontière) par une mise au point de règles | 3 | 1 | 33,33% |  |
| **2.4. Domaine multisectoriel** | Construction d’un Centre Professionnel d’Alphabétisation Fonctionnelle (CPAF) | 1 | 1 | 100% |  |
| Equipement du CPAF | 1 lot | 1 lot | 100% |  |
| Sensibiliser rechercher l’adhésion des communautés et partenaires et les mobiliser pour la mise en œuvre du projet (favoriser la cohésion sociale) | 7 sessions | 2 sessions | 28,57% |  |
| Réalisation de séances d'auto-évaluation des activités 2011 | 1 | 1 | 100% |  |
| Organisation d'une session du Cadre de Concertation Provinciale (CCP) pour examiner le rapport 2011 et le Programme 2012 | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Sensibilisation / information / formation en matière de CC : deux (2) séances destinées à vingt-cinq (25) personnes la première année (dont une pour les élus et les responsables coutumiers/religieux) | 50 | 83 | 166% |  |
| Formation des producteurs dans les différents secteurs d'activités agro-sylvo-pastorales | - | 5 | - | (-) : Non renseigné par l’UGP |
| Formation des producteurs sur l’utilisation de l’information climatique et météorologiques pour l’optimisation de la productivité | 1 session | 1 session | 100% |  |
| Voyages d'études sur les techniques et bonnes pratiques d'adaptation aux CC | 6 | 2 | 33,33% |  |
| ***Résultat 3. Les leçons apprises et les meilleures pratiques du résultat 1 et 2 sont capitalisées et diffusées.*** | |  |  |  |  |

## ANNEXE 6.8 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Nom et Prénoms** | **Localité** | **Responsabilité** |
| 1 | COULIBALY Sambo | **Ouagadougou** | SG/MEDD, Président du COPIL (PANA) |
| 2 | HONADJA Mamadou |  | SP/CONEDD |
| 3 | BANCE Soumaïla |  | SP/CONEDD, Président du Groupe de référence |
| 4 | Représentant DEP/MEDD |  | Groupe de référence |
| 5 | Représentant SP/CONEDD |  | Groupe de référence |
| 6 | KABORE Alexis |  | Représentant PNUD, Groupe de référence |
| 7 | KI ZERBO Alain |  | Coordonnateur PANA-BF, Groupe de référence |
| 8 | SANE |  | RAF : PANA-BF |
| 9 | Mme YONLI Marcelline |  | Responsable S/E PANA-BF |
| 10 | AKI OKACHI |  | Conseillère technique PNUD UGP PANA-BF |
| 11 | GARANÉ Ali |  | Directeur Général de la Météo |
| 12 | SANFO Judith |  | Responsable du projet Météo appliquée |
| 14 | SANE Salifou |  | RAF/UGP PANA-BF |
| 15 | Mme YONLI Marcelline |  | RSE/UGP PANA-BF |
| 16 | UGP |  | Coordination Nationale |
| 17 | Mme BARRO/ KIRAKOA Fatou |  | Communicatrice /UGP |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Nom et Prénoms** | **Localité** | **Responsabilité** |
| 1 | Thiombiano Michel, | **Dori** | DRAH /Sahel |
| 2 | NikiemaAdama |  | SAF/DRAH/Sahel |
| 3 | BARRY Amadou |  | DREDD/Sahel |
| 4 | KALKOUMDO Gustave |  | DRRA/Sahel |
| 5 | Diallo Moussa | **Gorom-Gorom** | Maire de Grorom-Gorom |
| 6 | DABIRE Kofi Emmanuel |  | DPEDD/ GoromGorom |
| 7 | BORO Sidi |  | DPRA/GoromGorom |
| 8 | Assane BOU BOUKARI |  | DPAH/GoromGorom |
| 9 | DAMIBA Dieudonné |  | **VNU** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Nom et Prénoms** | **Localité** | **Responsabilité** |
| 1 | Abdoulmalik Ag Rissa | **Tin Akoff** | Maire de Tin Akoff |
| 2 | Ounis Ag Moa |  | CVD |
| 3 | Algomamar Ag akmed |  |  |
| 4 | NOH Ag Dahietou |  |  |
| 5 | Ismaril Ag Algofiette |  |  |
| 6 | Amadou Ag Abdoulaye |  |  |
| 7 | Alhassane Ag hamadé |  |  |
| 8 | Akmoudou Ag féréby |  |  |
| 9 | Oumar Ag Waîkna |  |  |
| 10 | Halil Ag Igraz |  |  |
| 11 | Hamed Ehia Ag Ingouda |  |  |
| 12 | Alhassane Ag A. Alamine |  |  |
| 13 | Asseleh Ag Efafane |  |  |
| 14 | Abdoulaye Ag Ehia |  |  |
| 15 | Ilias Ag Egadé |  |  |
| 16 | Massa Ag Hamid |  |  |
| 17 | Lélé Ag Elphaki |  |  |
| 18 | Alcoumagat Ag Alhassane |  |  |
| 19 | Alhassane Ag Hilaye |  |  |
| 20 | Abdoulaye Ag Alocda |  |  |
| 21 | Mohamed Ag Moha |  |  |
| 22 | Anabbagor Ag Aklinine |  |  |
| 23 | Oumarou Lobal |  |  |
| 24 | Abou Ag Abdoul Malick |  |  |
| 25 | Mariam Wellet Haka |  |  |
| 26 | Raïchata Wellet Kazo |  |  |
| 27 | Rakmat Wellet Igraz |  |  |
| 28 | Rakmat W. Alhassane |  |  |
| 29 | Alwilayat W. Mohamed |  |  |
| 30 | Ayadi Ag Inachanane |  |  |
| 31 | Assaleh Ag Akli |  |  |
| 32 | Ibrahim Ag Bilali |  |  |
| 33 | AhmeIknane Ag Idaras |  |  |
| 34 | Abdou Ag Oumar |  |  |
| 35 | Oumar Ag Alhassane |  |  |
| 36 | Abdoulaye Ag Moussa |  |  |
| 37 | Adini Ag Altini |  |  |
| 38 | NACANABO Moctar |  |  |
| 39 | NANA Pascal |  |  |
| 40 | DJIGUIMEDGUE Oumara |  |  |
| 41 | ARAWDAT W. Oumar |  |  |
| 42 | Raïchata W. Mohamed |  |  |
| 43 | Ellé W. Alewat |  |  |
| 44 | Madou Soumana |  |  |
| 45 | Rakayatou W. Abagor |  |  |
| 46 | Issa Mohamed |  |  |
| 47 | Tahia W Agadi |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **N°** | **Nom et Prénoms** | **Localité** | **Responsabilité** |
| 1 | Amidou Ag Almaouna | **Bagawa** | CVD |
| 2 | Rissa Ag Idoual |  | Conseillet |
| 4 | Ibrahim Ag Idoual |  | Chef de village |
| 5 | Zongo Adama |  | ZAT Bagawa |
| 6 | Mahamoudou Ag Iknass |  |  |
| 7 | Abdoumanane Adye |  |  |
| 8 | Amadou Ag Idoual |  |  |
| 9 | Nafi Ag Mamoudou |  |  |
| 10 | Amadou Ag Anasbaghor |  |  |
| 11 | Hama Yero |  |  |
| 12 | Hamidou Ag Almaouna |  |  |
| 13 | Hamadou Oumarou |  |  |
| 14 | Ibrahim Ag Idoual |  |  |
| 15 | Hamadou Saydou |  |  |
| 16 | Assalia Ag Naba |  |  |
| 17 | Amadou Ag Salakoum |  |  |
| 18 | Hamadou Boureima |  |  |
| 19 | Hamadou Amadaou |  |  |
| 20 | Guili Ag Ibrahim |  |  |
| 21 | Boureima Amadou |  |  |
| 22 | Hama Ag Naba |  |  |
| 23 | Hamadou Ag Naba |  |  |
| 24 | Boyi Ag Litni |  |  |
| 25 | Hamidou Ag Anasbagor |  |  |
| 26 | Djibrilla Ag Mohamed |  |  |
| 27 | Mohamed Ag Baye |  |  |
| 28 | Amana Amadou |  |  |
| 29 | Yahia Ag Mohamed |  |  |
| 30 | Aïsatou Hassane |  |  |
| 31 | Kadjatou Oumarou |  |  |
| 32 | Aminata Ousmana |  |  |
| 33 | Fatimata Ousmaba |  |  |
| 34 | Mariama Oumarou |  |  |
| 35 | Aïchatou W Mohamed |  |  |
| 36 | Djénéba Hamadou |  |  |
| 37 | Zatadel W Agali |  |  |
| 38 | Alkamissa W Soudeye |  |  |
| 39 | Ada W Molaye |  |  |
| 40 | Fatimata W Sidi |  |  |
| 41 | Balkissa W Matcha |  |  |
| 42 | Fatimata W Azoumour |  |  |
| 43 | Alkanate W Alkale |  |  |
| 44 | Kadiatou W Agali |  |  |
| 45 | Djénéba W Boureima |  |  |
| 46 | Ramata Mamoudou |  |  |
| 47 | Agaïssatou W Sadoukou |  |  |
| 48 | Afsefate W Akam |  |  |
| 49 | Fatimata Hamadou |  |  |
| 50 | Makata W Anesbagor |  |  |
| 51 | Aîssata W Mohamed |  |  |
| 52 | Aminnata Hamidou |  |  |
| 53 | Safi W Aldjoumagat |  |  |
| 54 | Agaicha W Nafi |  |  |
| 55 | Aminata Hamadou |  |  |
| 56 | Badini Souleymane |  | ZAT |
| 57 | Sambal Yero |  | ZATE |
| 58 | Bazié Patrick |  | Agent MEDD sortant |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Nom et Prénoms** | **Localité** | **Responsabilité** |
| 1 | Mohamed Ag Litni | **Kaya** | DREED Centre Nord |
| 2 | Kaboré Nathalie |  | DRRA Centre Nord |
| 3 | Komabary Evariste | **Boulsa** | DPRA Namentenga |
| 4 | Ouedraogo Florent |  | DPAH Namentenga |
| 5 | Malbila Souleymane | **Safi** | Président CVD |
| 6 | BagtangaRimnongdo |  | Conseiller |
| 7 | MalbigaPatènema |  | Responsable des Jeunes |
| 8 | NongladoKibsa Pascal |  | Secrétaire CVD |
| 9 | Nonglado Souleymane |  | Personne-ressource |
| 10 | NongladoFoubla |  | Adjoint au Conseiller |
| 11 | BagtangaYembila |  | Membre CVD |
| 12 | MalbilaFoubla |  | Membre CVD |
| 13 | ZINABA Idrissa | **Kobouré** | Président CVD/Chef de Village |
| 14 | ZINABA Idrissa Yorgo |  |  |
| 15 | ZINABA Danini |  |  |
| 16 | ZINABA Guinguiri |  |  |
| 17 | ZINABA Lalbila |  |  |
| 18 | Kargougou Jean Paul |  |  |
| 7 | Sawadogo Bila |  |  |
| 8 | ZINABA Abdoulaye |  |  |
| 9 | ZINABA Aminata Téné |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Nom et Prénoms** | **Localité** | **Responsabilité** |
| 1 | Sanou D. Mathurin | **Dédougou** | DREDD Boucle du Mouhoun |
| 2 | Bazemo |  | SPEDD Mouhoun |
| 3 | Koné Bakassa |  | DPAH Mouhoun |
| 4 | Sourwema Adama |  | DRRA Boucle du Mouhoun |
| 5 | Porgho Moumini |  | UAT Souri |
| 6 | Traoré Cléophas |  | DPRA Mouhoun |
| 7 | Komboudry Alexis |  | Coordonnteur ACRIC |
| 8 | Yoda Mamoudou |  | Coordonnateur CPP |
|  | Ouedrago Guy Noel |  | Représentant du Maire, Service Assainissement |
| 9 | Diallo Sambo Alain |  | Assistan Technique PRD |
| 10 | SENI A. Gaston | **Ouarkoye** | Maire |
| 11 | KOUENOU Siaka |  | Secrétaire Génral de la Mairie |
| 12 | Ouedraogo Ali |  | ZAT |
| 13 | Tapsoba Souleymane |  | Chesf du Poste Vétérinaire |
| 14 | Sia Zouraga |  | SPEDD P.I de Ouarkoye |
|  |  |  |  |
| 15 | Kadenza Yérédé | **Mounkuy** | Conseiller |
| 16 | Kadenza B. Maurice |  | Président CVD |
| 17 | Kadenza Y. Zoumi |  |  |
| 18 | Kadenza Lomapi |  |  |
| 19 | Kadenza Moissi |  |  |
| 20 | Kadenza tuabora |  |  |
| 21 | Kadenza Philomon |  |  |
| 22 | Konaté Issa |  |  |
| 23 | Mana Sabéré |  |  |
| 24 | Fonkani Magna |  |  |
| 25 | Fonkani Mafio |  |  |
| 26 | Fonkani Gnouhoudia |  |  |
| 27 | Fonkani Clément |  |  |
| 28 | Kadenza Beyio |  |  |
| 29 | Kadenza Wélédio |  |  |
| 30 | Tamini Zomizi |  |  |
| 31 | Barry Michaillou |  |  |
| 32 | Sawadogo Arouna |  |  |
| 33 | Sawadogo Yacouba |  |  |
| 34 | Barry Ousseini |  |  |
| 35 | Fofana Angéline |  |  |
| 36 | Kadenza Abdias |  |  |
| 37 | Konaté Abi |  |  |
| 38 | Zouon Barakissa |  |  |
| 39 | Kadenza Hadédoou |  |  |
| 40 | Kadenza Dofini |  |  |
| 41 | Bagnoa Kounkou |  |  |
| 42 | Naboho Hagnilé |  |  |
| 43 | Bayé Tinhan |  |  |
| 44 | Tamini Ténéko |  |  |
| 45 | Fonkani Nazihan |  |  |
| 46 | Ouedraogo Habibou |  |  |
| 47 | Badini Lizéta |  |  |
| 48 | Sawadogo Ami |  |  |
| 49 | Kouraogo Aminata |  |  |
| 50 | Mana Cathérine |  |  |
| 51 | Tiaho Hadjara |  |  |
| 52 | Sama Mamina |  |  |
| 53 | Barry Awa |  |  |
| 54 | Zongo Mariam |  |  |
| 55 | Korogo Ramata |  |  |
| 56 | Sawadogo Awa |  |  |
| 57 | Roumssa salimata |  |  |
| 58 | Konaté Djénébou |  |  |
| 59 | Kadenza Pangahan |  |  |
| 60 | Kadenza Ponidia |  |  |
| 61 | Kadenza Légé |  |  |
| 62 | Kadenza Wako |  |  |
| 63 | Sawadogo Ramata |  |  |
| 64 | Tamini Jeanne d'Arc |  |  |
| 65 | Diallo Idrissa |  |  |
| 66 | Sawadogo Malick |  |  |
| 67 | Kadenza Horayoro |  |  |
| 68 | Bolly Awa |  |  |
| 69 | Barry Amssatou |  |  |
| 70 | Tiaho Zimapin |  |  |
| 71 | Diallo Abdramane |  |  |
| 72 | Tiaho Lata |  |  |
| 73 | Tamini Samivo |  |  |
| 74 | Fonkani Kadin |  |  |
| 75 | Dembélé Moussa |  |  |
| 76 | Dembélé Karafa |  |  |
| 77 | Bonzi Delphine |  |  |
| 78 | Dembélé Ponyè |  |  |
| 79 | Bombiri Delphine |  |  |
| 80 | Dembélé Janvier |  |  |
| 81 | Kadinza H. Agnès |  |  |
| 82 | Tamini Hadédou |  |  |
| 83 | Kadinza Yihèbè |  |  |
| 84 | Sori Yipan |  |  |
| 85 | Saboué Bahien | **Souri** | Président CVD |
| 86 | Dohé Lossi |  | Chef de village |
| 87 | Dohé B. Mien |  | Conseiller villageois |
| 88 | Zahoua Clément |  |  |
| 89 | Dembélé Karafa |  |  |
| 90 | Ouedraogo Issaka |  |  |
| 91 | Porgho Ousmane |  |  |
| 92 | Dohé Fobè |  |  |
| 93 | Dohé Lokou |  |  |
| 94 | Dicko Hama |  |  |
| 95 | Tira Jeanne |  |  |

## ANNEXE 6.9 : BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

* **Burkina Faso** Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015 SCADD. 2010.
* **Ministère de l’Environnement et du Cadre de Vie**: PANA du Burkina Faso, Novembre 2007.
* **PNUD** : Prodoc projet PANA/BKF FEM.
* **PNUD** : Prodoc projet PANA/BKF DANIDA.
* **PNUD** : Prodoc projet PANA/BKF JAPON.
* **Unité de Gestion des Projets PANA :**
* Rapport technique d’activités du premier semestre 2012.
* Rapport pour la capitalisation des efforts fournis depuis le début du projet en 2009 jusqu'au 3ème trimestre 2012 dans le namentenga.
* Rapport de capitalisation des acquis des projets du PANA de 2009 a 2012 dans la province de l’oudalan.
* Rapport de capitalisation des acquis des projets du PANA de 2009 a 2012 dans les sites pilotes du mouhoun, UGP 2012
* Rapport pour la capitalisation des efforts fournis depuis le début du projet en 2009 jusqu'au 3ème trimestre 2012 dans le namentenga
* Compte-rendu de la rencontre d’évaluation des protocoles de collaboration dans les régions de la boucle du mouhoun, du sahel et du centre – nord du 13 au 16 mars 2012
* Démarche de mise en œuvre des activités dans les villages pilotes du projet PANA- FEM, unité de gestion du projet, 2012
* Document EXCELL de l’UGP  contenant récapitulatif des formations, les bénéficiaires individuels ; élevage, agriculture, GRN, ressources en eau, banques de céréales. novembre 2012.
* **UICN et MEDD**: Catalogue des bonnes pratiques d’adaptation aux risques climatiques au Burkina Faso. juin 2011.
* **CE et CILSS :** Bonnes pratiques Agro-Sylvo-Pastorales d’amélioration durable de la fertilité des sols au Burkina Faso. Avril 2012**.**
* **PNUD ET GOVB :** Manuel des règles et procédures de gestion des programmes et projets sous exécution nationale, Mai 2009.
* **Convention Cadre des Nations Unies** sur les Changements Climatiques, 29 Mai 1992.
* **Décret n° 2007-775/PRES/PM/MEF** portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso ;
* **Décret n° 2007-777/PRES/PM/MEF** portant organisation et fonctionnement des projets ou programmes de développement de catégorie B.
* **Code des marchés publics**et ses modifications :
* décret n° 2008-0173/PRES/PM/MEF portant réglementation générale des Marchés Publics et des Délégations de service public du 18 avril 2008;
* Décret N°2007-243/PRES/PM/MFB du 09 Mai 2007, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l’Autorité de régulation des marchés publics ;
* Décret N°2008-374/ PRES/PM/MEF du 02 Juillet 2008, portant réglementationde la maîtrise d’ouvrage déléguée.
* **PNUD :** Manuel des Politique et procédures du Programme et des Opérations (POPP)
* **Somda, J., Faye, A. et N’Djafa Ouaga, H., 2011**. Trousse à outil de planification et suivi-évaluation des capacités d’adaptation au changement climatique. Manuel et Guide d’utilisation. Centre Régional AGRHYMET, Niamey, Niger. 88 p.
* **USAID, 2007**. Adaptation à la variabilité et au changement climatiques, un manuel d’orientation de planification de développement, 29 p.
* **PNUD (Andrew Crane Droesch, Nickey //Gaseb, Pradeep Kurukulasuriya, Andre Mershon, Katiella Mai Moussa, Dale Rankine, Alejandro Santos) : G**uide pour l’évaluation de la réduction de la vulnérabilité (VRA) : Document de travail. Février 2008
* **Fonds Pour L’environnement Mondial – Bureau de l’évaluation :** La politique en matière de suivi et d’évaluation du FEM. Novembre 2010.
* **PNUD – Bureau de l’évaluation:** Guide de suivi et d’évaluation axés sur les résultats. 2002.
* **Ministère des Transports des Postes et de l’Economie Numérique, DGM :** Rapport de la composante météorologique du PANA pour le 4ème trimestre d’activité (Juillet-Septembre 2012).
* **Ministère des Transports des Postes et de l’Economie Numérique, DGM :** Compte rendu sur la mission de prise de contact avec les acteurs des sites pilotes du Projet PANA-FEM-Japon. Dédougou du 27 août au 1er Septembre 2012.

1. La mission a toutefois reçu l’information sur la prolongation de cette date jusqu’en fin 2013, sans en avoir eu la certification officielle. [↑](#footnote-ref-2)
2. : Processus d’adoption en cours [↑](#footnote-ref-3)
3. L’inventaire et capitalisation les bonnes pratique contractualisé avec l’INERA n’ a pu aboutir aux résultats escomptés : implantation au niveau des sites pilotes , suivi scientifique, renforcement les capacités des services techniques et élaboration des rapports spécifiques sur les bonnes pratiques etc. [↑](#footnote-ref-4)
4. 4Présentés en Annexes 6-1 et 6-2 [↑](#footnote-ref-5)
5. Les différents outils sont joints en annexes [↑](#footnote-ref-6)
6. Le DRAH du Centre Nord n’a pu être rencontré pour des raisons de calendrier [↑](#footnote-ref-7)
7. Les Maires de Boala et de Boulsa n’ont pu être rencontrés pour cause de visite du 1er Ministre dans la Province au moment du passage de l’équipe [↑](#footnote-ref-8)
8. A ce propos, il est nécessaire de revoir le positionnement des VNU placés dans les provinces. Le recrutement récent de cadres techniques en lieu et place de ces derniers devrait permettre une meilleure clarification de leurs rôles qui devraient être technique, d’animation de la concertation locale et d’interface entre le Coordonnateur, les services techniques et les communes. Leur rattachement direct au Coordonnateur les positionne comme des cellules de terrain parties prenantes de la Coordination Nationale. [↑](#footnote-ref-9)
9. Elles auraient amélioré la contribution des VNU à la résolution des contraintes liées à leurs spécialités dans les différents sites. [↑](#footnote-ref-10)
10. Un maire sur 4 rencontrés dit avoir présenté à ce cadre son plan annuel. [↑](#footnote-ref-11)
11. Certains se sont plaints au cours des ateliers bilan de la mise en œuvre de ces protocoles de ne même pas disposer des documents de programmes d’activités annuels pour l’exercice du suivi qui leur revient. [↑](#footnote-ref-12)
12. Les chèques sont émis à leur nom et non à celui de leur structure ! Ce qui pose des problèmes légaux et règlementaires. [↑](#footnote-ref-13)
13. Un maire a tenté de convaincre des millions que les «services techniques engrangeaient alors que les communes se contentent des miettes.» [↑](#footnote-ref-14)
14. Malgré l’appui technique apporté par le PNUD avec le recrutement d’un spécialiste en passation de marchés entre Mars 2010 et Juin 2011. [↑](#footnote-ref-15)
15. Par exemple les données sur la mise en œuvre des acquis de la formation sur la régénération assistée ne sont pas disponibles à aucun niveau. [↑](#footnote-ref-16)
16. « Est ce qu’on refuser ce qu’on nous propose ? Nous sommes pauvres ». Dixit le Chef de village de Souri. [↑](#footnote-ref-17)
17. Ce comité, outre le CVD et le conseiller, pourrait comporter un représentant de l’OP de la filière et un agent du ministère concerné dans le site. [↑](#footnote-ref-18)
18. Safi a été identifié au niveau de la DRAH pour intégrer la dynamique. Il faudrait assurer le suivi de celle-ci pour en tirer tous les enseignements. [↑](#footnote-ref-19)
19. Une des femmes ayant bénéficié de l’embouche ovine et dont les animaux dit « compte sur la vente de 25 des 47 balles de niébé fourrager qu’elle a récoltées pour renouveler son unité dont 2 animaux ont été volés» . [↑](#footnote-ref-20)
20. Les semences améliorées font l’objet d’achat chaque année par l’Etat et ses partenaires pour être mis à la disposition des producteurs au prix du kg fluctuant entre 500 et 750 FCFA. [↑](#footnote-ref-21)
21. Il faut noter que cette situation est en relation avec le type de mouton mis en embouche, le type Baoulé étant moins valorisant que le sahélien. Par ailleurs, l’environnement marchand de l’Oudalan et du Namentenga offre plus d’opportunités de bonnes affaires que celui du Mouhoun. [↑](#footnote-ref-22)
22. La mission a constaté que dans la majorité des cas, cet investissement était monétaire, les travaux réalisés nécessitant la mobilisation de force de travail rémunérée ou qu’il faut nourrir. [↑](#footnote-ref-23)
23. Jusqu’à dégénérescence, la sélection massale étant pratiquée au niveau des producteurs pour continuer à utiliser les produits de cette semence ou jusqu’à la mise en place d’une nouvelle variété encore plus adaptée. [↑](#footnote-ref-24)
24. Des visites de réalisations ont permis d’observer directement la présence de ces animaux dont certains ont déjà une progéniture. [↑](#footnote-ref-25)
25. Il convient de noter que les propositions de révision approfondie des résultats et des indicateurs clés du projet peuvent nécessiter la ré-approbation du projet par le Conseil du FEM. Dans la mesure du possible, les propositions de l’évaluation à mi-parcours relatives à la réorganisation du cadre logique du projet doivent se focaliser sur les résultats et les activités, tout en maintenant la structure globale du cadre logique. [↑](#footnote-ref-26)
26. Consultez la page 67 du document « Handbook on Monitoring and Evaluation for Results » du PNUD, disponible à l’adresse <http://www.undp.org/gef/05/monitoring/policies.html> [↑](#footnote-ref-27)
27. Consultez l’annexe C du document « Participatory Monitoring and Evaluation: approaches to sustainability », disponible à l’adresse <http://www.undp.org/gef/05/monitoring/policies.html> [↑](#footnote-ref-28)
28. Consultez la section 3.2 du document « Monitoring and Evaluation Policies and Procedures » du FEM, disponible à l’adresse <http://www.undp.org/gef/05/monitoring/policies.html> [↑](#footnote-ref-29)
29. En règle générale, les projets identifiés comme présentant au moins 3 risques importants dans le système de gestion des risques du projet sont considérés comme des projets « à risque ». [↑](#footnote-ref-30)
30. Le livre jaune du PNUD en matière de suivi-évaluation disponible sur :www.undp.org [↑](#footnote-ref-31)
31. : (i) Mise en œuvre d’un processus participatif de programmation à partir du village, d’approbation au niveau du CCP, de validation par le COPIL,

    (ii) Restitution dans les villages, de mise en œuvre et de suivi par les services techniques et les communes;

    (iii) Concertation plus accrue autour des activités entre les acteurs au sein du CCP (adoption du programme d’activités annuel des CVD)

    (iv) Sensibilisation, information des producteurs, des agents et responsables politiques et administratifs sur les effets de la variabilité et du cc et des moyens de résilience.

    (v) Mise en place de dispositif de suivi/supervision par différents acteurs à différentes échelles

    (vi) Renforcement des capacités d’intervention de la DG [↑](#footnote-ref-32)
32. : (i) Mise en œuvre d’un processus participatif de programmation à partir du village, d’approbation au niveau du CCP, de validation par le COPIL,

    (ii) Restitution dans les villages, de mise en œuvre et de suivi par les services techniques et les communes;

    (iii) Concertation plus accrue autour des activités entre les acteurs au sein du CCP (adoption du programme d’activités annuel des CVD)

    (iv) Sensibilisation, information des producteurs, des agents et responsables politiques et administratifs sur les effets de la variabilité et du cc et des moyens de résilience.

    (v) Mise en place de dispositif de suivi/supervision par différents acteurs à différentes échelles

    (vi) Renforcement des capacités d’intervention de la DG [↑](#footnote-ref-33)
33. : (i) Mise en œuvre d’un processus participatif de programmation à partir du village, d’approbation au niveau du CCP, de validation par le COPIL,

    (ii) Restitution dans les villages, de mise en œuvre et de suivi par les services techniques et les communes;

    (iii) Concertation plus accrue autour des activités entre les acteurs au sein du CCP (adoption du programme d’activités annuel des CVD)

    (iv) Sensibilisation, information des producteurs, des agents et responsables politiques et administratifs sur les effets de la variabilité et du cc et des moyens de résilience.

    (v) Mise en place de dispositif de suivi/supervision par différents acteurs à différentes échelles

    (vi) Renforcement des capacités d’intervention de la DG [↑](#footnote-ref-34)
34. : (i) Mise en œuvre d’un processus participatif de programmation à partir du village, d’approbation au niveau du CCP, de validation par le COPIL,

    (ii) Restitution dans les villages, de mise en œuvre et de suivi par les services techniques et les communes;

    (iii) Concertation plus accrue autour des activités entre les acteurs au sein du CCP (adoption du programme d’activités annuel des CVD)

    (iv) Sensibilisation, information des producteurs, des agents et responsables politiques et administratifs sur les effets de la variabilité et du cc et des moyens de résilience.

    (v) Mise en place de dispositif de suivi/supervision par différents acteurs à différentes échelles

    (vi) Renforcement des capacités d’intervention de la DG [↑](#footnote-ref-35)
35. : (i) Mise en œuvre d’un processus participatif de programmation à partir du village, d’approbation au niveau du CCP, de validation par le COPIL,

    (ii) Restitution dans les villages, de mise en œuvre et de suivi par les services techniques et les communes;

    (iii) Concertation plus accrue autour des activités entre les acteurs au sein du CCP (adoption du programme d’activités annuel des CVD)

    (iv) Sensibilisation, information des producteurs, des agents et responsables politiques et administratifs sur les effets de la variabilité et du cc et des moyens de résilience.

    (v) Mise en place de dispositif de suivi/supervision par différents acteurs à différentes échelles

    (vi) Renforcement des capacités d’intervention de la DG [↑](#footnote-ref-36)
36. : (i) Mise en œuvre d’un processus participatif de programmation à partir du village, d’approbation au niveau du CCP, de validation par le COPIL,

    (ii) Restitution dans les villages, de mise en œuvre et de suivi par les services techniques et les communes;

    (iii) Concertation plus accrue autour des activités entre les acteurs au sein du CCP (adoption du programme d’activités annuel des CVD)

    (iv) Sensibilisation, information des producteurs, des agents et responsables politiques et administratifs sur les effets de la variabilité et du cc et des moyens de résilience.

    (v) Mise en place de dispositif de suivi/supervision par différents acteurs à différentes échelles

    (vi) Renforcement des capacités d’intervention de la DG [↑](#footnote-ref-37)